

Livret de l'utilisateur Plastepur® Sotralentz

1 - PRETRAITEMENT ANAÉROBIE (cf. document A68)

- **Bac dégraisseur** (SL-SG) facultatif: prétraitement des eaux ménagères avec retenue des matières lourdes et solides importantes et des graisses surnageantes après solidification par flottation.
- **Fosses septiques** (SL-FS), **fosses Toutes Eaux** (SL-FS) et **décanteur** (SL-FSDC) **marqués** €€ :
 - Prétraitement des eaux vannes en fosses septiques ou prétraitement des eaux usées ménagères en fosses toutes eaux et en décanteurs.
 - Décantation et séparation des effluents puis fermentation microbienne anaérobie des boues assurant leur liquéfaction partielle.
- **Préfiltres** (SL-FD): filtration de l'effluent prétraité par effet syphoïde avec piégeage des Matières En Suspension (MES*) et réduction de la DBO⁵** placée en aval d'une fosse (SL-FS). Préfiltre indispensable en aval des fosses d'un volume supérieure à 10000 litres.
- **EPURBLOC®** ou **clarificateur marqué** €€ : fosse Toutes Eaux avec préfiltre indicateur de colmatage intégré amovible équipé de filet filtrant "Performance" assurant les fonctions de la fosse Toutes Eaux et du Préfiltre, remplaçant la succession fosse (SL-FS) + préfiltre (SL-FD).
- **Ventilation Haute** obligatoire (VH) forcée entraînant les gaz de fermentation. Appareils et périphériques PLASTEPU® pré-équipés d'un départ intégré de ventilation haute en Ø 110 mm. Tous les appareils de prétraitement doivent être équipés d'une ventilation haute permettant l'extraction des gaz.

Schéma Ventilation Haute (VH) du DTU montrant piquage de ventilation en sortie (aval) de fosse vers lit filtrant ou épandage. Sotralentz propose piquage de **Ventilation Haute (VH)** en entrée (IN) de fosse, de dégraisseur et de préfiltre (amont) et non en sortie (OUT) de fosse, de dégraisseur et de préfiltre (aval).

L'expertise de Sotralentz démontre qu'il y a souvent un colmatage qui se produit au niveau du piquage en aval de la fosse, ce colmatage est consécutif à l'affaissement du tuyau d'extraction des gaz posé dans le remblaiement (sable) de la fosse.

Une dépression (effet d'aspiration) est indispensable pour extraire les gaz de fermentation nécessaires pour les évacuer par les tuyaux de ventilation haute aboutissant au faite du toit.

La dépression est consécutive à l'arrivée d'effluents dans la fosse. A l'arrivée des effluents (densité 1.0 à 1.1) dans la fosse, les effluents entrants et ceux en cours de prétraitement (densité 1.3) dans la fosse ne se mélangent pas immédiatement en raison de leur différence de densité.

(Exemple : une goutte d'huile tombant dans un verre d'eau, la goutte descend et remonte instantanément en surface.)

L'entrée d'effluent dans la fosse provoque un marnage (remontée du fil d'eau dans la fosse). Cet effet de marnage (entre 5 à 10 cm de dénivellée du fil d'eau) provoque une compression des gaz de fermentation entre le plafond de la fosse et le chapeau (matières flottantes et graisses séchées).

Cette compression permet une évacuation des gaz par dépression dans le tuyau de la ventilation haute, raccordée sur le piquage en entrée (amont) de la fosse. Les gaz circulent toujours à contre sens des effluents. (Effluents = sens descendant et gaz = sens ascendant).

Lorsqu'il y a piquage de ventilation en sortie (aval) de la fosse, seuls les résidus de gaz sont captés et évacués, en phase de repos (sans arrivée d'effluents), par dépression, dans le tuyau de ventilation haute.

Certaines fosses sont équipées d'un piquage de ventilation en sortie (aval). Ce piquage ne permet aucune évacuation des gaz. Il nécessite la mise en place d'une succession de deux (2) coudes à 45 degrés. Les gaz rencontrant un coude à 45 degrés ou plus, butent vers la paroi et sont renvoyés vers leur lieu d'origine (la fosse).

Cependant, l'évacuation des gaz ne peut s'effectuer qu'en présence d'un seul angle inférieur à 30 degrés. Dans ce cas, il est impossible de renvoyer les gaz vers le faite du toit.

2 - ÉPURATION AÉROBIE

(cf. document A68 ou norme NF XP DTU 64-1, P1.1 et P 1.2)

Les effluents prétraités sont évacués :

- soit par surverse gravitaire,
- soit par chasse à auget basculant, standard ou séquentielle
- soit par poste de relevage

vers l'élément épurateur aérobie assurant une oxydation par cheminement vertical ou horizontal des effluents prétraités à travers les couches successives des matériaux filtrants de la filière d'épuration par le sol, soit par infiltration, soit vers l'exutoire, par rejet en milieu hydraulique superficiel (fossé, ruisseau, rivière, étang, lac...), soit vers un appareil de traitement aérobie compact (cf. document A89).

Filière d'Assainissement Non Collectif (A.N.C.) dit "autonome" Plastepur® Sotralentz

Les eaux vannes et les eaux ménagères (effluents), pouvant avoir transité par un Bac dégraisseur (SL-SG) facultatif, sont admises dans une fosse « Toutes Eaux » (SL-FS) ou un EPURBLOC® **marqué** €€ **obligatoirement depuis le 1^{er} avril 2006** pour y subir un prétraitement anaérobie, puis s'écoulent vers une épuration finale aérobie avant rejet dans le milieu naturel (sol ou aérien).

Lors de la mise en œuvre d'une filière d'assainissement autonome regroupé PLASTEPU®, la succession d'une fosse de décantation (SL-FS ou SL-FSDC), d'un EPURBLOC® ou d'un CLARIFICATEUR (SL-CLARIF) **marqué** €€ puis d'un Préfiltre standard ou "Performance" (SL-FD) est autorisée (Volume décanteur toujours ≥ à l'Epurbloc® ou au clarificateur placé en aval).

Dans tous les cas, les appareils ainsi que le préfiltre standard ou "Performance" (SL-FD) et/ou le Bac dégraisseur (SL-SG) doivent être connectés à une ventilation haute obligatoire (VH) de Ø 100 mm minimum montant jusqu'au faite du toit (40 cm au-dessus du faite).

Conditions d'utilisation Plastepur®

Les groupes septiques PLASTEPU® SOTRALENTZ sont destinés :

- au prétraitement anaérobie
- au traitement aérobie

des eaux usées ménagères et des eaux vannes à l'exclusion des eaux de pluie.

SOTRALENTZ-HABITAT propose également une gamme de citernes et de cuves de récupération des eaux pluviales, de déversoirs d'orage et leurs accessoires (cf. document EP68).

Le bon fonctionnement d'un appareil de prétraitement nécessite un apport minimum d'eau de l'ordre de 50 litres par jour et par personne.

Pour favoriser l'efficacité de votre filière d'assainissement autonome PLASTEPU® SOTRALENTZ,

1 - Il est recommandé d'éviter :

- d'utiliser un nettoyeur automatique pour toilettes,
- de rejeter dans les canalisations l'eau de rétro-lavage (« back wash ») d'un adoucisseur d'eau,
- d'utiliser un broyeur d'aliments ou une pompe broyeuse placés en amont des appareils de prétraitement (Bacs dégraisseurs (SL-SG) ou fosses septiques (SL-FS) ou décanteurs (SL-FSDC) ou Epurbloc® ou clarificateurs).

2 - Il est fortement déconseillé de rejeter dans les canalisations d'amenée des effluents, les produits suivants :

- huiles, graisses (moteur, friture...),
- cires et résines,
- peintures et solvants,
- produits pétroliers,
- pesticides de tous types,
- tous produits toxiques,
- tout objet difficilement dégradable (mégots de cigarettes, serviettes hygiéniques, tampons, préservatifs, cendres, ordures ménagères, chiffons, gants de toilette emballages, etc.),
- eaux de condensation des conduites d'évacuation de gaz de chaudières basse et moyenne température,
- eaux de condensation des climatiseurs, condensats, etc.

3 - Il est interdit :

- de recouvrir ou d'enterrer les couvercles des appareils comme l'exige la réglementation en vigueur,
- de planter des arbres ou grandes plantations à moins de 3 mètres des appareils ou de la zone de traitement aérobie (épandage, lits filtrants...),
- de relier un tuyau de drainage des eaux de ruissellement ou une gouttière de toiture à votre filière d'assainissement autonome,
- de connecter tous siphons de sol.



*M.E.S. : Matières En Suspension - **DBO⁵ : Demande Biochimique en Oxygène en 5 jours

Plastepur[®], une gamme complète

en pré-traitement anaérobie et en épuration aérobie

SOTRALENTZ-HABITAT a mis au point, développé et testé la gamme PLASTEPUR[®], appareils, marqués CE, périphériques et accessoires destinés :

- au pré-traitement anaérobie,
 - à l'épuration aérobie,
- des eaux usées domestiques.

Gamme PLASTEPUR[®] de SOTRALENTZ-HABITAT :

- renouvelle le concept de l'Assainissement Non Collectif (A.N.C.) dit "autonome" individuel et non-collectif regroupé;
- vous amène, à vous distributeurs, à vos clients installateurs ainsi qu'aux utilisateurs, de nouveaux atouts par rapport aux appareils, aux périphériques et aux accessoires traditionnels.

SOTRALENTZ-HABITAT, avec sa gamme d'appareils de pré-traitement anaérobie PLASTEPUR[®], vous offre des avantages marquants :

1. Innovations significatives dans l'assainissement autonome :

- **Formes et structures compactes :**
Répondant aux impératifs d'installation, de sécurité et garantissant les résistances optimales à la dépression;
- **Gamme complète :**
Homogénéité de votre filière d'assainissement autonome Plastepur[®] ayant obtenu le droit d'usage du marquage CE. Appareils "Performances" avec filets filtrants "Performances" intégrés, amovibles et imputrescibles. Appareils, périphériques et accessoires livrés avec code-barre EAN 13.
- **Cheminement et efficacité hydraulique optimisés :**
Formes spécialement étudiées permettant un cheminement et une efficacité hydraulique optimale, (cf. résultats des essais du CERIB, Centre d'Études et de Recherche de l'Industrie du Béton, cf. page 5).
- **Rehausses à visser ^(*)^(**)^(***) :**
Localisation immédiate de l'installation et accessibilité totale pour le contrôle et l'entretien comme le prévoit la réglementation en vigueur.
(*) Rehausses à visser SL-REHC 380, hauteur 200 mm, vendues séparément pour les fosses eaux vannes (SL-FS), les fosses toutes eaux (SL-FS SP RKT et SL-FS DP RKT), les décanteurs (DC SP RKT et DC DP RKT), les clarificateurs (CLARIF SP RKT et CLARIF DP RKT), les fosses d'accumulation à vidanger Double Peau (FAV DP RKT), les bacs dégraisseurs (SL-SG 500, 800 et 1000) et les préfiltres (SL-FD 500, 800, 1000 et 1600).
(**) Rehausses à visser SL-REHC 600 CR à 1 hauteur ajustable de 750 à 600 mm avec tampon renforcé ou SL-REHC 600/150 sans tampon renforcé (option) ou SL-REHC 600/300 sans tampon renforcé à visser sur la REHC 600CR (option), vendues séparément pour les fosses toutes eaux (SL-FS SP RKT et SL-FS DP RKT), les décanteurs (DC SP RKT et DC DP RKT), les clarificateurs (CLARIF SP RKT et CLARIF DP RKT) et les fosses d'accumulation à vidanger Double Peau (FAV DP RKT).
(***) Rehausses à visser SL-REHR 100, 250, 430, 500 ou 750 mm ajustables vendues séparément pour toute la gamme des boîtes (regards).



2.1 Avantages propres au Polyéthylène Haute Densité (PEHD) de Très Haut Poids Moléculaire (THPM) coextrudé-soufflé :

- **Légèreté :** par exemple fosse béton allégée 3000 l pèse 1,3 tonne, PLASTEPUR[®] 3000 l pèse 120 kg soit 10 x moins que la fosse béton dite allégée.

2.2 Économies lors des opérations suivantes :

- **Manutention**
chargement, déchargement et stockage sur parc;
- **Transport**
moyens moins importants mis en œuvre;
- **Installation à des endroits inaccessibles :**
aux engins lourds de travaux publics;
- **Opérations manuelles,**
chariot élévateur sur parc ou tracto-pelle sur chantier disponibles pour d'autres opérations;
- **Fouilles peu importantes = remblais moins importants :**
grâce à leur forme, mise en œuvre simplifiée et rapide;
- **Formes fonctionnelles :**
poignées de manutention et de positionnement et/ou anneau de grutage;
- **Rentabilité globale intéressante ;**

2.3 Sécurité et fiabilité du Polyéthylène Haute Densité (PEHD) de Très Haut Poids Moléculaire (THPM) coextrudé-soufflé :

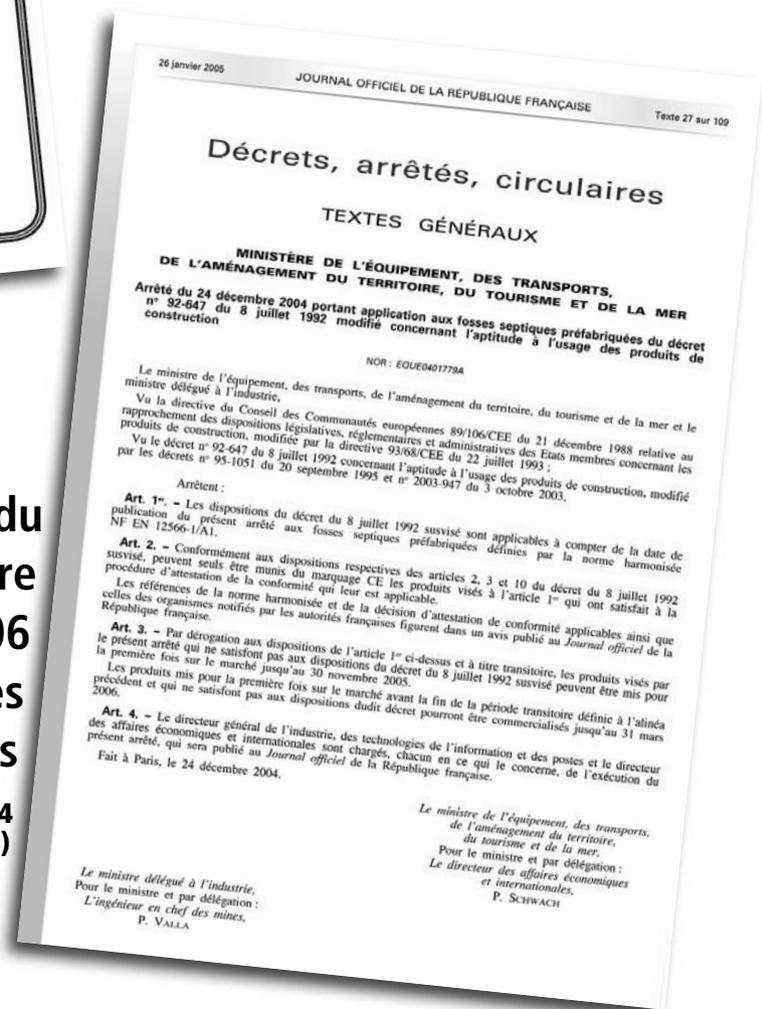
- **Étanchéité absolue,**
pas de risque de fuites;
- **Résistance exceptionnelle**
aux chocs et aux variations de températures;
- **Forte diminution des risques d'accidents,**
sécurité de votre personnel accrue;
- **Ensemble monobloc extrudé-soufflé d'une seule pièce avec une matière noble et homogène sur des installations automatisées :**
 - pas d'assemblage par des matériaux hétérogènes.
 - pas d'évolution différente dans le temps;
- **Polyéthylène imputrescible :**
excellente tenue
 - aux agents agressifs des eaux usées (anhydrides sulfureux dégradant le béton)
 - aux corrosions du milieu environnant extérieur (sols acides).

Assurance qualité ISO 9001 : 2000



**Tous les appareils,
périphériques
et accessoires Plastepur®
SOTRALENTZ-HABITAT
sont conçus et produits
sous assurance qualité
ISO 9001 : 2000.**

**Arrêté d'autorisation du
marquage  obligatoire
le 1^{er} avril 2006
sur toutes les fosses
préfabriquées
du 24 décembre 2004
(J.O. du 26. 01. 2005)**



Certificat d'essais marquage C E

Les fosses septiques, décanteurs, clarificateurs et EPURBLOC®, produits et distribués par SOTRALENTZ-HABITAT portent tous le marquage suivant dans l'encart :



Nos fosses sont fabriquées par coextrusion-soufflage en polyéthylène haute densité (PEHD) et sont conformes aux exigences de la norme NF EN 12566-1. Elles répondent aux exigences essentielles telles que définies dans l'annexe ZA de la Norme et validées par le CERIB (Centre d'Etudes et de Recherches de l'Industrie du Béton) laboratoire notifié par le CEN (Centre Européen de Normalisation) selon le tableau ci-dessous :

Modèle	Capacité nominale	Etanchéité à l'eau (essai à l'eau)	Comportement structurel à vide	Efficacité hydraulique
Fosses rectangulaires - version Epubloc®				
Epubloc® 2000	2 m ³	Conformes	Pit test en sol humide conformes	g de microbilles
Epubloc® 3000	3 m ³	Conformes	Pit test en sol humide conformes	g de microbilles
Fosses cylindriques à nervures - version Epubloc®				
Epubloc® 3000	3 m ³	Conformes	Essai d'écrasement: 83 kN*	0,5 g de microbilles
Epubloc® 4000	4 m ³	Conformes	Essai d'écrasement: 83 kN*	0,5 g de microbilles
Fosses Simple Peau - version Clarificateur				
5 000 SP-RKT	4 m ³	Conformes	Pit test en sol humide conformes	4,9 g de microbilles
7 500 SP-RKT	7 m ³	Conformes	Pit test en sol humide conformes	4,9 g de microbilles
10000 SP-RKT	9 m ³	Conformes	Pit test en sol humide conformes	4,9 g de microbilles
Fosses Double Peau® - version Clarificateur sans décanteur en amont				
3500 DP-RKT	3 m ³	Conformes	Pit test en sol humide conformes	8,3 g de microbilles
5000 DP-RKT	4 m ³	Conformes	Pit test en sol humide conformes	8,3 g de microbilles
6000 DP-RKT	5 m ³	Conformes	Pit test en sol humide conformes	8,3 g de microbilles
7000 DP-RKT	6 m ³	Conformes	Pit test en sol humide conformes	8,3 g de microbilles
9000 DP-RKT	8 m ³	Conformes	Pit test en sol humide conformes	8,3 g de microbilles
11000 DP-RKT	10 m ³	Conformes	Pit test en sol humide conformes	8,3 g de microbilles
12000 DP-RKT	11 m ³	Conformes	Pit test en sol humide conformes	8,3 g de microbilles
14000 DP-RKT	13 m ³	Conformes	Pit test en sol humide conformes	8,3 g de microbilles
15000 DP-RKT	14 m ³	Conformes	Pit test en sol humide conformes	8,3 g de microbilles
16000 DP-RKT	15 m ³	Conformes	Pit test en sol humide conformes	8,3 g de microbilles
18000 DP-RKT	17 m ³	Conformes	Pit test en sol humide conformes	8,3 g de microbilles
19000 DP-RKT	18 m ³	Conformes	Pit test en sol humide conformes	8,3 g de microbilles
22000 DP-RKT	22 m ³	Conformes	Pit test en sol humide conformes	8,3 g de microbilles
25000 DP-RKT	24 m ³	Conformes	Pit test en sol humide conformes	8,3 g de microbilles
27000 DP-RKT	26 m ³	Conformes	Pit test en sol humide conformes	8,3 g de microbilles
30000 DP-RKT	28 m ³	Conformes	Pit test en sol humide conformes	8,3 g de microbilles
40000 DP-RKT	38 m ³	Conformes	Pit test en sol humide conformes	8,3 g de microbilles

Epubloc à performances exceptionnelles

Extrait des procès-verbaux d'essais disponibles sur demande.

* Soit 26,6 kN/m² pour des appareils de 3 m³.



Garanties

Conformité

SOTRALENTZ-HABITAT, F-67 320 DRULINGEN (FRANCE), certifie que les appareils, périphériques et accessoires d'assainissement autonome PLASTEPUR® décrits dans ce dossier et dans nos documents commerciaux sont conformes :

- aux réglementations en vigueur dans les pays où ils sont distribués,
- aux arrêtés interministériels du 6 mai 1996 fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectifs et annexes ainsi que les modalités du contrôle technique exercé par les communes sur les systèmes d'assainissement non collectifs,
- à la circulaire du 22 mai 1997 relative à l'assainissement non collectif,
- à la Norme NF XP DTU 64-1, P1.1 et P 1.2, mise en œuvre des dispositifs d'assainissement autonome,
- à la Norme NF P15-910, activité de service dans l'assainissement des eaux usées domestiques, lignes directrices pour un diagnostic en vue de l'entretien des installations d'assainissement autonome,
- à la Norme NF EN-1085, traitement des eaux usées - vocabulaire,
- à la Norme NF EN 12566 - A1, **marquage CE obligatoire sur toutes les fosses préfabriquées à compter du 1^{er} avril 2006.**

Responsabilité décennale

Dans le contexte de la loi 78/12 du 04.01.1978 Responsabilité professionnelle des fabricants et assimilés de matériaux de construction par les polices d'assurance successives selon les années de fabrication :

- Acte IARD à partir de 2005,
- MMA de 2001 à 2004,
- AXA/UAP avant 2001.



L'appel en garantie pour les appareils, les périphériques et les accessoires ne peut être invoqué en cas de :

- non-respect par l'installateur, le propriétaire et/ou l'utilisateur des prescriptions d'installation, d'utilisation et d'entretien précisées par SOTRALENTZ-HABITAT dans ce livret A23 et livré dans chaque appareil,
- non-respect par l'installateur, le propriétaire et/ou l'utilisateur des prescriptions de
 - la Norme NF XP DTU 64-1, P1.1 et P 1.2,
 - la Norme NF P15 -910,

Appareils, périphériques et accessoires

Les appareils, les périphériques et les accessoires doivent être transportés, stockés et manipulés dans des conditions telles qu'ils soient à l'abri d'actions, notamment mécaniques, susceptibles de provoquer des détériorations.

Nous garantissons la fourniture d'appareils, de périphériques et d'accessoires conformes aux réglementations en vigueur et exempts de tout vice de fabrication.

En cas de défectuosité reconnue par nos services, notre intervention se limite au remplacement des pièces défectueuses (qui doivent être tenues à notre disposition) ou manquantes (réserves sur bon de livraison ou bordereau de transport et par lettre recommandée avec AR au transporteur sous 72 heures, 3 jours ouvrables, samedi y compris) à l'exclusion de tous autres frais.

Boîtes (regards) de répartition, de bouclage, de collecte, etc.

Les boîtes (regards) doivent être transportées, stockées et manipulées dans des conditions telles qu'ils soient à l'abri d'actions, notamment mécaniques, susceptibles de provoquer des détériorations.

Nous garantissons, par la bande adhésive signalétique, la fourniture de boîtes complètes, conformes à la réglementation en vigueur et exemptes de tout vice de fabrication.

En cas de défectuosité reconnue par nos services, ou de boîtes incomplètes, notre intervention se limite au remplacement des pièces défectueuses (devant être tenues à notre disposition) ou manquantes (réserves sur bon de livraison ou bordereau de transport et par lettre recommandée avec AR au transporteur sous 72 heures, 3 jours ouvrables, samedi y compris) à l'exclusion de tous autres frais.

- modification ou utilisation des appareils, des accessoires et/ou des périphériques pour un usage autre que celui initialement prévu par SOTRALENTZ-HABITAT,
- phénomènes naturels (atmosphériques, géologiques, explosion ou dynamitage...) indépendants de notre volonté,
- mauvais dimensionnement des appareils, des périphériques et des accessoires,
- mauvais choix et mise en œuvre de la filière partielle ou complète.

Fait à DRULINGEN, le (voir numéro de série et date de fabrication perforés ci-dessous)

L'installateur

Le propriétaire

L'utilisateur

Le constructeur

P. Mochel

Entretien des appareils et des périphériques

Principaux indicateurs de performance d'une fosse, d'un décanteur, d'un EPURBLOC® ou d'un clarificateur.

- Saturation ou colmatage de l'appareil,
- Non-liquéfaction de matières,
- Dégagement d'odeurs,
- Niveau d'eau anormalement élevé,
- Entraînement de matières non dégradées hors d'un appareil de prétraitement.

Ces facteurs génèrent les vérifications suivantes en cas de :

1. Saturation ou colmatage ou non liquéfaction des matières ou colmatage des tuyaux d'amenée des effluents

1.1 d'un appareil rectangulaire ou cylindrique,

- Alimentation en eau (ex: alimentation insuffisante, inférieure à 50 litres par jour et par personne sur une période trop longue);
- Dimensionnement du matériel (ex: appareil sous dimensionné, surcharge...);
- Non liquéfaction des matières (ex: rejet anormal, excessif ou constant de produits nocifs ou non biodégradables tels qu'eau de Javel, antibiotiques, déboucheurs, condensats, etc.).

1.2. d'une cuve à vidanger F.A.V.

- Sous-dimensionnement de l'appareil ou des tuyaux
- Vidange non effectuée.

1.3. d'un bac dégraisseur, d'une chasse à auget

- Volume et épaisseur trop importants des matières solides et des graisses (entretien insuffisant), dans le bac dégraisseur, la chasse à auget et le périphérique situé en aval
- Périphérique sous-dimensionné,
- Périphérique saturé avec entraînement de matières (entretien insuffisant).

1.4. d'un préfiltre standard ou "Performance"

- Arrivées d'air (entrée IN et sortie OUT) devant être contrôlées
- Colmatage, (nettoyer au jet la masse filtrante ou la changer le cas échéant).
- Niveau d'eau anormalement élevé dans le préfiltre (vérifier l'état de fonctionnement de tous les appareils de pré-traitement situés en amont, fosse, décanteur, Epurbloc®, bac dégraisseur, etc.).

2. Entraînement de matières non dégradées hors d'un appareil rectangulaire ou cylindrique ou d'une cuve à vidanger F.A.V. par des matières non dégradées

- Dimensionnement de l'appareil (ex: appareil sous dimensionné pour une utilisation régulière);
- Date de la dernière vidange (ex: appareils saturés, vidanges trop espacées, vidanges complètes des appareils sans remise en eau);
- Réseau des eaux pluviales distinct (ex: eaux pluviales transitant par l'appareil).

3. Dégagement d'odeurs d'un appareil rectangulaire ou cylindrique, d'une cuve à vidanger F.A.V., d'un bac dégraisseur, d'une chasse à auget ou d'un préfiltre

- Étanchéité des raccords sur le conduit d'amenée (IN) des effluents et des tampons de visite (mauvais collage sans dégraissage préalable ni ponçage, quantité de colle insuffisante, emboîtement insuffisant, utiliser de préférence des raccords à joints;

- Efficacité des siphons (ex: exploitation insuffisante, colmatage);
- Section (ex: Ø inférieur à 100 mm),
- État général du conduit de ventilation haute obligatoire (VH) (ex: ventilation aboutissant sous les combles);
- Passage d'air suffisant dans l'appareil au-dessus du chapeau (couche de graisses ou de flottants trop épaisse...) suite au marnage des effluents (remontée du niveau d'eaux usées dans l'appareil lors de l'arrivée d'effluents de densité inférieure à celle des effluents contenus).

4. Mise en dépression d'une chasse à auget, d'une fosse à vidanger FAV ou d'un poste de relevage

- Branchement de la connexion anti-dépression (VH) non raccordée ou de Ø inférieur à 100 mm.

5. Vidange à niveau constant des appareils et des périphériques

5.1. Appareil rectangulaire ou cylindrique

- Vidanger à niveau constant réalisée avec une périodicité minimale réglementaire de quatre (4) ans (cf. page 8 et à la Norme NF P15-910, activité de service dans l'assainissement des eaux usées domestiques, lignes directrices pour un diagnostic en vue de l'entretien des installations d'assainissement autonome).
- Périodicité pouvant être, si nécessaire, adaptée (augmentée ou réduite) dans les circonstances particulières liées aux caractéristiques des ouvrages ou à l'occupation de l'immeuble, dûment justifiées par le constructeur ou l'occupant.

5.2. Cuve à vidanger F.A.V.

Vidange devant être prévue aussi souvent que nécessaire en fonction du volume de stockage.

- Vidanger dès que le niveau maximum de remplissage est atteint (Cf. page 8 et à la Norme NF P15-910, activité de service dans l'assainissement des eaux usées domestiques, lignes directrices pour un diagnostic en vue de l'entretien des installations d'assainissement autonome).
- **Important**: Accès au fond strictement interdit, pour nettoyage, de la cuve à vidanger, car cuve contenant des gaz de fermentation mortels (méthane, anhydrides sulfureux...).
- **Détecteur de niveau à distance, jauge pneumatique, afin de mieux gérer les tournées de vidanges des cuves (option livrable sur commande séparée).**
- 1 canne de vidange de Ø 110 mm,
 - positionnée et fixée dans le trou d'homme d'entrée (IN), afin de pouvoir aspirer un maximum de boues accumulées.
 - équipée d'un raccord rapide pompier en alliage en DN 100.
 - s'arrêtant à environ 20 mm du fond afin d'aspirer le maximum d'effluents ou produits et éviter ainsi l'accumulation des boues cause de colmatage.

5.3. Bac dégraisseur

- Vérifier du bon fonctionnement au moins une fois par mois.
- Vidanger à niveau constant (cf page 8 et à la Norme NF P15-910, activité de service dans l'assainissement des eaux usées domestiques, lignes directrices pour un diagnostic en vue de l'entretien des installations d'assainissement autonome) des graisses accumulées dans la partie supérieure puis des matières solides et des boues retenues au fond au moins tous les six (6) mois, et d'une manière générale, dès que nécessaire, sans oublier de nettoyer au jet les dispositifs d'entrée et de sortie.
- Par après, regarnir d'eau avant de remettre en service.

Entretien des périphériques et des accessoires

6. Préfiltre indicateur de colmatage intégré et amovible

Contrôle annuel du préfiltre indicateur de colmatage nécessaire pour s'assurer du bon fonctionnement de l'EPURBLOC® ou d'un clarificateur.

Vidange à niveau constant à réaliser avec une périodicité de quatre (4) ans, adaptée, si nécessaire, dans les circonstances particulières liées aux caractéristiques des ouvrages ou à l'occupation de l'immeuble dûment justifiées par le constructeur ou l'occupant.

En cas de colmatage ou de saturation, le filet ou le matériau filtrant doit être nettoyé en suivant les indications ci-dessous :

- **Dévisser** soigneusement le tampon Ø 400 pour évacuer les gaz de fermentation (méthane,...) contenus dans le volume supérieur (Interdiction de fumer lors de l'opération) ;
- **Retirer** le bouchon anti-rejet ;
- **Retirer** le manchon de connexion amovible à l'aide de la poignée de positionnement ;
- **Laver** soigneusement les matériaux filtrants du filet filtrant "Performance" au jet sous pression, au-dessus de l'EPURBLOC® afin de ne pas polluer le terrain environnant ;
- **Vidanger** à niveau constant de l'EPURBLOC® ou le Clarificateur ;
- En fin d'opération de vidange à niveau constant, **replacer** le filet filtrant dans le préfiltre indicateur de colmatage ;
- **Emboîter** le manchon de connexion amovible, à l'aide de sa poignée de positionnement, dans le manchon de sortie prémonté ;
- **Positionner** à l'horizontale la poignée du manchon de connexion ;
- **Adapter** le bouchon anti-rejet sur le manchon de connexion ;
- **Compléter** d'eau claire avant remise en service ;
- **Refermer** soigneusement le tampon Ø 400.

7. Chasses à auget

- **Vérifier** le bon fonctionnement au moins une fois tous les trois (3) mois.
- **Vidanger** des M.E.S. et solides accumulées au fond du périphérique (cf. Norme NF P15-910, activité de service dans l'assainissement des eaux usées domestiques, lignes directrices pour un diagnostic en vue de l'entretien des installations d'assainissement autonome) de la vidange de la fosse et du dégrilleur sans oublier de nettoyer au jet les dispositifs d'entrée (IN) et de sortie (OUT)
- **Contrôler** les fixations et l'usure des flexibles des augets.

8. Boîtes (regards) de répartition

- **Vérifier** régulièrement le bon écoulement des eaux prétraitées vers les tuyaux d'épandage.
- En cas de colmatage, **nettoyer** au jet d'eau sous pression la boîte, les tuyaux de répartition et d'arrivée des effluents.

9. Boîtes (regards) de bouclage

- **Vérifier** régulièrement le bon fonctionnement du système d'épuration et le non colmatage des tuyaux d'épandage ou du système d'épuration (épandage, lit filtrant non drainé, etc...).
- En cas de colmatage, **nettoyer** au jet d'eau sous pression la boîte, les tuyaux d'épandage et la boîte de bouclage.

10. Boîtes (regards) de collecte vertical et horizontal

- **Vérifier** régulièrement le bon fonctionnement du filtre à sable vertical drainé ou horizontal et le non colmatage des drains de collecte ou du filtre à sable ou du tuyau exutoire.
- En cas de colmatage, **nettoyer** au jet d'eau sous pression la boîte, le tuyau exutoire et les drains de collecte.

Vidange à niveau constant

conformément à la Norme NF P15-910 d'une fosse, d'un décanteur, d'un clarificateur, d'un Epurbloc® ou d'un Bac dégraisseur

Marquage
CE
sur les fosses
préfabriquées

I. Principes

La vidange « périodique à niveau constant » d'une fosse, d'un décanteur, d'un clarificateur, d'un Epurbloc® ou d'un Bac dégraisseur consiste à extraire :

- d'abord la quasi-totalité des flottants (graisses et autres matières flottantes),
- puis une grande partie de la quantité de boues déposées au fond de l'appareil.

Lorsque le niveau de boues atteint 50 % du volume nominal des appareils précités, hors Bac dégraisseur, une extraction d'une grande partie de ces boues (de l'ordre de 80 %) est réalisée. Les niveaux de boues peuvent être estimés à l'aide de dispositifs de détection du niveau des boues.

Cette vidange doit être réalisée à « niveau constant ».

Le maintien d'une faible quantité de boues au fond des appareils, hors Bac dégraisseur, est essentiel pour le redémarrage du processus épuratoire anaérobie de ce type de dispositif de prétraitement.

La baisse de niveau de remplissage, occasionnée lors de l'opération de vidange, doit être compensée par un apport régulier et complémentaire en eau claire provenant soit de l'immeuble, soit du véhicule d'intervention. L'extraction des flottants puis des boues doit être réalisée de façon à ne pas perturber la séparation des phases (chapeau, liquide et lit de boues) et d'autre part à soutirer le moins possible de liquide.

Il est souhaitable que le véhicule d'intervention soit équipé d'un système d'épaississement des matières de vidange et de cloisons de séparation, pour un stockage distinct des flottants et des boues ainsi que pour optimiser son utilisation.

II. Consignes à respecter chronologiquement

1 **DÉVISSER LES TAMPONS SANS PRÉCIPITATION** (lentement) pour permettre l'évacuation progressive des gaz de fermentation (méthane,...) bactérienne anaérobie et éviter ainsi une dépression trop brutale dans les appareils, pouvant entraîner la rétraction de l'enveloppe polyéthylène ou un malaise de la personne devant effectuer la vidange (le méthane est un gaz lourd, explosif et mortel).

- 2 **NE PAS FUMER** pendant l'opération.
- 3 **AMENER L'EAU PAR UN TUYAU D'ARROSAGE OU DU VÉHICULE D'INTERVENTION** sur les lieux de l'installation et l'introduire dans l'appareil à vidanger (côté entrée des effluents).
- 4 **OUVRIER LE ROBINET D'EAU (AU DÉBIT MAXIMUM) OU LA VANNE D'EAU DU VÉHICULE D'INTERVENTION** pour alimenter l'appareil à vidanger.
- 5 **INTRODUIRE LA TÊTE DE POMPE** (côté sortie des effluents) jusqu'au niveau du fil d'eau (surface des effluents).
- 6 **ASPIRER LE CHAPEAU** (croûte de surface formée par les graisses et les matières flottantes) et stocker les flottants dans un des compartiments du véhicule.
- 7 **PLONGER LA TÊTE DE POMPE** jusqu'au maximum 3/4 de la profondeur pour ne pas aspirer ou dégrader le fond de l'appareil.
- 8 **ASPIRER LES BOUES** vers un second compartiment du véhicule, en assurant un débit de pompage adapté et en évitant un brassage des boues (le débit en eau du tuyau d'arrosage étant plus faible que celui de la pompe).
- 9 **NETTOYER AU JET**, soit les matières filtrantes, soit le filet filtrant "Performance" du préfiltre indicateur de colmatage, soit les remplacer.
- 10 **REGARNIR D'EAU CLAIRE** après avoir retiré la tête de pompe.
- 11 **RAJOUTER UNE DOSE D'ACTIVATEUR BACTÉRIOLOGIQUE.**
- 12 **RECONNECTER LE MANCHON DE SORTIE AMOVIBLE, LE BOUCHON ANTI-REJET.**
- 13 **FERMER LES TAMPONS** avec précaution en contrôlant leur étanchéité.
- 14 **SÉCURITÉ**, vous assurer que personne (enfant surtout) ne puisse ouvrir facilement les tampons (risques de noyade ou d'intoxication).

Fonctionnement des appareils

1. Fosse « eaux vannes » dérogatoire

Nouveau

- Le « TRAITEMENT SÉPARÉ » en installation neuve est interdit et la réhabilitation du traitement séparé n'est autorisée que sur dérogation.
- Dans un maximum de cas de réhabilitation, l'installation doit être de type « TRAITEMENT TOUTES EAUX » avec la mise en œuvre de fosses, de décanteurs ou d'EPURBLOC® Toutes Eaux.
- Les eaux VANNES SEULES (W-C) sont admises dans la fosse septique "eaux vannes" par le dispositif d'entrée (IN) ralentissant leur arrivée, évitant au maximum une remise en suspension des boues minérales ou organiques et des matières flottantes. Les effluents subissent d'abord une décantation puis une fermentation bactérienne anaérobie conduisant à une liquéfaction partielle des boues.
- Le dispositif de sortie (OUT), de par sa conception, assure la collecte et l'écoulement des effluents ainsi prétraités et les moins chargés vers un préfiltre (SL-FD) devant piéger les Matières En Suspension (M.E.S.).
- Les gaz de fermentation anaérobie s'évacuent par la ventilation haute obligatoire (VH Ø 100 mm) intégrée dans la rehausse rectangulaire côté entrée (IN). Sotralentz propose piquage de **Ventilation Haute (VH)** en entrée (IN) de fosse (amont) et non en sortie (OUT) de fosse (aval) (cf. page 2).
- La mise en route de la fosse, du décanteur ou de l'Epurbloc® peut être facilitée, selon les cas, par l'utilisation d'un activateur bactérien.
- Fosse remplie d'eau claire avant mise en service et après vidange.

2. - Fosse, décanteur et Epurbloc® « toutes eaux » rectangulaire **Nouveau** ou cylindrique, - Fosse, décanteur, Epurbloc® et clarificateur Simple Peau (SP-RKT 5000, 7500 et 10000 I.), marqués CE à compter du 1^{er} avril 2006

- Les EAUX MÉNAGÈRES (cuisine, salle de bains) et les eaux VANNES (WC) sont admises dans la fosse, le décanteur ou l'EPURBLOC® "Toutes Eaux" par le dispositif d'entrée (IN) ralentissant leur arrivée, évitant au maximum une remise en suspension des boues minérales ou organiques et des matières flottantes et permettant l'entretien ou le décolmatage. Les effluents subissent une décantation primaire puis une fermentation bactérienne anaérobie conduisant à une liquéfaction partielle des boues sous l'action de bactéries.
- Le dispositif de sortie (OUT) de la fosse ou du décanteur, de par sa conception, assure la collecte et l'écoulement des effluents prétraités et les moins chargés de Matières En Suspension (M.E.S.) vers un élément épurateur ou toute autre solution définie par la nature du sol, par l'exutoire, par la réglementation et par la Norme NF XP DTU 64-1, P 1.1 et P 1.2).
- Le préfiltre indicateur de colmatage amovible intégré avec filet filtrant "Performance" piège les Matières En Suspension (M.E.S.) en sortie

(OUT) de l'EPURBLOC® ou du clarificateur et assure l'écoulement des effluents prétraités les moins chargés vers un élément épurateur ou toute autre solution définie par la nature du sol, par l'exutoire, par la réglementation et par la norme NF XP DTU 64-1, P 1.1 et P 1.2.

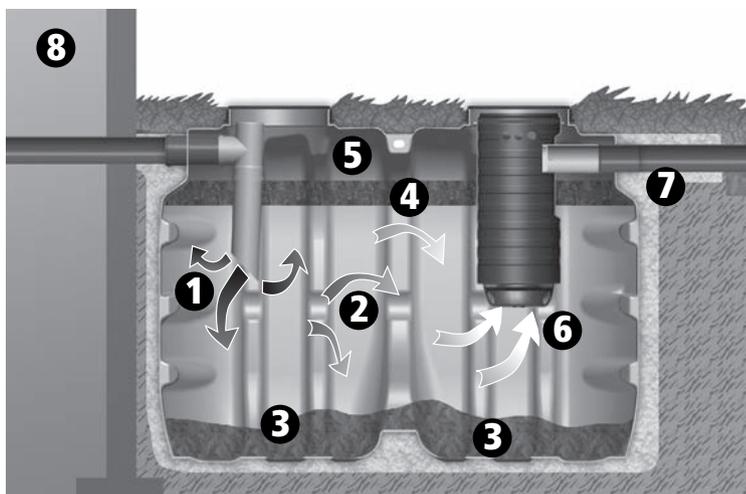
- Les gaz de fermentation anaérobie s'évacuent par le piquage de la ventilation haute obligatoire (VH) intégrée dans l'appareil côté entrée (IN). Sotralentz propose piquage de **Ventilation Haute (VH)** en entrée (IN) de fosse (amont) et non en sortie (OUT) de fosse (aval) (cf. page 2).
- La mise en route de l'appareil peut être facilitée, selon les cas, par l'utilisation d'un activateur bactérien.
- Dans une filière d'assainissement autonome regroupé, le premier appareil « DÉCANTEUR » ralentit les effluents et permet la séparation puis la décantation des matières lourdes et la mise en place du « chapeau » (flottants).
- Fosse remplie d'eau claire avant mise en service et après vidange.

3. Cuve d'accumulation à vidanger F.A.V.

- Un dégrilleur en inox, de Ø 100 mm, devra être placé en amont de chaque cuve F.A.V., afin de réduire les risques de colmatage.
- Toutes les eaux ayant passé au préalable par un dégrilleur en inox, et éventuellement suivi d'un débourbeur, sont admises dans les cuves F.A.V. par le dispositif d'entrée (IN) ralentissant leur arrivée.
- Les gaz de fermentation s'évacuent par la ventilation haute obligatoire (VH Ø 100 mm) intégrée dans la cuve F.A.V. côté entrée (IN). Sotralentz propose piquage de **Ventilation Haute (VH)** en entrée (IN) de FAV (amont) et non coté aval de FAV (cf. page 2).
- L'extracteur statique facilitera l'évacuation des gaz de fermentation.
- Les coudes d'un degré supérieur à 45° sont interdits en ventilation haute, car ils réduisent le flux ascensionnel des gaz.
- La mise en route de la cuve F.A.V. est immédiate, aucune mise en eau est nécessaire, sauf dans les cas particuliers précités.
- La cuve F.A.V. doit être vidangée totalement lorsque le niveau de stockage maximum est atteint.
- Le niveau maximum peut être détecté grâce à la mise en place d'une jauge pneumatique permettant une lecture à distance (option).
- Les effluents vidangés seront déposés par le véhicule d'intervention dans les sites agréés.
- Cuve FAV posée à vide

Tous les appareils de prétraitement, et dans tous les cas de figure de pose, doivent obligatoirement, selon la réglementation, être équipés d'une ventilation haute (VH) de Ø 100 mm minimum, afin d'extraire les gaz de fermentation anaérobie (cf. page 2). Sotralentz propose un piquage de **Ventilation Haute (VH)** en entrée (IN) des périphériques (amont) et non en sortie (OUT) des périphériques (aval) (cf. page 2).

Vue en coupe d'un Epurbloc® et des 8 étapes de pré-traitement



- 1 Arrivée des effluents bruts par un nouveau dispositif d'entrée permettant un accès pour le décolmatage et la décompression.
- 2 Zone de séparation des effluents lourds et légers.
- 3 Lit de boues en décantation et en fermentation anaérobie.
- 4 Chapeau de graisses et de matières flottantes.
- 5 Accumulation gazeuse et d'agents agressifs.
- 6 Zone d'eaux claires et piégeage Matières En Suspension (M.E.S.) par le nouveau préfiltre indicateur de colmatage amovible intégré et son double déflecteur équipé d'un filet filtrant "Performance" intégré, amovible et imputrescible.
- 7 Rejets effluents prétraités vers épuration aérobie finale (épandage, lit filtrant...).
- 8 Ventilation haute obligatoire Ø 100 mini pour évacuation des gaz de fermentation au-dessus du faite du toit et avec piquage de ventilation en entrée d'appareil. Sotralentz propose piquage de Ventilation Haute (VH) en entrée (IN) de fosse (amont) et non en sortie (OUT) de fosse (aval) (cf. page 2).

Fonctionnement des périphériques et accessoires

1. Bac dégraisseur

Nouveau

- Seules les eaux ménagères (cuisine, salles de bain, buanderie...) sont admises dans le bac dégraisseur par le dispositif d'entrée (IN), amovible et pouvant être extrait au travers du trou d'homme ou de la rehausse REHC 380, ralentissant leur arrivée et évitant une remise en suspension des matières flottantes et des matières lourdes et solides. Ainsi tranquilisées, les eaux ménagères transitent dans le bac dégraisseur où s'effectue la séparation des graisses et des flottants qui, en remontant à la surface, se solidifient pour former le chapeau (croûte de surface). Les boues et matières solides se déposent au fond du bac dégraisseur.
- Bac rempli d'eau claire avant mise en service et après vidange.
- Le dispositif de sortie (OUT), de par sa conception, assure la collecte et l'écoulement des eaux ménagères prétraitées vers la fosse, le décanteur, le clarificateur, l'ÉPURBLOC® ou, sur dérogation, vers le préfiltre (SL-FD) en cas de réhabilitation de traitement séparé.
- Les gaz de fermentation s'évacuent par les orifices de décompression (entrée et sortie) puis par la ventilation haute obligatoire (VH Ø 100 mm). Sotralentz propose piquage de **Ventilation Haute (VH)** en entrée (IN) du dégraisseur (amont) et non en sortie (OUT) du dégraisseur (aval) (cf. page 2).

2. Préfiltre

Nouveau

- L'effluent prétraité et clarifié, issu de la fosse septique ou d'une installation autonome regroupée (ex.: FS Décanteur + EPURBLOC® + SL-FD), se déverse par le dispositif d'entrée (IN) sur les matériaux filtrants (filet filtrant "Performance") afin de retenir les matières en suspension.
- L'évacuation s'opère par principe siphonide (entrée haute/sortie haute) en milieu anaérobie et assure l'écoulement des effluents prétraités les moins chargés de matières en suspension vers un élément épurateur ou toute autre solution définie par la nature du sol, par l'exutoire, par la réglementation et par la norme NF XP DTU 64-1, P 1.1 et P 1.2.
- Les gaz de fermentation s'évacuent par les orifices de décompression (entrée et sortie) puis par la ventilation haute (VH). Sotralentz propose piquage de **Ventilation Haute (VH)** en entrée (IN) du préfiltre (amont) et non en sortie (OUT) du préfiltre (aval) (cf. page 2).
- Préfiltre rempli d'eau claire avant mise en service.

Préfiltre indicateur de colmatage amovible intégré dans l'Épurbloc® ou dans le Clarificateur, de par sa conception permettant :

- Le piégeage des matières en suspension (M.E.S.) dans la zone d'eaux claires et dévie les bulles de gaz de fermentation contenant aussi des M.E.S., remontant vers le chapeau.
- La collecte et l'évacuation des effluents prétraités les moins chargés de Matières En Suspension vers un élément épurateur ou toute autre solution définie par la nature du sol, par l'exutoire, par la réglementation et par la Norme NF XP DTU 64-1, P 1.1 et P 1.2.
- L'indicateur de colmatage est équipé d'un déflecteur de M.E.S. en partie basse et d'évents en partie haute permettant la décompression et l'extraction des gaz.

3. Chasse à auget

- Seules les eaux prétraitées et dégrillées sont admises dans la chasse à auget par le dispositif d'entrée (IN) ralentissant leur arrivée et évitant une remise en suspension des matières flottantes et des matières lourdes et solides.
- Ainsi tranquilisées, les eaux prétraitées et dégrillées sont stockées préalablement dans la chasse à auget. Les M.E.S. se déposent au fond du périphérique (à vidanger de temps en temps).
- Lors de l'auto-amorçage périphérique de la bache une répartition de la bache à fort débit alimente le dispositif de traitement aérobie.
- Le dispositif de sortie (OUT), de par sa conception, assure une répartition des eaux prétraitées sur toute la surface du champ d'épandage ou du lit filtrant.
- La pression des gaz et la dépression du périphérique sont régulées par la connexion anti-dépression afin d'éviter la mise en dépression du périphérique.

Tous les périphériques de prétraitement, et dans tous les cas de figure de pose, doivent obligatoirement, selon la réglementation, être équipés d'une ventilation haute obligatoire (VH) de Ø 100 mm minimum, afin d'extraire les gaz de fermentation anaérobie. Sotralentz propose un piquage de **Ventilation Haute (VH)** en entrée (IN) des périphériques (amont) et non en sortie (OUT) des périphériques (aval) (cf. page 2).

4. Boîte (regard) de répartition ajustable sur 5 hauteurs, 6 sorties

- Les eaux prétraitées issues du groupe septique (fosse toutes eaux ou eaux vannes + Préfiltre), de l'ÉPURBLOC® ou de la chasse à auget traversent la boîte qui les répartit de façon égale dans les différentes branches de l'épandage pour leur épuration. On peut mettre au repos une partie de l'épandage en condamnant, avec les opercules fournis, l'une ou l'autre des sorties de la boîte.

Boîte (regard) permettant :

- l'introduction d'un flexible de curage,
- les vérifications périodiques attestant le bon fonctionnement des systèmes d'épuration et de prétraitement.

5. Boîte (regard) de bouclage ajustable sur 5 hauteurs, 6 entrées/sorties

Boîte (regard) permettant :

- les vérifications périodiques attestant le bon fonctionnement du système d'épuration (épandage, etc.) ,
- le non colmatage des tuyaux d'épandage,
- le bouclage de l'extrémité des tranchées et des lits d'infiltration,
- l'introduction d'un flexible de curage dans les tuyaux d'épandage,
- l'apport en oxygène et en air frais afin de mieux assurer l'oxydation des effluents prétraités lors de la phase épuratoire.

6. Boîte (regard) de collecte verticale ajustable 5 entrées/sorties

- après un cheminement lent au travers de couches successives de gravier 20/40, de sable lavé, puis de gravier 20/40, les eaux ainsi épurées, par percolation et par oxydation, sont collectées à l'aide de drains de collecte raccordés à la boîte SL - RCOLV 1190.

Boîte (regard) permettant :

- l'évacuation des eaux épurées vers l'exutoire : soit en milieu hydraulique superficiel, soit en puits d'infiltration.
- les vérifications périodiques attestant le bon fonctionnement du système d'épuration (filtre à sable vertical drainé)
- l'introduction d'un flexible de curage dans les drains de collecte et dans le tuyau exutoire.
- l'apport en oxygène et en air frais afin de mieux assurer l'oxydation des effluents prétraités lors de la phase épuratoire.

7. Boîte (regard) de collecte horizontale

- Après un cheminement lent au travers de couches successives de gravier 40/80, de gravier 20/40, de sable lavé, puis de gravier 20/40, les eaux ainsi épurées, par percolation et par oxydation, sont collectées à l'aide de drains de collecte raccordés à la boîte SL - RCOLH 600.

Boîte (regard) permettant :

- l'évacuation des eaux épurées vers l'exutoire en milieu hydraulique superficiel.
- les vérifications périodiques attestant le bon fonctionnement du système d'épuration (filtre à sable vertical drainé)
- l'introduction d'un flexible de curage dans les drains de collecte et dans le tuyau exutoire.
- l'apport en oxygène et en air frais afin de mieux assurer l'oxydation des effluents prétraités lors de la phase épuratoire.

8. Rehausse à visser amovible adaptable sur une majorité d'appareils et de périphériques

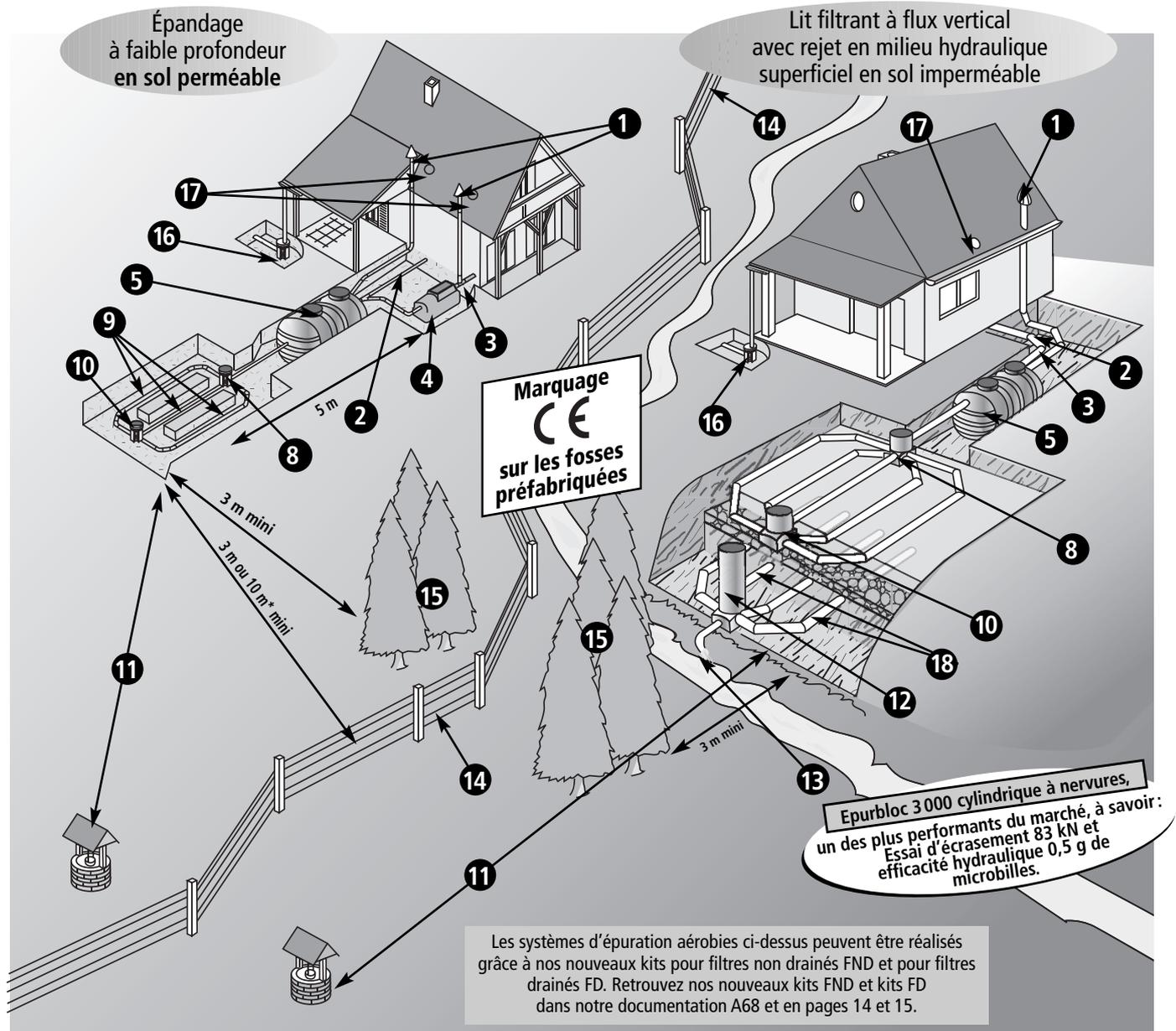
Rehausse permettant :

- de laisser apparents et accessibles les tampons de visite des appareils et des périphériques comme le veut la réglementation en vigueur et la norme NF P15-910.
- de faciliter les vérifications et l'entretien des appareils et des périphériques.
- de remblayer au-dessus du fil d'eau des appareils et des périphériques jusqu'à une hauteur maximum de 40 cm de terre sur les tampons ou de 60 cm au-dessus du fil d'eau des appareils et des périphériques .

Filières Plastepur® Sotralentz

Vue d'ensemble des 2 filières prioritaires

Cf. Norme NF XP DTU 64-1, P 1.1 et P 1.2



Les systèmes d'épuration aérobies ci-dessus peuvent être réalisés grâce à nos nouveaux kits pour filtres non drainés FND et pour filtres drainés FD. Retrouvez nos nouveaux kits FND et kits FD dans notre documentation A68 et en pages 14 et 15.

- 1 DÉCOMPRESSION Ventilation Haute (VH) obligatoire au faite du toit Ø 100 avec extracteur statique. Sotralentz propose piquage de Ventilation Haute (VH) en entrée (IN) des appareils et des périphériques (amont) et non en sortie (OUT) des appareils et des périphériques (aval) (cf. page 2).
- 2 Eaux vannes (W-C)
- 3 Eaux ménagères (cuisine, lave-vaisselle, lave-linge, salle de bain)
- 4 Bacs dégraisseurs SL-SG (facultatif)
- 5 EPURBLOC® fosse toutes eaux rectangulaire ou cylindrique marqués CE avec préfiltre indicateur de colmatage amovible intégré
- 8 Boîte de répartition 6 sorties SL-RR ajustable sur 5 hauteurs
- 9 Tuyaux d'épandage rigides Ø 100
- 10 ADMISSION (VB) Ventilation Basse de l'épandage. Boîte de bouclage 6 entrées/sorties SL-RBOU ajustable sur 5 hauteurs
- 11 Forages, puits, sources ou captage d'eau pouvant servir à

- 12 ADMISSION (VB) Ventilation Basse des drains de collecte Boîte de collecte vertical SL-RCOLV 1190
- 13 Exutoire coudé dans le fil de l'eau et orienté dans le sens de l'écoulement des eaux
- 14 Clôture mitoyenne (limite de propriété)
- 15 Grandes plantations (arbres)
- 16 Boîte eaux pluviales SL-REP 450 dirigé soit vers un réservoir Eaux Pluviales, soit, après filtration, vers un collecteur Eaux Pluviales Sotralentz (voir document EP 68)
- 17 Ventilation primaire de la colonne de chute (VP) avec chapeau de ventilation.
- 18 Tuyaux de collecte Ø 100 mm.

Important:

* Distance minimale entre l'épandage et une clôture mitoyenne (système d'épuration aérobie):
en terrain plat: distance 3 m mini • ou en terrain en pente > 5 %: distance 10 m mini

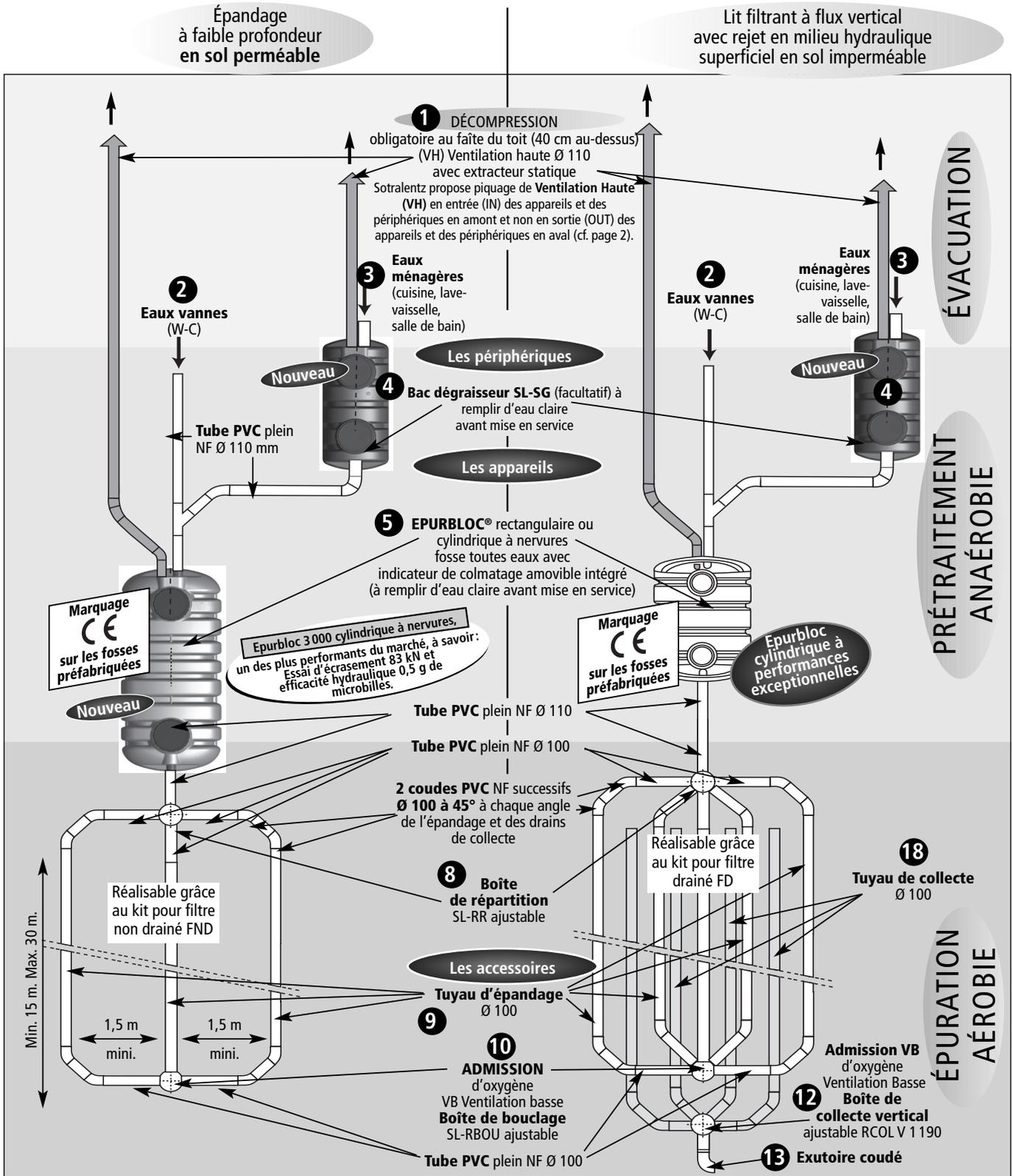
Distance entre l'épandage et l'habitation: 5 m mini.

- Eaux pluviales ne devant jamais transiter par une filière d'assainissement autonome mais par une cuve de récupération (cf doc. EP 68).
- Consultez ce livret de l'utilisateur A23 avant toutes mises en œuvre de nos appareils, périphériques ou accessoires.
• Pour les autres filières, consultez notre documentation A68 et les pages 13, 14 et 15 de ce livret.

Filières Plastepur® Sotralentz

Vue d'ensemble des 2 filières prioritaires

Cf. Norme NF XP DTU 64-1, P 1.1 et P 1.2



Les systèmes d'épuration aérobies ci-dessus peuvent être réalisés grâce à nos nouveaux kits pour filtres non drainés FND et pour filtres drainés FD. Retrouvez nos nouveaux kits FND et kits FD dans notre documentation A68 et en pages 14, 15 et 40 à 45.



Filières d'épuration aérobie Plastepur®

Légendes

TOPOLOGIE ET APTITUDE DU SOL À INFILTRER L'EAU

- Gazon, herbes
- Terre végétale, remblais
- Sol perméable naturel assez profond
- Sol très perméable assez épais sur sous-sol calcaire fissuré
- Sol peu perméable
- Sol imperméable
- Sol très imperméable
- Nappe perchée ou peu profonde

PRÉ-TRAITEMENT ANAÉROBIE

- Béton, sable stabilisé
- Accumulation gazeuse (méthane) et agents agressifs (anhydride sulfureux)
- Chapeau (graisses, matières flottantes)
- Lit de boues en décantation et en fermentation anaérobie
- Eaux usées (zone de séparation et de décantation)
- Filet filtrant "Performance" (préfiltration anaérobie)
- Pompe de relevage d'eaux claires
- Ventilation haute obligatoire (Ø 100 mm)
- Bouclage ventilation haute (Ø 100 mm)
- 1** Bac dégraisseur SL-SG
- 2** Fosse Septique SL-FS et décanteur SL-DC
- 3** Epurbloc® et clarificateur "Performance"
- 4** Préfiltre SL-FD "Performance"
- 7** Poste de relevage SL-REL
- 8** Chasse à augets SL-CHAS
- 9** Filtre Compact dérogoaire

Marquage
CE
sur les fosses
préfabriquées

ÉPURATION AÉROBIE

- Sable stabilisé (mélange à sec 1m³ sable + 200 kg ciment)
- Sable siliceux lavé non calcaire
- Terre sablo-limoneuse
- Gravillons Ø 20/40 mm
- Gravier Ø 40/80 mm
- Matériaux filtrants "Performance" (épuration aérobie: par oxydation des effluents)
- Clapet anti-retour sur exutoire
- Drain d'épandage ou de collecte (Ø 100)
- Géotextile de recouvrement (NF EN 13252) (OF entre 63 et 100 µ)
- Géogrille de séparation (OF entre 400 et 600 µ)
- Film imperméable polyéthylène (200 µ)
- 6** Gamme de boîtes
- 1** Ventilation Haute (VH) obligatoire Ø 100
- 2** Eaux vannes (W-C)
- 3** Eaux ménagères (cuisine, lave-linge, lave-vaisselle, salle de bain)
- 4** Bac dégraisseur SL-SG (facultatif) **1**
- 5** EPURBLOC® "Performance" fosse toutes eaux avec indicateur de colmatage amovible intégré **3** équipé de filets filtrants "Performance" amovibles et imputrescibles marqué CE
- 6** Tube PVC plein NF Ø 110
- 8** Boîte de répartition RR ajustable sur 5 hauteurs avec 6 sorties **6b**
- 9** Tuyau d'épandage rigides Ø 100 mm
- 10** ADMISSION (VB) Ventilation Basse d'épandage. Boîte de bouclage RBOU ajustable sur 5 hauteurs avec 6 entrées/sorties **6e**
- 12** ADMISSION (VB) Ventilation Basse drains de collecte boîte de collecte vertical SL-RCOLV 1190 **6f**
- 13** Exutoire coudé dans le sens du fil de l'eau
- 14** Exutoire

Le choix d'un dispositif et d'une filière d'assainissement autonome résulte d'une analyse conjuguée de différents éléments caractéristiques du sol et du site retenu:

- topologie et aptitude du sol à infiltrer les eaux
- exutoires possibles
- vocation du milieu récepteur.

Filières conformes à l'Arrêté du 6 mai 1996 et à la Norme NF XP DTU 64-1, P 1.1 et P 1.2

Veillez compléter les 2 pages « Diagnostic » de notre Dossier de prescription A2 qui vous permettra d'orienter votre choix.

Enfin, parfois il n'existe pas de solution satisfaisante d'assainissement autonome, et, en l'absence de possibilité de desserte par un assainissement collectif, il est nécessaire d'abandonner le projet de construction ou de réhabilitation, la parcelle se révélant inapte à la construction.

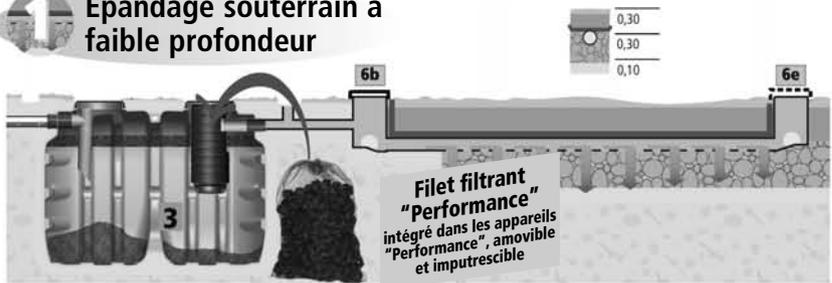
Consultez impérativement la page 16 pour :

- la détermination du nombre d'usagers, du volume
- toutes mises en œuvre d'appareils, de périphériques et d'accessoires.



Épandage souterrain à faible profondeur

Kit filtre non drainé FND

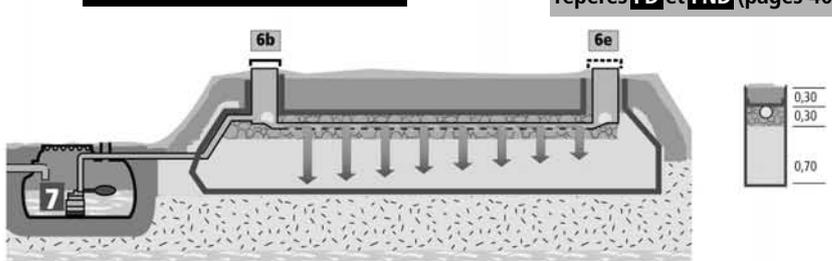


Filet filtrant "Performance" intégré dans les appareils "Performance", amovible et imputrescible



Terre d'infiltration non drainée hors sol sur sol imperméable

Kit filtre non drainé FND

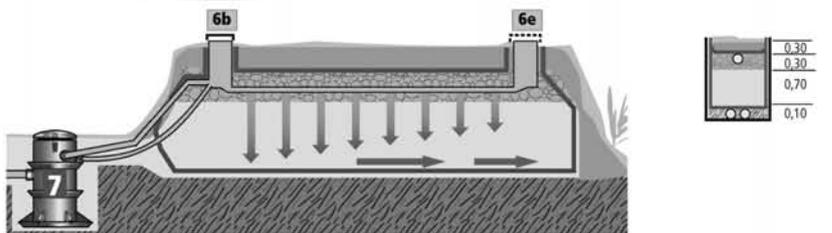


Utilisez nos Kits filtres drainés **FD** ou filtres non-drainés **FND** de 5x4, 5x5, 5x6, 5 m x7 m pour la réalisation de vos épandages, terres et lits filtrants. Suivez nos repères **FD** et **FND** (pages 40 à 45)



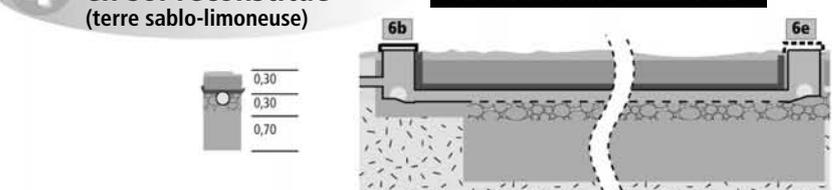
Terre d'infiltration drainée hors sol sur sol imperméable

Kit filtre non drainé FD



Lit filtrant non drainé en sol reconstitué (terre sablo-limoneuse)

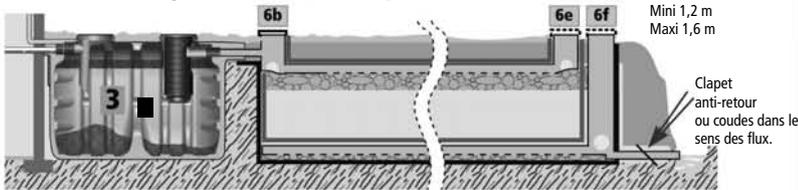
Kit filtre non drainé FND



Filières d'épuration aérobies Plastepur®

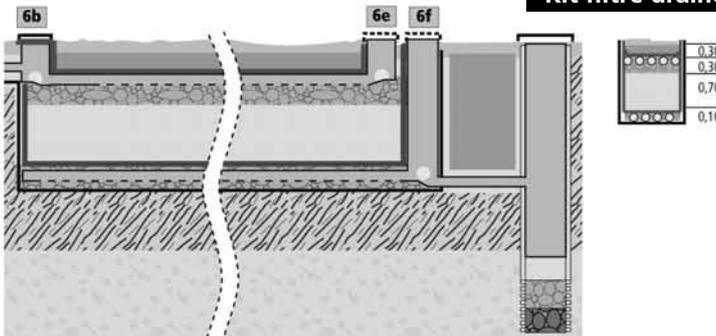
Lit filtrant drainé à flux vertical sur sol imperméable avec rejet en milieu superficiel

Kit filtre drainé FD



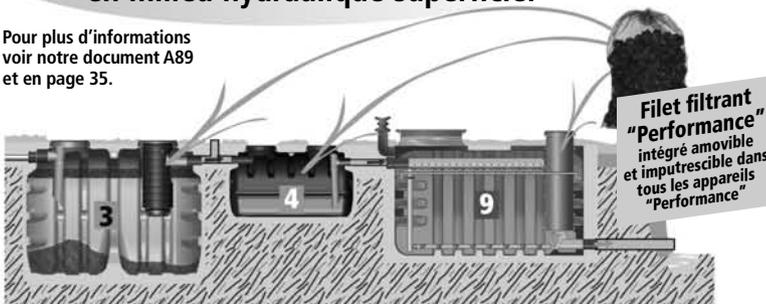
Lit filtrant drainé à flux vertical avec rejet en puit d'infiltration

Kit filtre drainé FD



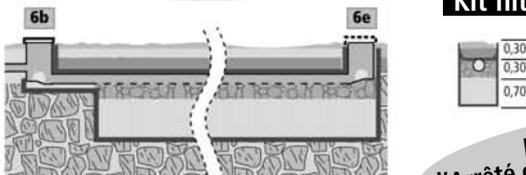
Filtre compact dérogatoire drainé à flux vertical avec rejet en milieu hydraulique superficiel

Pour plus d'informations voir notre document A89 et en page 35.



Lit filtrant non drainé en sol reconstitué (sable)

Kit filtre non drainé FND



Filières conformes à l'Arrêté du 6 mai 1996 et à la Norme NF XP DTU 64-1, P 1.1 et P 1.2

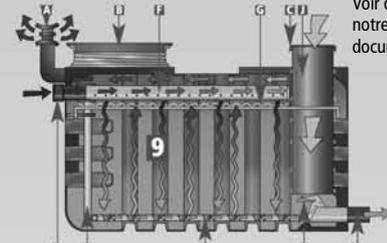
Décanteur et clarificateur "Performance" Double Peau® suivis d'un préfiltre et d'une chasse à auget

• Suivis d'un préfiltre "Performance" (SL-FD) 4 et d'une chasse à auget (SL-CHAS) 3 ou d'un traitement aérobique à définir selon la nature du sol, l'exutoire, le nombre d'usagers et la surface disponible.



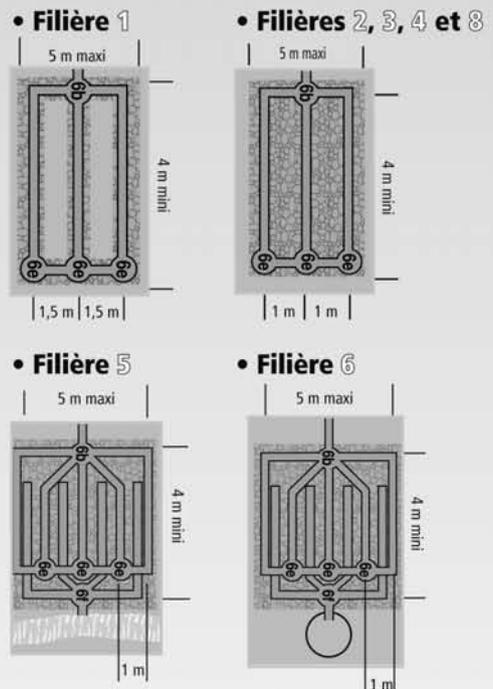
Filtre compact dérogatoire (coupe)

Voir détails dans notre document A89.

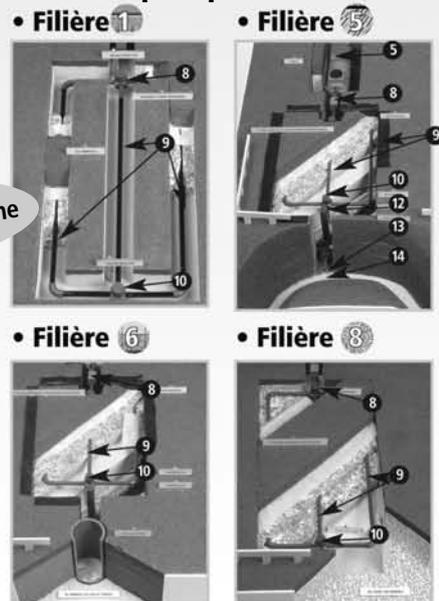


- A Extracteur statique
- B Trou avec couvercle renforcé d'homme Ø 600
- C Couvercle ajouré du regard de collecte intégré avec ventilation basse
- D Cuve monobloc
- F Conduit entrée répartiteur
- G Plateau répartiteur
- H Collecteur et radier
- I Entrée des effluents prétraités
- J Regard de collecte, d'aération et de prélèvement intégré
- K Clapet pour décolmatage
- S Sortie des effluents traités (OUT)

Vues de dessus



Vues en perspective



Désignation	Equivalence par usager	Débit (l/j)	Volume (2) à traiter par usager (l)	Séparateur de graisses	Séparateur de féculés
Chantier et usine travaillant en 3 équipes par jour	3u x 1	340 à 450	1020 à 1350	Oui si cuisine	Oui si cuisine
Chantier, usine travaillant en 2 équipes par jour	2u x 1	225 à 300	675 à 900	Oui si cuisine	Oui si cuisine
Salle des fêtes (1), salle de réunion, Discothèque, sans cuisine (sanitaires uniquement)	0,1	15	45	NON	NON
Salle des fêtes avec cuisine, à occupation occasionnelle	0,3	45	135	OUI	OUI
Usager occasionnel (lieux publics)	0,05	7,5	22,5	NON	NON
Terrain de camping saisonnier (1 emplacement = 3 usagers)	0,7	105	315	Oui si cuisine	Oui si cuisine
Terrain de camping permanent (1 emplacement = 3 usagers)	1	150	450	Oui si cuisine	Oui si cuisine
Hôtel sans restaurant (par chambre)	1	150	450	NON	NON
Hôtel — Restaurant (par chambre)	2	300	900	OUI	OUI
Hôpital, clinique (par lit)	3	340 à 450	1020 à 1350	OUI	OUI
École (sans restauration), bureau, magasin	0,2	30	90	NON	NON
École (demi-pension), restaurant, cantine	0,5	75	225	OUI	OUI
Pensionnat, caserne, maison de repos	1	150	450	Oui si cuisine	Oui si cuisine
Usager permanent	1	150	450	NON	NON

Paramètres de calcul du volume des fosses toutes eaux, des décanteurs, des EPURBLOC® et des clarificateurs marqués CE.

Pour déterminer les dimensions des éléments épurateurs aérobies, se conforme à la réglementation en vigueur et à la Norme NF XPDTU 64-1, P 1.1 et P 1.2

(1) préciser sur le permis de construire qu'en cas d'ajout ultérieur de cuisine, d'équipements culinaires ou de pièces supplémentaires, le système d'assainissement devra être reconsidéré.

(2) volume à prétraiter par usager, à savoir qu'il est nécessaire de faire séjourner durant trois (3) jours les effluents dans une fosse toutes eaux. Exemple: 8 usagers permanents x 150 l x 3 jours = 3 600 litres, soit 1 fosse ou EPURBLOC® 4000 litres marquée CE à mettre en œuvre. Le volume minimum réglementaire des fosses toutes eaux est de 3 000 litres.

Lors de la mise en œuvre d'une filière d'assainissement autonome regroupée, la succession d'un décanteur (SL-FS DC), d'un EPURBLOC® ou d'un clarificateur (SL-CLARIF) marqués CE puis d'un Préfiltre (SL-FD) est autorisée. Dans ce cas, le volume du décanteur doit toujours être supérieur ou égal à l'EPURBLOC® ou au clarificateur placé immédiatement en aval.

Veillez à ne pas brancher certains types d'appareils à une filière d'assainissement autonome (cf. page 2)

DÉTERMINATION DU NOMBRE D'USAGERS

Le nombre indicatif d'usagers par fosse de grande capacité est déterminé selon les critères ci-dessous :

- Hôtels-restaurants, casernes, maisons de retraite, internats, hôpitaux, terrains de campings (usagers x2 si eaux vannes)
- Hôtels, école avec cantine
- Bureaux, usines et magasins, restaurants, écoles, salles de fêtes (couverts), salles de sport.
- Lieux de passages, cafés, parkings, W.C. publics, discothèques.

Type	1	2	3	4
SL EPURBLOC® 4000 CYL	10	22	44	-
SL EPURBLOC® 5000 SP RKT	15	30	60	-
Clarificateur 7 500 SP RKT	25	50	100	300
Clarificateur 9000 DP RKT	35	70	140	700

Fosses rectangulaires Plastepur® à nervures

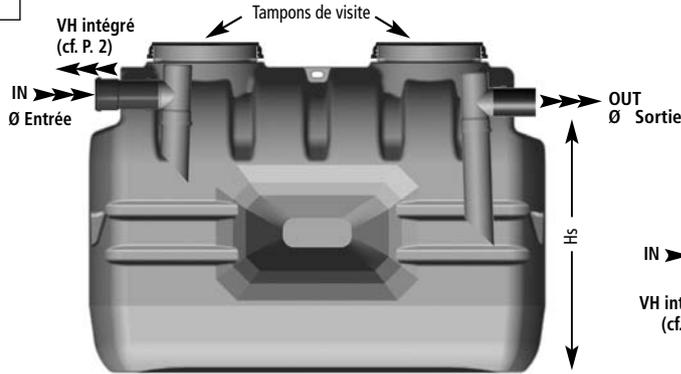
(Fosses eaux vannes 1 000 et 1 500 l.)

Pose autorisée uniquement sur dérogation lors d'une réhabilitation d'un traitement séparé

Nouveau

EXECUTION fosse eaux vannes 1000 l.

Coupe



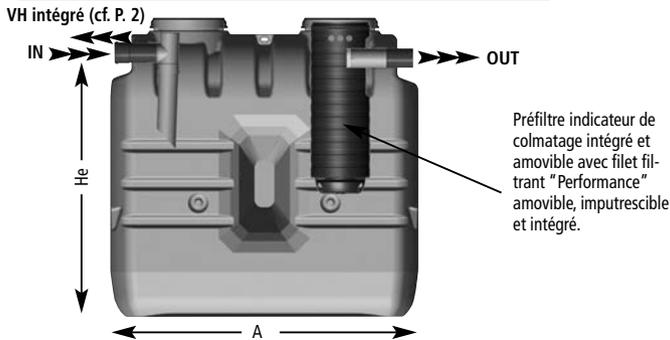
Fosse eaux vannes 1500 l.

Dessus

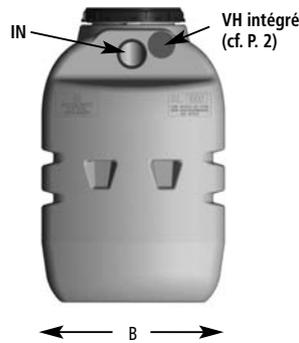


EXECUTION EPURBLOC® 1500 l.

(version toutes eaux pour 3 équivalents habitants)



Côté Entrée (IN)



Côté Sortie (OUT)

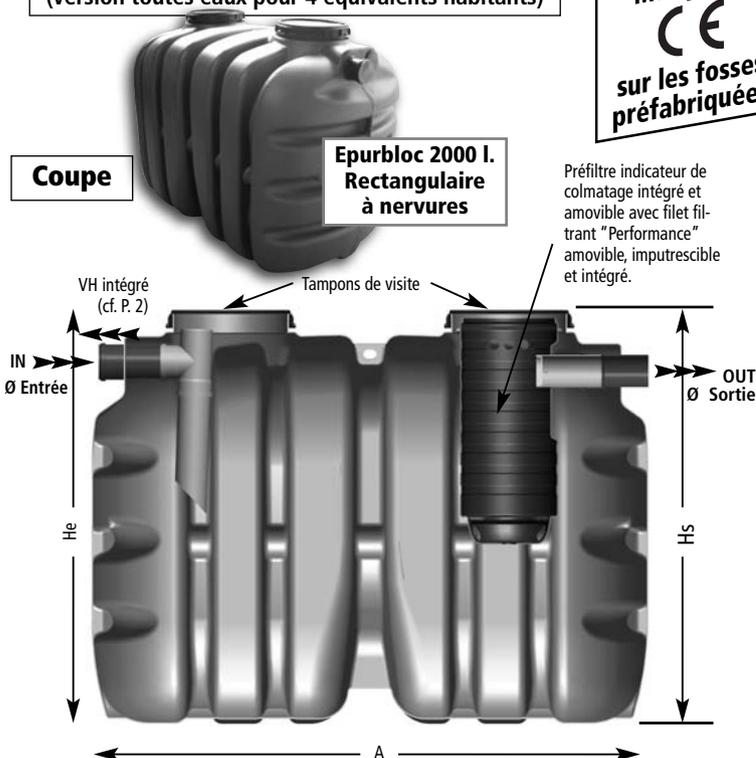


EXECUTION EPURBLOC® 2000 l.

(version toutes eaux pour 4 équivalents habitants)

Marquage
CE
sur les fosses
préfabriquées

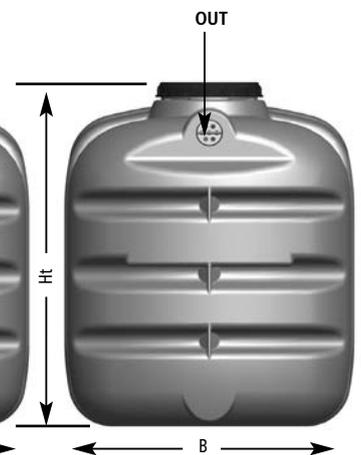
Coupe



Côté Entrée (IN)



Côté Sortie (OUT)



Dessus



Fosses rectangulaires Plastepur® à nervures

(modèle breveté - fosses, décanteurs et Epurbloc® toutes eaux)

Nouveau

EXECUTION EPURBLOC® 3000 I.
Rectangulaire à nervures



06

EN 12566-1

SOTRALENTZ
F-67320 DRULINGEN
e-mail : habitat@sotralentz.com



3 660913 243726

PERFORMANCE

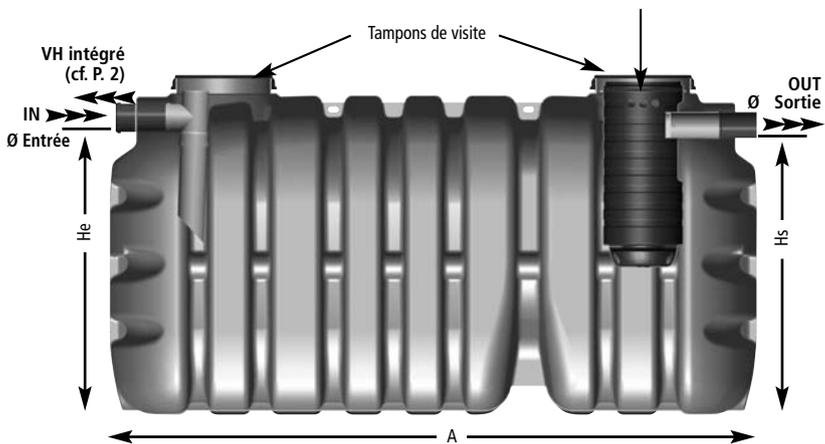
Epurbloc 3000 Rect. D110 Performance
(Indicateur de colmatage équipé de filets filtrants)

Art. N° : 24372

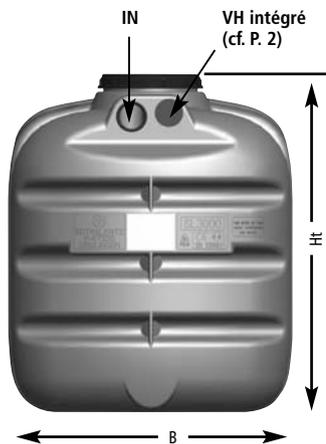


EPURBLOC® 3000 I.
Rectangulaire
à nervures

Coupe



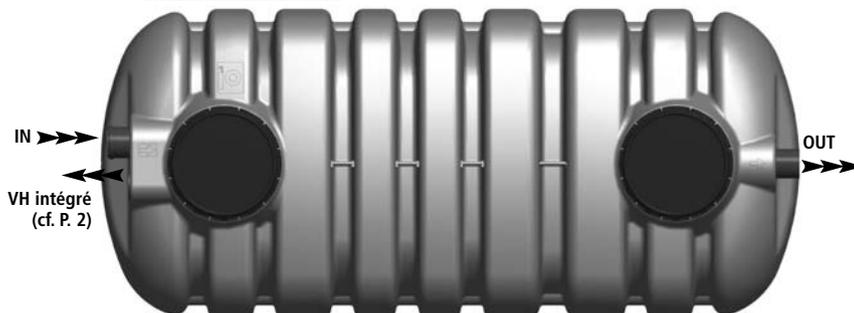
Côté Entrée (IN)



Côté Sortie (OUT)



Dessus



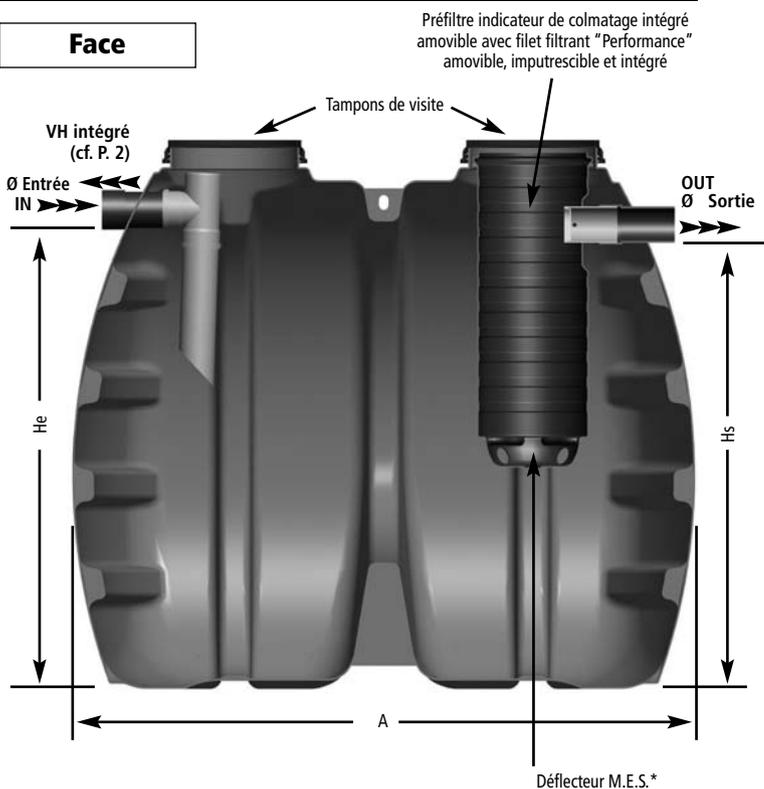
Marquage
CE
sur les fosses
préfabriquées

Fosses cylindriques 3000 et 4000 l. à nervures

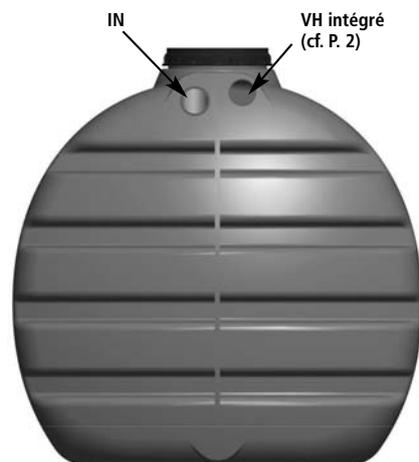
(modèle breveté - fosses, décanteurs et Epurbloc® toutes eaux)

EXECUTION EPURBLOC® 3000 l. Cylindrique à nervures

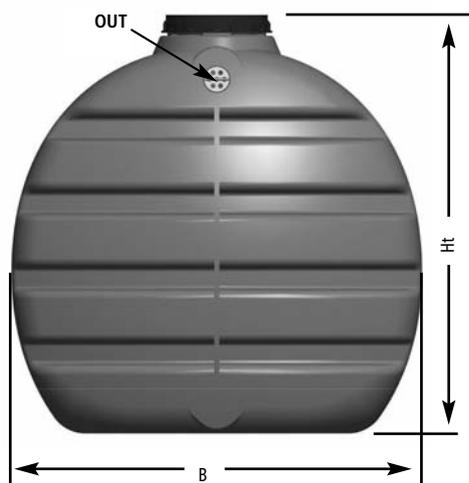
Face



Côté Entrée (IN)



Côté Sortie (OUT)



Marquage
CE
sur les fosses
préfabriquées



Epurbloc® 3000 l.
cylindrique à nervures.

CE 06 EN 12566-1

SOTRALENTZ
F-67320 DRULINGEN
e-mail : habitat@sotralentz.com

3 660913 243733

PERFORMANCE

Epurbloc 3000 Cyl. D110 Performance
(Indicateur de colmatage équipé de filets filtrants)

Art. N° : 24373

Fosses, Décanteurs et Epurbloc® Descriptifs

Nouveau

Rectangulaires à nervures Plastepur®

(cf. pages 17 et 18)

	Article	Cuve monobloc	Rectangulaire	Coextrusion-soufflage Polyéthylène PEHD	Nouveau dispositif d'entrée (IN) permettant le décolmatage et la décompression	Dispositif sortie (OUT)	Nouveau préfiltre (OUT) indicateur de colmatage amovible et intégré	Bossage(s)	Poignées de manutention intégrées	Piquage ventilation haute (cf. page 2) (VH Ø 100 mm)	
Nouveau Eaux vannes	SL-FS 1000	11634	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	NON	1	OUI	OUI
Nouveau	SL-FS 1500	11636	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	NON	1	OUI	OUI
Nouveau Toutes eaux	EPURBLOC® 1500	31988	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	1	OUI	OUI
Nouveau	EPURBLOC® 2000	24371	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	2	OUI	OUI
Nouveau	EPURBLOC® 3000	24372	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	2	OUI	OUI

	Article	Pièces principales	Équivalence usagers	Poids (kg)	Diamètre Ø (mm) Entrée et Sortie	Longueur A (m)	Largeur B (m)	Hauteur totale Ht (m)	Hauteur entrée He (m)	Hauteur sortie Hs (m)	Tampons de visite (mm)	Pose hors sol		Préfiltre indicateur de colmatage intégré et amovible	avec filet filtrant "Performance"
												Hauteur enceinte H (m)	Hauteur sable h (m)		
Nouveau Eaux vannes	SL-FS 1000	11634	1 à 4	8	42	1,70	0,77	1,23	1,00	0,97	Nouveau 2 x Ø 400	0,60	0,50	NON	NON
Nouveau	SL-FS 1500	11636	5 à 6	12	64	1,70	0,77	1,66	1,43	1,40	dito	0,60	0,50	NON	NON
Nouveau Toutes eaux	EPURBLOC® 1500	31988	1 à 2	3	64	1,70	0,77	1,66	1,43	1,40	dito	0,60	0,50	OUI	OUI
Nouveau	EPURBLOC® 2000	24371	1 à 4	4	92	1,90	1,19	1,44	1,18	1,15	dito	0,60	0,50	OUI	OUI
Nouveau	EPURBLOC® 3000	24372	5	6	119	2,70	1,19	1,44	1,18	1,15	dito	0,60	0,50	OUI	OUI

Option : deux rehausses à visser REHC 380 adaptables sur l'entrée et sur la sortie de tous les appareils.

Cylindriques à nervures Plastepur®

(cf. page 19)

	Article	Cuve monobloc	Cylindrique à nervures	Coextrusion-soufflage Polyéthylène PEHD	Nouveau dispositif d'entrée (IN) permettant le décolmatage et la décompression	Nouveau préfiltre (OUT) indicateur de colmatage amovible et intégré Semi-cloisons	Anneaux de grutage	Poignées de manutention intégrées	Piquage ventilation haute (cf. page 2) (VH Ø 100 mm)
Toutes eaux	EPURBLOC® 3000	24373	OUI	OUI	OUI	2	1	OUI	OUI
	EPURBLOC® 4000	24374	OUI	OUI	OUI	2	2	OUI	OUI

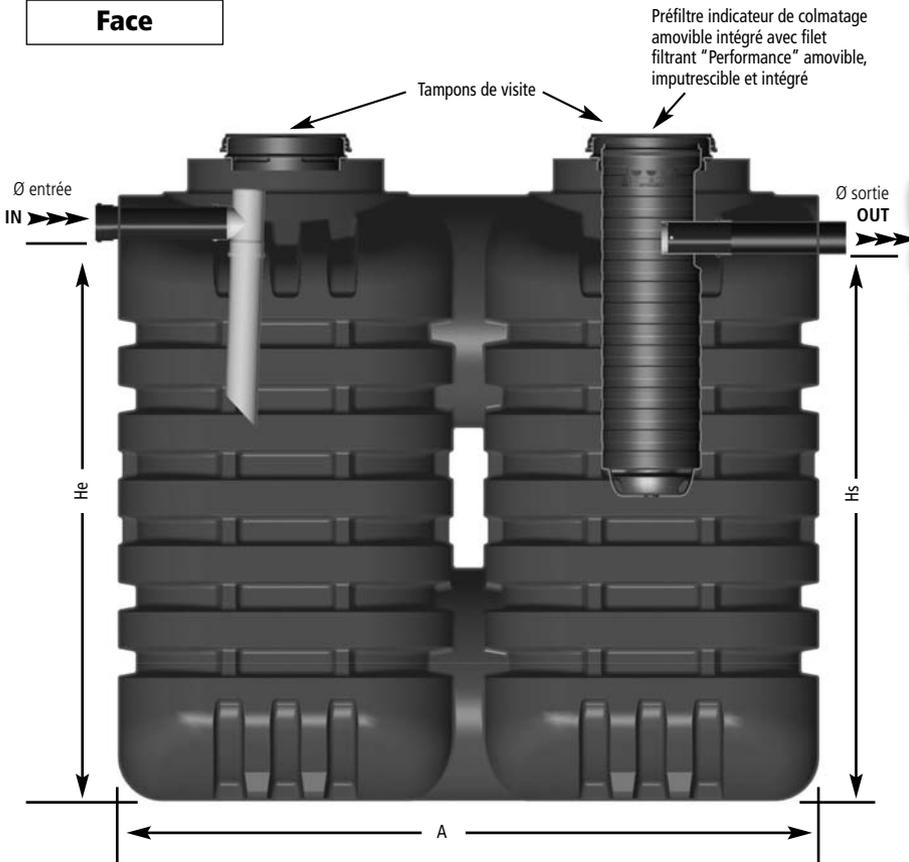
	Article	Pièces principales	Équivalence usagers	Poids (kg)	Diamètre Ø (mm) Entrée et Sortie	Longueur A (m)	Largeur B (m)	Hauteur totale Ht (m)	Hauteur entrée He (m)	Hauteur sortie Hs (m)	Hauteur aération (m)	Tampons de visite (mm)	Pose hors sol		Préfiltre indicateur de colmatage intégré amovible	avec filet filtrant "Performance"
													Hauteur enceinte H (m)	Hauteur sable h (m)		
Toutes eaux	Epurbloc® 3000	24373	5	6	120	1,89	1,65	1,65	1,40	1,36	1,44	2 x Ø 400	0,80	0,70	AVEC	OUI
	Epurbloc® 4000	24374	6	8	140	2,39	1,65	1,65	1,40	1,36	1,44	dito	0,80	0,70	AVEC	OUI

Option : deux rehausses à visser REHC 380 adaptables sur l'entrée et sur la sortie de tous les appareils.

Fosses, décanteurs, Epurbloc® et clarificateurs Simple Peau (SP-RKT 5000, 7500 et 10000 I.)

EXECUTION Epurbloc® toutes eaux SP RKT 5000 I.

Face



Marquage
CE
sur les fosses
préfabriquées



06

EN 12566-1

SOTRALENTZ
F-67320 DRULINGEN
e-mail : habitat@sotralentz.com



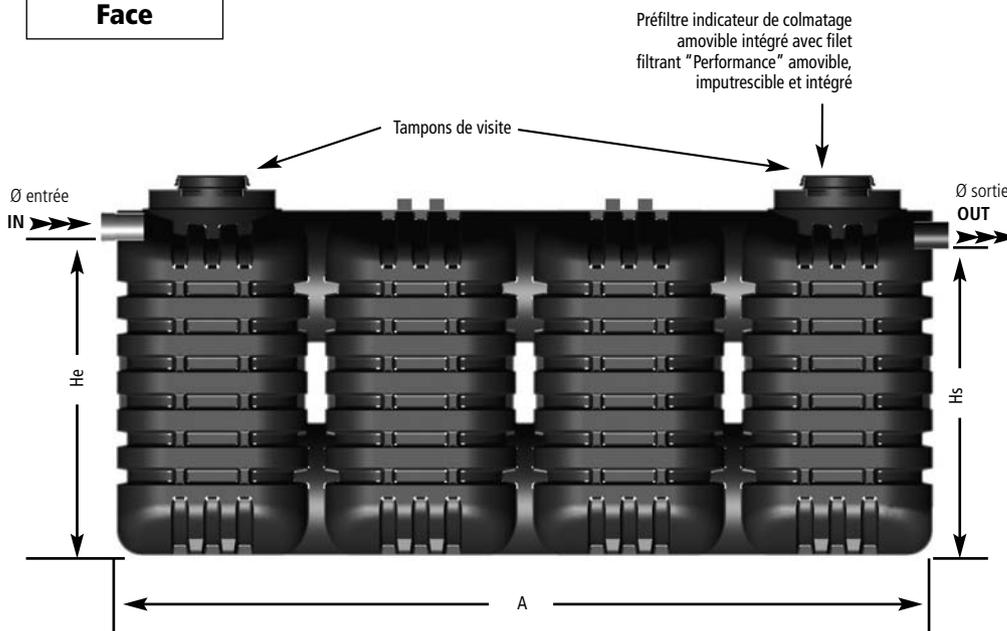
PERFORMANCE

Clarif-Epurbloc 5000 SP RKT D110 Performance
(Indicateur de colmatage équipé de filets filtrants)

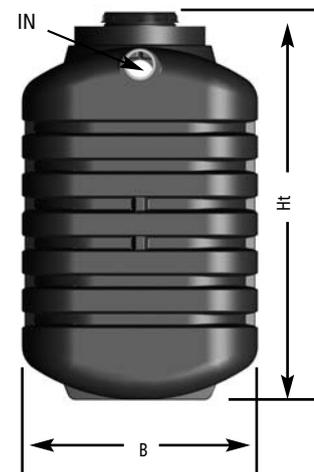
Art. N° : 30327

EXECUTION clarificateur toutes eaux ou EPURBLOC SP RKT 10000 I.

Face



Côté des appareils de
5000, 7500 et 10000 I.





Descriptifs appareils Simple et Double Peau

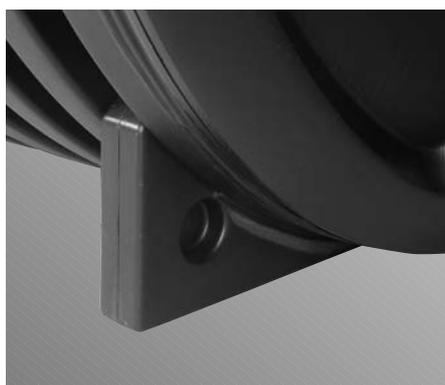
Toutes eaux	Pièces principales	Équivalence usagers	Poids (kg)	Diamètre Ø (mm) Entrée et sortie	Longueur A (m)	Largeur B (m)	Hauteur totale sans rehausse Ht (m)	Hauteur maxi ajustable avec rehausse SL-REHC 600 Ht (m)	Hauteur entrée He (m)	Hauteur sortie Hs (m)	Tampons de visite (cm)	Pose hors-sol		Préfiltre (OUT) indicateur de colmatage intégré	Filet filtrant "Performance" dans EPURBLOC et CLARIF
												Hauteur enceinte H (m)			
5 000 SP RKT	7	10	180	110	2,35	1,35	2,25	2,85	1,90	1,85	2 x Ø 400	INTERDITE		AVEC ou SANS	D'ORIGINE
5 000 SP RKT	7	10	180	160	2,35	1,35	2,25	2,85	1,85	1,80	ditto	INTERDITE		AVEC ou SANS	D'ORIGINE
7 500 SP RKT	10	16	260	160	3,58	1,35	2,25	2,85	1,85	1,80	ditto	INTERDITE		AVEC ou SANS	D'ORIGINE
10 000 SP RKT	14	20	360	160	4,81	1,35	2,25	2,85	1,85	1,80	ditto	INTERDITE		AVEC ou SANS	D'ORIGINE

Option : deux rehausses à visser REHC 380 adaptables sur l'entrée et sur la sortie pour les 5 000, 7 500 et 10 000 SP RKT.
 Option : une rehausse à visser REHC 600 CR, ajustable sur 1 hauteur avec tampon renforcé, adaptable sur l'entrée et sur la sortie pour les 5 000, 7 500 et 10 000 SP RKT.

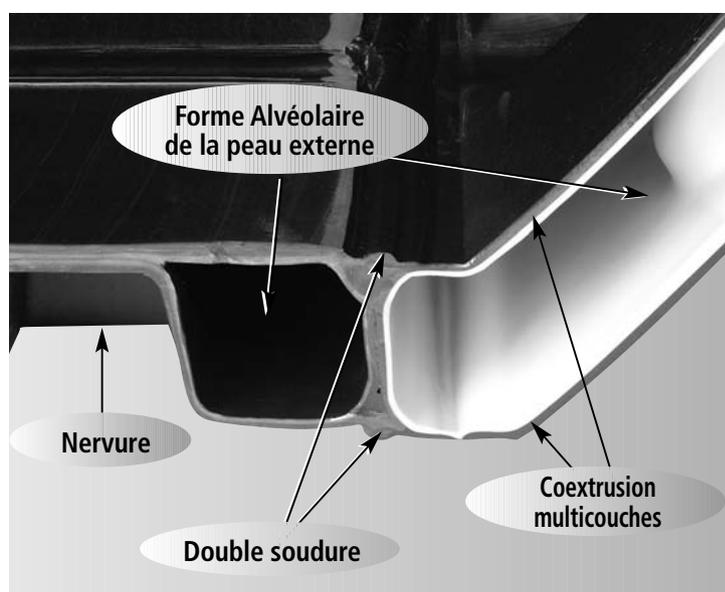
Toutes eaux	Article	Modules de 2500 litres assemblés par soudage	Éléments assemblés par double soudure	Rectangulaire	Cylindrique	Coextrusion-soufflage Polyéthylène PEHD	Nouveau dispositif d'entrée (IN) permettant le décolmatage et la décompression	Dispositif sortie (OUT)	Nouveau préfiltre (OUT) indicateur de colmatage amovible et intégré	Bossages	Sangles de manutention	Nombre de pieds soudés pour ancrage nappe phréatique (option)
5000 SP RKT DÉCANTEUR	30323	2	-	OUI	-	OUI	OUI	OUI	NON	1	OUI	8
7500 SP RKT DÉCANTEUR	30325	3	-	OUI	-	OUI	OUI	OUI	NON	2	OUI	12
10000 SP RKT DÉCANTEUR	30326	4	-	OUI	-	OUI	OUI	OUI	NON	3	OUI	16
5000 SP RKT CLARIFICATEUR	30327	2	-	OUI	-	OUI	OUI	NON	OUI	1	OUI	8
7500 SP RKT CLARIFICATEUR	30329	3	-	OUI	-	OUI	OUI	NON	OUI	2	OUI	12
10000 SP RKT CLARIFICATEUR	30330	4	-	OUI	-	OUI	OUI	NON	OUI	3	OUI	16
DP RKT CLARIFICATEUR	p. 23	-	2	-	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	0	NON	sangles
DP RKT DÉCANTEUR	p. 23	-	3	-	OUI	OUI	OUI	NON	NON	0	NON	sangles
DP RKT Fosses à vidanger FAV	p. 25	-	4	-	OUI	OUI	OUI	NON	NON	0	NON	sangles

Pieds de stabilisation intégrés et soudés

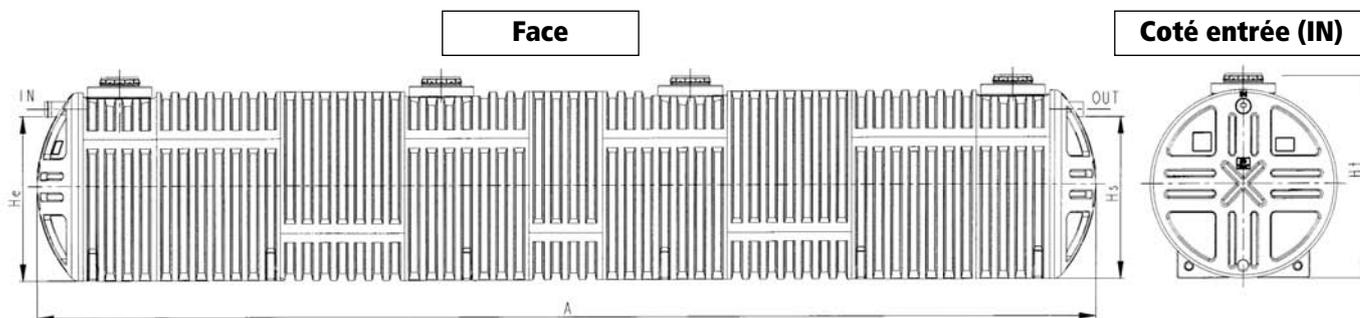
- Pieds de stabilisation intégrés et soudés à la base des alvéoles et maintenant l'appareil de niveau;



Indéformable et double soudure



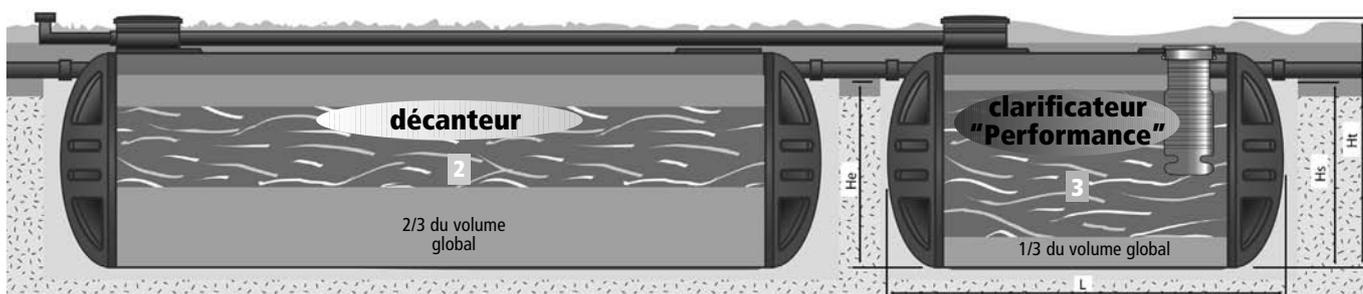
Fosses, décanteurs et clarificateurs Double Peau®



Marquage
CE
sur les fosses
préfabriquées

	Article Clarificateur (CLARIF)	Article Décanteur (DC)	Poids (kg)	Longueur (cm)	Largeur (cm)	Hauteur (cm) en FAV sans rehausse	Hauteur (cm) maxi ajustable avec rehausse* SL-REHC 600 CR	Hauteur entrée (IN) He (cm) pour DC et CLARIF	Hauteur sortie (OUT) Hs (cm) pour DC et CLARIF	Ø entrée/sortie (mm)	Nombre de trous d'homme	Nombre de pieds	Nouveau préfiltre (OUT) dans clarificateur "Performance" avec filet filtrant
3 000	30378	30372	285	182	203	220	290	182	179	110	1	4	OUI
5 000	24942	24935	365	235	203	220	290	182	179	110	1	4	OUI
5 000	34943	34936	365	235	203	220	290	177	174	160	1	4	OUI
6 000	30379	30373	400	264	203	220	290	177	174	160	2	4	OUI
7 000	24944	24937	480	316	203	220	290	177	174	160	2	4	OUI
9 000	24945	24938	560	370	203	220	290	177	174	160	2	4	OUI
12 000	24946	24939	670	505	203	220	290	177	174	160	2	6	OUI
14 000	30380	30374	870	587	203	220	290	177	174	160	2	6	OUI
15 000	30381	30375	890	619	203	220	290	177	174	160	2	6	OUI
16 000	24947	24940	955	640	203	220	290	177	174	160	2	6	OUI
18 000	30382	30376	1065	726	203	220	290	177	174	160	3	8	OUI
19 000	24948	24941	1145	780	203	220	290	177	174	160	3	8	OUI
22 000	30383	30377	1340	916	203	220	290	177	174	160	3	8	OUI
25 000	30052	30051	1460	998	203	220	290	177	174	160	4	10	OUI
27 000	30893	30892	1515	1080	203	220	290	177	174	160	4	10	OUI
30 000	30751	30750	1680	1162	203	220	290	177	174	160	4	10	OUI
40 000	31511	31510	2350	1585	203	220	290	177	174	160	4	10	OUI

* Options : Rehausse REHC 600 CR ajustable sur 1 hauteur avec tampon renforcé, soit hauteur maxi ajustée de l'appareil de 275 cm ou de 290 cm



La succession d'un décanteur recevant 2/3 du volume global des effluents (décantation des boues et mise en suspension des flottants) suivi d'un clarificateur recevant 1/3 du volume global des effluents (décantation secondaire des boues et remise en suspension des flottants restants) améliorent les performances de l'assainissement non collectif regroupé.

Cuves d'accumulation à vidanger

Double Peau® F.A.V. Plastepur®

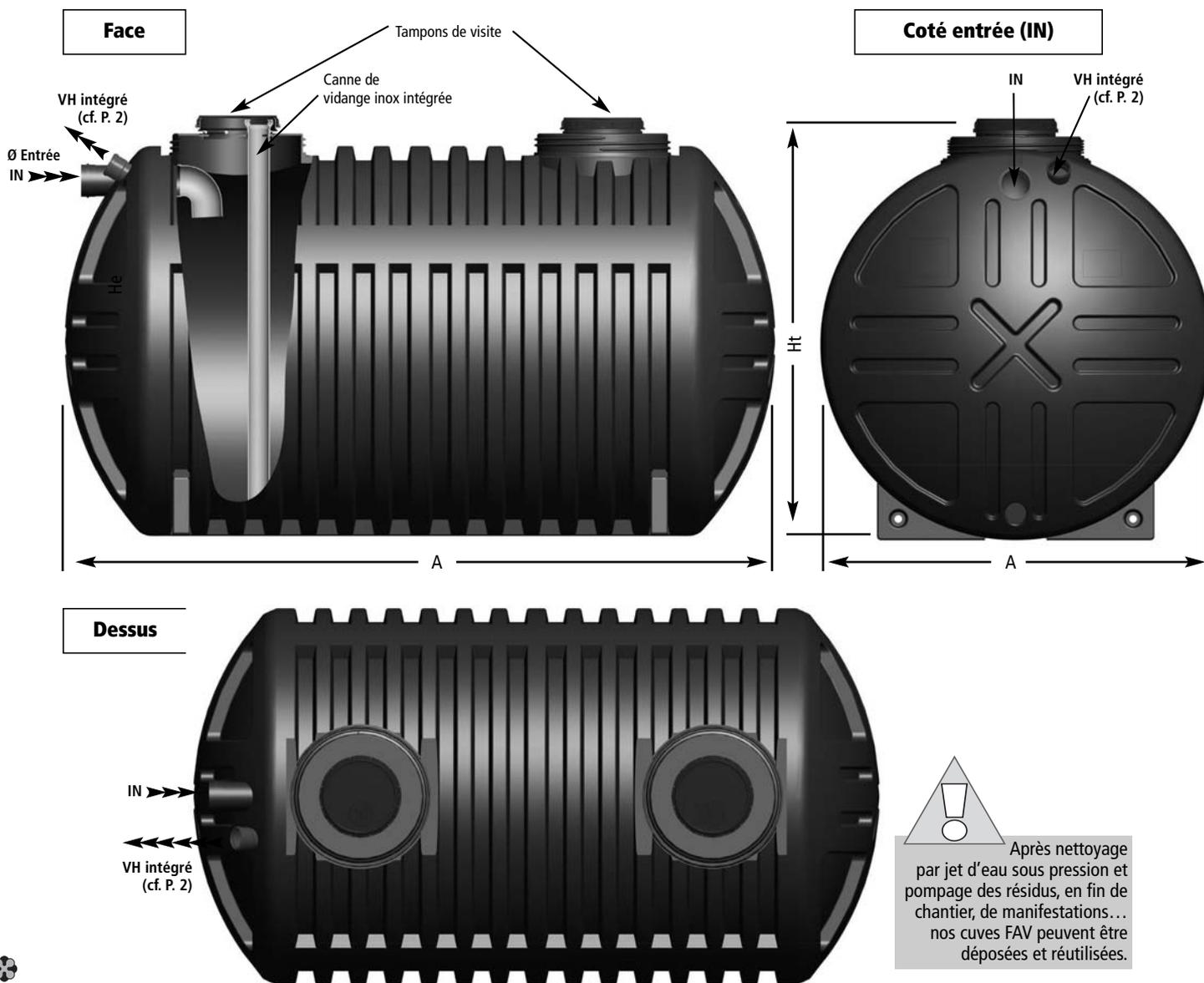
avec canne de vidange intégrée

Cuves FAV destinées au stockage temporaire d'eaux usées domestiques (zones de chantier non raccordables à un collecteur, salons, manifestations...) ou d'eaux résiduaires (eaux de lavage de chais...)

Cuve F.A.V. équipée de :

- 1 tube d'Entrée femelle en PE, à joint intégré, de Ø de 160 mm soudé par un cordon de soudage en PE.
- Si arrivée en Ø 110 mm, réduction de 160/100 mm mise en place et fourni par l'utilisateur.
- Dispositif d'entrée (IN) de Ø 160 mm composé d'un coude à 90°.
- Aucun manchon suivi d'1 tubulure avec déflecteur n'est intégré sur le dispositif d'entrée (IN).

- 1 départ mâle de ventilation haute (VH), en PE, de Ø 110 mm, soudé par un cordon de soudage en PE. Sotralentz propose piquage de Ventilation Haute (VH) en entrée (IN) de FAV (amont) et non coté aval de FAV (cf. page 2).
- Départ de Ventilation Haute (VH) Ø 110 mm :
 - servant d'orifice de décompression lors des opérations de vidange
 - ne devant jamais être obturé.
 - devant être amené à 40 cm au-dessus du faîte du toit
 - devant être équipé d'un extracteur statique.
- Cuves F.A.V. de 3500 et de 5000 litres disponibles avec 1 trou d'homme.
- Chacun des trous d'homme équipé d'1 tampon à visser, en P.E., de Ø 400 mm.
- 2 à 4 trous d'homme, en PE, de Ø 400 mm à chaque extrémité de la cuve F.A.V. et au centre à partir de 6000 litres.
- Canne de vidange intégrée en inox avec raccord rapide pompier.



Cuves d'accumulation à vidanger

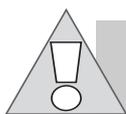
Double Peau® F.A.V. Plastepur®

avec canne de vidange intégrée

Désignation	Article	Poids (kg)	Longueur (cm)	Largeur (cm)	Hauteur (cm) sans rehausse	Hauteur entrée (IN) He (cm)	Diamètre Ø entrée (mm)	Diamètre Ø départ ventilation haute (VH) intégrée (cf. page 2)	Nombre de trous d'homme	Nombre de pieds
FAV-DP 3 500	30384	285	182	203	220	182	110	110	1	4
FAV-DP 5 000	30385	365	235	203	220	177	160	110	1	4
FAV-DP 6 000	30386	400	264	203	220	177	160	110	2	4
FAV-DP 7 000	24296	480	316	203	220	177	160	110	2	4
FAV-DP 9 000	24839	560	370	203	220	177	160	110	2	4
FAV-DP 12 000	24306	670	505	203	220	177	160	110	2	6
FAV-DP 14 000	30387	870	587	203	220	177	160	110	2	6
FAV-DP 15 000	30388	890	619	203	220	177	160	110	2	6
FAV-DP 16 000	23694	955	640	203	220	177	160	110	2	6
FAV-DP 18 000	30389	1065	726	203	220	177	160	110	3	8
FAV-DP 19 000	23695	1145	780	203	220	177	160	110	3	8
FAV-DP 22 000	30390	1340	916	203	220	177	160	110	3	8
FAV-DP 25 000	24307	1460	998	203	220	177	160	110	4	10
FAV-DP 27 000	30894	1515	1080	203	220	177	160	110	4	10
FAV-DP 30 000	30752	1680	1162	203	220	177	160	110	4	10
FAV-DP 40 000	31512	2350	1585	203	220	177	160	110	4	10



Cuves d'accumulation à vidanger FAV 16000 I.



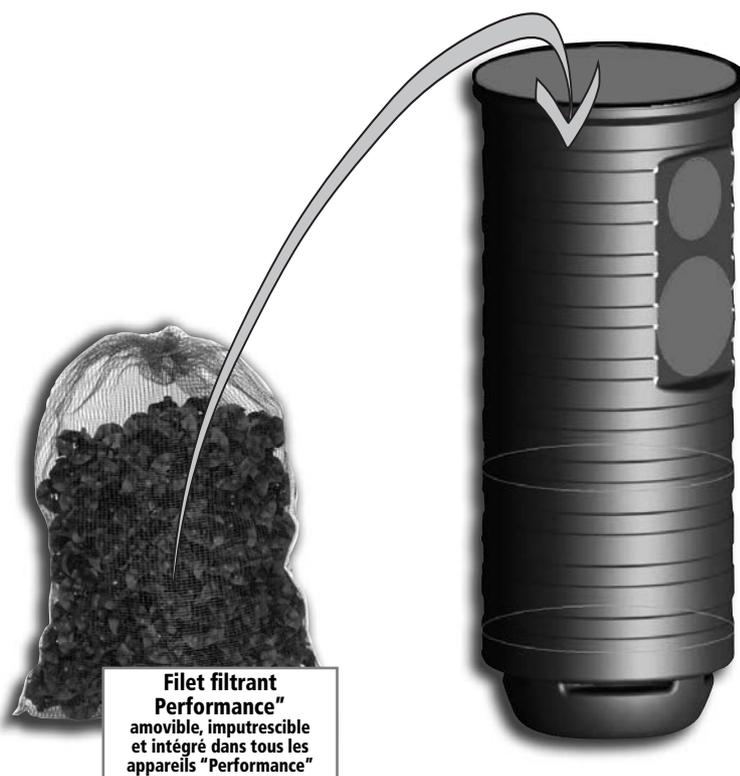
Après nettoyage par jet d'eau sous pression et pompage des résidus, en fin de chantier, de manifestations... nos cuves FAV peuvent être déposées et réutilisées.

Préfiltre indicateur de colmatage amovible et intégré dans l'Epurbloc® ou dans le clarificateur avec déflecteur de MES*

Léger, Inaltérable, Facile à mettre en place : solution simple et économique

Avantages aux "Performances"

- Légereté du Filet Filtrant (inférieur à 2 kg);
- Efficacité hydraulique, rejets infimes (cf. page 5);
- Filets filtrants intégrés dans tous les appareils et périphériques «Performance», pas de risque d'oubli à la mise en service;
- Contrôle aisé pour les services publics (SPANC);
- Rehausse et indicateur de colmatage restant en place lors de l'entretien, car préfiltre et filet filtrant amovibles ;
 - Montage direct de rehausse à visser sur les Epurblocs® et les Clarificateurs;
- Extraction aisée du Préfiltre intégré et du Filet Filtrant au travers des rehausse à visser;
 - Filet et élément filtrant imputrescibles, utilisation illimitée;
 - Étanchéité aux eaux de ruissellement.



Filet filtrant Performance
amovible, imputrescible et intégré dans tous les appareils "Performance"

Le nouveau préfiltre indicateur de colmatage amovible et intégré avec déflecteur de M.E.S.* est :

- disposé du côté sortie (OUT) d'un EPURBLOC® ou d'un clarificateur pour piéger un maximum de Matières En Suspension (M.E.S.*) et réduire la DBO^{5**}.
- Constitué d'un cylindre monobloc en polyéthylène haute densité, réalisé par extrusion-soufflage, et comportant les éléments décrits ci-dessous :
 - Tampon Ø 400 mm avec joint d'étanchéité.
 - Manchon de connexion amovible Ø 110 ou Ø 160 (selon le type de l'appareil).
 - Poignée de positionnement du manchon de connexion.
 - Bouchon anti-rejet Ø 110 ou Ø 160 (selon le type de l'appareil).
 - Filet filtrant "Performance".
 - Déflecteur intégré de matières en suspension (M.E.S.).
 - 2 x 3 orifices de décompression de Ø 35 mm.

Billes polypropylène performances utilisées dans les Epurblocs Performance, Filtre Compact dérogatoire, Préfiltres Performance

- Billes permettant une diffusion optimale des eaux prétraitées dans le cadre d'une filtration verticale.
- Matière organique contenue dans les eaux usées domestiques captée par les ailettes des billes au contact de leur surface d'accroche. Matière organique formant une biomasse grâce au développement des bactéries aérobies.
- Température conseillée d'utilisation entre 5 et 35°C permettant une dégradation optimale des matières et une réduction de la DBO (Demande Biochimique en Oxygène) grâce au temps de contact pour une oxydation optimale des matières.
- Film de la biomasse n'excédant pas 1 mm d'épaisseur et son poids oscillant entre 6 et 22 kg/m³.

Superficie :	>160 m ² /m ³
Volume utile :	4% en matériaux - 96 % en air
Poids au m ³ :	37 kg/m ³
Poids de la bille :	2,5 gr
Couleur :	gris anthracite
Matière première :	polypropylène
Résistance à la compression :	250 kg - 1 m
Température de ramollissement :	+ 72°C
Température max. d'utilisation :	+ 65 °C
Résistance aux hydrocarbures :	bonne résistance en moyenne
Résistance aux acides :	bonne voire très bonne
Résistance au froid :	très bonne

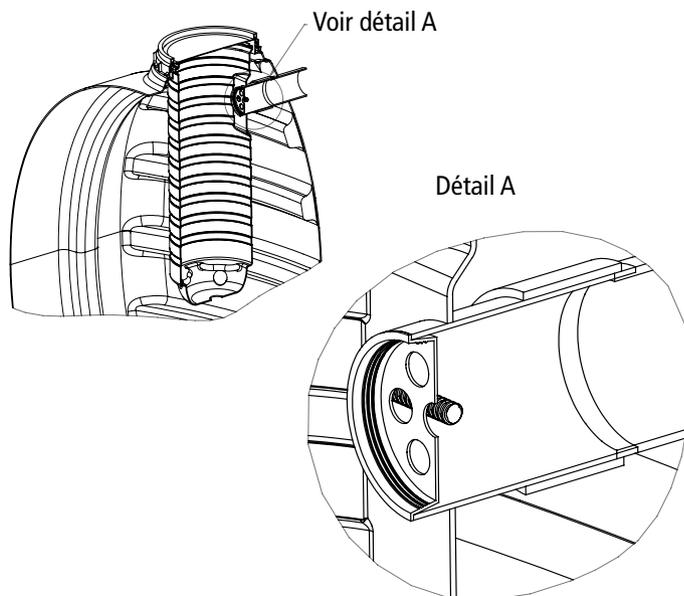
Préfiltre indicateur de colmatage amovible et intégré dans l'Epurbloc® ou dans le clarificateur avec déflecteur de MES*

Léger, Inaltérable, Facile à mettre en place
Solution simple et économique

Dépose du nouveau préfiltre pour entretien ou pour mise en fonction

Le nouveau préfiltre indicateur de colmatage amovible intégré dans le tampon aval d'un EPURBLOC® ou d'un clarificateur fait office de dispositif de sortie (OUT). Pour le démontage et le remontage pour entretien ou mise en fonction du préfiltre indicateur amovible intégré, suivre les indications ci-dessous :

- Retirer le tampon Ø 400 et le sachet PE contenant l'ensemble des accessoires de montage et de connexion ainsi que le livret de l'utilisateur A23 (uniquement pour mise en fonction);
- Contrôler si le filet filtrant "Performance" amovible, imputrescible est installé;**
- Emboîter le manchon de connexion amovible à l'aide de sa poignée de positionnement, dans le manchon de sortie prémonté sur l'EPURBLOC® ;
- Positionner à l'horizontale la poignée du manchon de connexion;
- S'assurer que l'orifice de décompression soit orienté vers le haut pour éviter le refoulement de flottants vers l'exutoire;
- Adapter le bouchon anti-rejet sur le manchon de connexion pour faciliter son démontage;
- Compléter d'eau claire avant mise en service;
- Refermer soigneusement le tampon Ø 400.



Nouveau préfiltre	standard	réhabilitation*	Types	Ø 110 mm	Ø 160 mm
	Ø 110 mm	Ø 110 mm			
SL-EPURBLOC® 2000 Rect.	Art. 31639	Art. 31641	SL-CLARIF DP RKT 3500 et 5000	Art. 31637	-
SL-EPURBLOC® 3000 Rect.	Art. 31639	Art. 31641	SL-CLARIF DP RKT 5000 à 40 000	-	Art. 31637
SL-EPURBLOC® 3000 Cyl.	Art. 31638	Art. 31641	SL-CLARIF SP RKT 5000 à 10 000	Art. 31637	-
SL-EPURBLOC® 4000 Cyl.	Art. 31638	Art. 31641	SL-CLARIF SP RKT 5000 à 10 000	-	Art. 31637

*M.E.S. : Matières En Suspension

**DBO⁵ : Demande Biochimique en Oxygène en 5 jours

Kit de réhabilitation préfiltre intégrable dans les anciens Epurblocs® composé de :

- Corps de préfiltre à découper dans le haut afin de récupérer le pas de vis,
- Filet Filtrant "Performance",
- Joint d'étanchéité
- Manchon de connexion amovible,
- Bouchon anti-rejet,
- Tampon à visser,
- Livret de l'utilisateur A23.



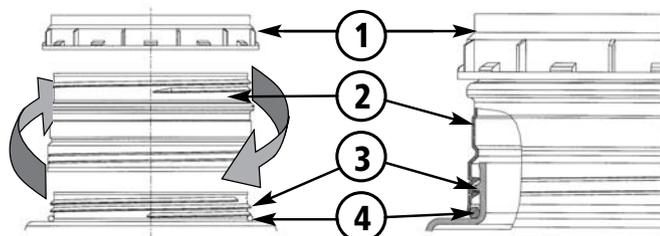
Montage du Kit de réhabilitation :

- A** Désolidariser le pas de vis du corps de préfiltre à l'aide d'une scie ou d'un outil tranchant,
- Déposer l'ancien préfiltre,
 - Positionner le pas de vis en lieu et place de l'ancien préfiltre en prenant soin de bien positionner à plat le joint d'étanchéité entre le dessus de l'appareil et le pas de vis en PEHD,
 - Fixer le pas de vis PEHD par vissage inox en 4 points,
 - Dévisser le tampon monté sur le pas de vis,
 - Intégrer le corps de préfiltre au travers du pas de vis,
 - Positionner le corps du préfiltre au travers du pas de vis,
- B** Marquer l'emplacement du perçage de sortie des effluents sur le corps du préfiltre,
- Retirer le corps du préfiltre,
 - Découper sur le marquage la sortie des effluents au niveau approprié,
 - Emboîter le manchon de connexion amovible à l'aide de sa poignée de positionnement,
 - Positionner à l'horizontale la poignée du manchon de connexion,
 - S'assurer que l'orifice de décompression du tube de sortie des effluents soit orienté vers le haut pour éviter le refoulement de flottants vers l'exutoire,
 - Adapter le bouchon anti-rejet sur le manchon de connexion pour faciliter son démontage,
 - Compléter d'eau claire avant mise en service,
 - Refermer soigneusement le tampon Ø 400.

Rehausses cylindriques à visser

SL-REHC 380 et SL-REHC 600

Montage des rehausses cylindriques à visser SL-REHC 380 et SL-REHC 600 CR



A · Placer le joint d'étanchéité fourni sur le pas de vis de l'appareil.

B · Visser la rehausse sur l'appareil.

C · Visser le tampon sur la rehausse.

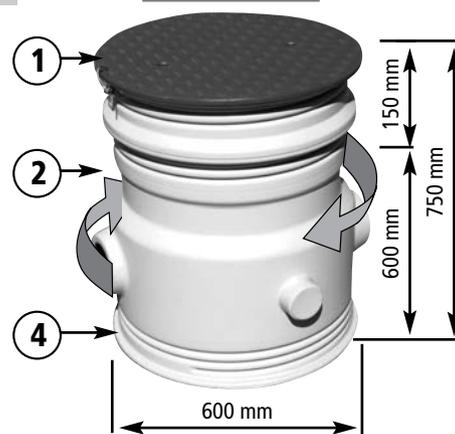
1. Tampon à visser.
2. Rehausse à visser.
3. Pas de vis de l'appareil.
4. Joint d'étanchéité.
5. Panier préfiltre indicateur de colmatage intégré extractible au travers du trou d'homme et de la rehausse REHC 680.

REHC 380

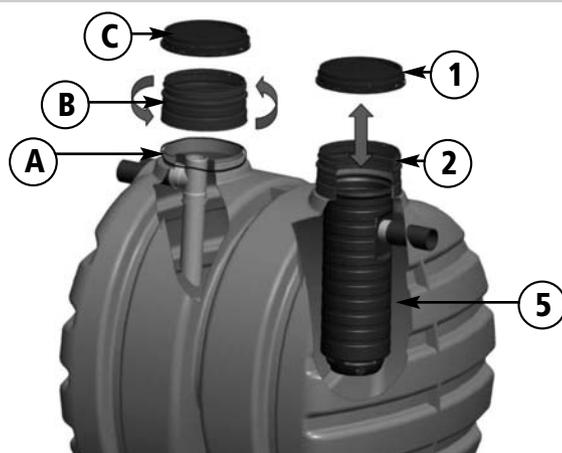


Option : Dispositif sécurité enfants en inox (vendu séparément) adaptable à tous les tampons PEHD à visser.

REHC 600 CR



Rehausse REHC 600 CR pour modèle SPRKT et Double Peau® ajustable sur 1 hauteur de 750 à 600 mm. Livré avec tampon renforcé pour zones passantes.



Montage rehausses cylindriques à visser SL-REHC 380 et extraction du préfiltre indicateur de colmatage intégré au travers du trou d'homme et de la rehausse.

REHC 600/150

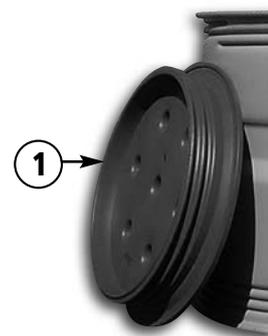


Livrée sans tampon (option).

REHC 600/300



Livrée sans tampon (option).



Tampon vert renforcé à visser pour zones passantes livré avec rehausse REHC 600 CR

REHC 600/150 et REHC 600/300 adaptables par vissage sur REHC 600 CR en respectant les conditions particulières de mise en œuvre.

POSE

Cf. Norme NF XP DTU 64-1, P 1.1 et P 1.2 et schéma de montage ci-dessus et en pages 29 à 31

Type	Article	Diamètre Ø extérieur (mm)	Hauteur (mm)
SL-REHC 380	11767	400	200
SL-REHC 600/150	31369	600	150
SL-REHC 600/300	31370	600	300
SL-REHC 600 CR	30881	600	ajustable sur 1 hauteur de 750 à 600

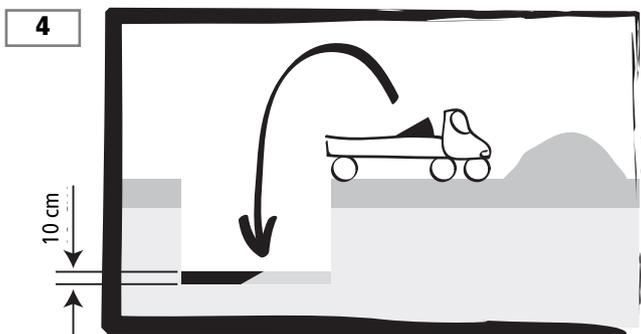
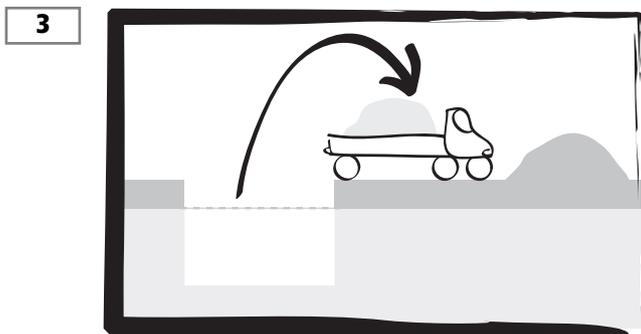
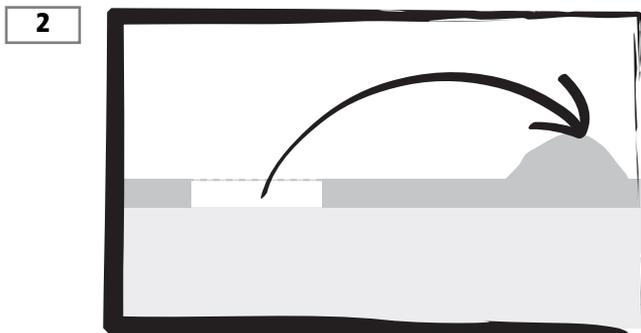
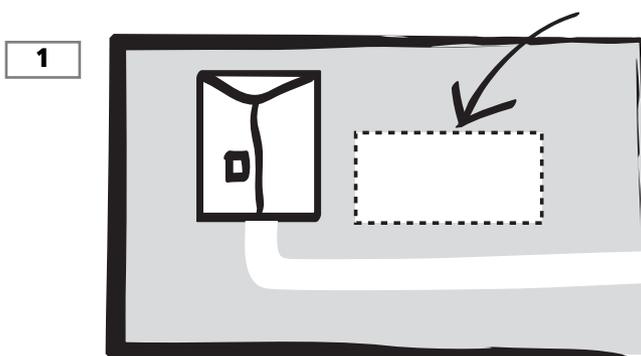
NB : Rehausse à visser REHC 380 • vendue à l'unité • vendues par palette de 20 unités
• Adaptables à la majorité des appareils et des périphériques Plastepur®.

Guide de pose enterrée

POSE Voir Norme NF XP DTU 64-1, P 1.1 et P 1.2

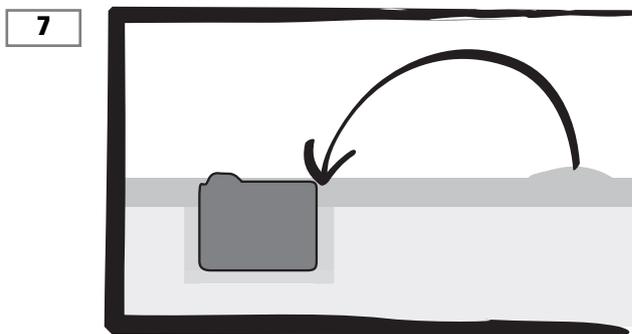
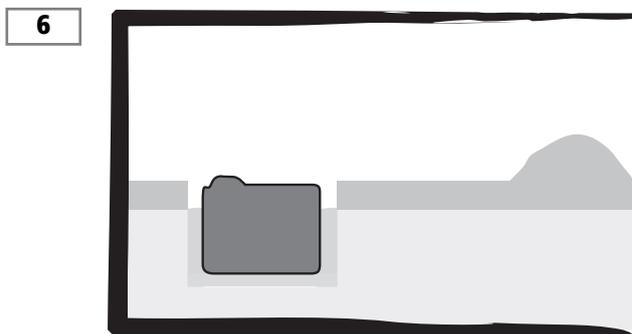
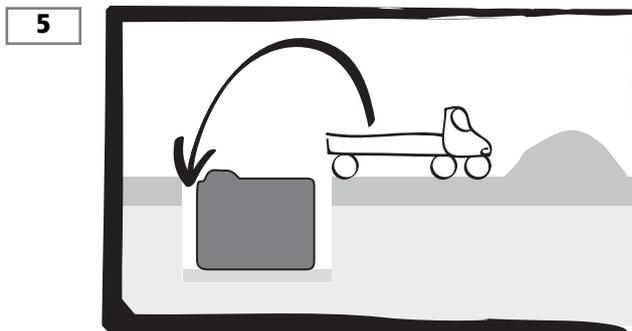
Les appareils ou les périphériques :

- doivent être installés le plus près possible de l'immeuble jusqu'à 4000 litres maximum :
 - enterrés
 - semi-enterrés
 - hors sol dans une enceinte maçonnée.
- doivent être situés à l'écart du passage de toute charge roulante ou statique sauf précaution particulière de pose et doivent rester accessibles pour l'entretien.
- doivent obligatoirement, dans tous les cas de figure de pose, selon la réglementation, être équipés d'une ventilation haute (VH) de Ø 100 mm minimum, afin d'extraire les gaz de fermentation anaérobie.



- Délimiter la zone d'installation de la filière
- Décaper soigneusement la terre végétale et la stocker dans une zone réservée à cet effet pour permettre la finition en fin de travaux
- Réaliser les fouilles et évacuer les déblais.
- Recouvrir le fond de fouille de 10 cm de sable ou sable stabilisé* selon nature du sol (cf. cas particuliers en pages 30 et 31).
- Poser l'appareil de façon parfaitement horizontale sur le fond de fouille en tenant compte du sens de cheminement des appareils et des périphériques (entrée/sortie)
- Remblayer latéralement épaisseur 20 cm en sable ou en sable stabilisé* selon nature du sol (cf. cas particuliers en pages 30 et 31) exempt de tout objet pointu ou tranchant, au fur et à mesure de la mise en eau de l'appareil pour équilibrer les pressions.
- Remblayer avec la terre végétale et finition, les tampons devant rester apparents et accessibles.

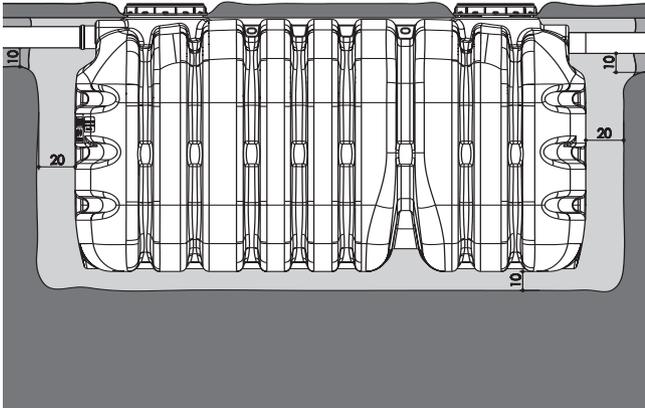
Impératif :
Pour remblayer toutes les cuves SP-RKT utiliser le sable stabilisé :
mélange à sec de 1 m³ de sable
avec 200 kg de ciment.



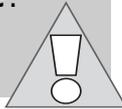
Guide de pose enterrée

Pose enterrée à faible profondeur, sans rehausse, des appareils rectangulaires et cylindriques à nervures

-  Terre végétale
-  Sable tassé par arrosage
-  Sable stabilisé pour les cas particuliers

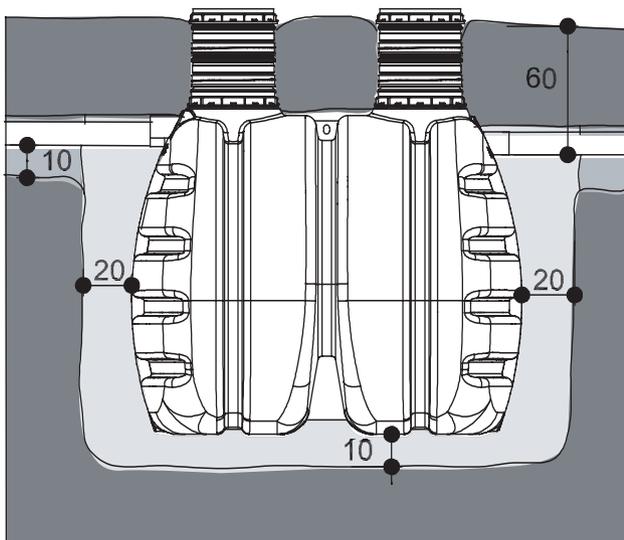


Impératif :
Pour remblayer toutes les cuves SP-RKT utiliser le sable stabilisé :
 mélange à sec de 1 m³ de sable avec 200 kg de ciment.



Pose enterrée des appareils rectangulaires et cylindriques à nervures avec trois (3 maximum) rehausses REHC 380 à visser.

-  Terre végétale
-  Sable tassé par arrosage
-  **Sable stabilisé impératif**



1. Bac dégraisseur, Préfiltre, Fosse, Décanteur et Epurbloc® enterrés jusqu'à 4000 litres :

- Dans tous les cas, avant de réaliser les fouilles sur le site, impératif de stocker la terre végétale décapée dans une zone réservée à cet effet pour permettre la finition en fin de travaux (cf. NF XP DTU 64-1, P 1.1 et P 1.2).
- **Fond de la fouille** recouvert de 10 cm de sable tassé ou de sable stabilisé selon nature du sol (cf. cas particuliers en pages 30 et 31).
- **Appareil posé de façon parfaitement horizontale** en tenant compte du sens de cheminement (entrée/sortie).
- **Remblayage latéral** (épais. 20 cm environ) réalisé avec du sable tassé par arrosage ou de sable stabilisé selon nature du sol (cf. cas particuliers en pages 30 et 31), exempt de tout objet pointu ou tranchant, au fur et à mesure de la mise en eau de l'appareil pour équilibrer les pressions.
- **Appareil installé au niveau du sol fini**, tampons de visite devant rester accessibles et apparents comme exigé par la réglementation en vigueur.
- Tuyauteries de raccordement entre l'habitation et l'appareil ayant une pente comprise entre 2 % et 4 %.
- **Toutes plantations sont à proscrire au-dessus des ouvrages enterrés.**
- **Tout transit d'eaux pluviales est à proscrire.**

2. Chasse à auget enterrée :

Toutes les chasses à auget, et dans tous les cas de figure de pose, doivent obligatoirement, selon la réglementation, être équipés d'une ventilation haute (VH) afin d'extraire les gaz de fermentation anaérobies et d'éviter toute dépression dans le périphérique lors de l'amorçage de l'auget.

- Pouvant être installée enterrée ou semi-enterrée
- Devant être située à l'écart du passage de toute charge roulante ou statique sauf précaution particulière de pose.
- Devant être installée au niveau du sol fini, tampons de visite accessibles et apparents comme l'exige la réglementation en vigueur pour le contrôle et l'entretien.
- Dans tous les cas, avant de réaliser les fouilles sur le site, impératif de stocker la terre végétale décapée dans une zone réservée à cet effet pour permettre la finition en fin de travaux.
- **Fond de la fouille** recouvert de 10 cm de sable tassé ou de sable stabilisé selon nature du sol (cf. cas particuliers en pages 30 et 31).
- **Chasse posée de façon parfaitement horizontale** en tenant compte du sens de cheminement (entrée IN/sortie OUT), afin de ne pas perturber ni bloquer le système d'auto-amorçage de la bachee.
- **Remblayage latéral** (épais. 20 cm environ) réalisé avec du sable tassé ou de sable stabilisé selon nature du sol (cf. cas particuliers en pages 30 et 31), exempt de tout objet pointu ou tranchant, au fur et à mesure du remplissage d'eau claire du périphérique pour équilibrer les pressions avant la mise en service.
- **Périphérique installé au niveau du sol** avec tampon de visite devant rester accessible.
- Branchement des tuyauteries de raccordement (entrée IN et sortie OUT) et de la ventilation haute (VH) effectué qu'après opération de remblayage.

Cas particuliers en pose enterrée

IMPORTANT : Cas particuliers, à définir avec l'entrepreneur, nécessitant des précautions d'installation, telles que :

1. **Passage et stationnement de véhicules, aires de stockages :** dalle de répartition avec définition de la charge, sable stabilisé... Dans ce cas, remblayage des rehausses sur une largeur de 20 cm avec du sable stabilisé pour éviter leur compression.
2. **Aires de lavage :** dalle de répartition avec définition de la charge, sable stabilisé... Dans ce cas, remblayage des rehausses sur une largeur de 20 cm avec du sable stabilisé pour éviter leur compression.
3. **Sol non stabilisé :** sable stabilisé, mur de soutènement...
4. **Présence d'eau souterraine ou de ruissellement :** sable stabilisé, radier d'ancrage avec crochet inoxydable, cuvelage...
5. **Remontée périodique de nappe phréatique :** sable stabilisé...
6. **Présence de nappe permanente :** appareil devant être rempli d'eau au fur et à mesure du remblayage latéral au sable stabilisé, pour équilibrer les pressions.

(suite page 31)

Guide de pose semi-enterrée

Dans le cadre d'une réhabilitation d'une ancienne installation (repositionnement vers le haut d'un tube d'évacuation trop enterré d'un immeuble), d'une présence de nappe d'eau (permanente ou saisonnière), d'une zone inondable, d'un tertre d'infiltration, etc., il est impératif d'installer les appareils et les périphériques en pose semi-enterrée pour leur assurer une meilleure protection ou pour éviter la mise en place d'une station de relevage (ex. : tertre). de sable stabilisé (mélange à sec de 200 kg de ciment avec 1 m³ de sable).

1. Bac dégraisseur, Préfiltre, Fosse, Décanteur et Epurbloc® semi-enterrés jusqu'à 4000 litres :

- Lors d'une réhabilitation d'une ancienne installation (repositionnement vers le haut d'un tube d'évacuation trop enterré d'un immeuble).
- En présence de nappe d'eau (permanente ou saisonnière).
- Dans une zone inondable, d'un tertre d'infiltration, etc.
- **Fond de la fouille** situé à mi-profondeur (environ 50 % de la hauteur de l'appareil) est recouvert de 20 cm de sable stabilisé (mélange à sec de 200 kg de ciment avec 1 m³ de sable).
- **Appareil posé de façon** parfaitement horizontale en tenant compte du sens de cheminement (entrée/sortie).
- **Remblayage latéral** (épais. 25 cm) tout autour de l'appareil réalisé avec du sable stabilisé exempt de tout objet pointu ou tranchant, au fur et à mesure de la mise en eau de l'appareil, pour équilibrer les pressions.
- **Remblayage latéral complété par un reprofilage** complet du site en utilisant les déblais provenant des fouilles.
- **Appareil installé au niveau du sol fini**, les tampons de visite devant rester accessibles et apparents comme exigé par la réglementation en vigueur.

2. Chasse à augets semi-enterrées :

- **Fond de la fouille** situé à mi-profondeur (environ 50 % de la hauteur du périphérique) **recouvert de 10 cm de sable** ou de sable stabilisé (mélange à sec de 200 kg de ciment avec 1 m³ de sable).
- **Chasse posée de façon** parfaitement horizontale en tenant compte du sens de cheminement (entrée IN/sortie OUT), afin de ne pas perturber ni bloquer le système d'auto-amorçage de la bachee.
- **Remblayage latéral** (épais. 25 cm) tout autour du périphérique réalisé avec du sable stabilisé exempt de tout objet pointu ou tranchant, au fur et à mesure de la mise en eau du périphérique, pour équilibrer les pressions. Remblayage latéral complété par un reprofilage complet du site en utilisant les déblais provenant des fouilles.
- **Périphérique installé au niveau du sol fini**, tampons de visite devant rester accessibles et apparents comme exigé par la réglementation en vigueur.

Toutes plantations sont à proscrire au-dessus des ouvrages enterrés.

Tout transit d'eaux pluviales est à proscrire dans les cuves F.A.V.

Cas particuliers en pose enterrée

(suite de la page 30)

IMPORTANT :

Cas particuliers, à définir avec l'entrepreneur, nécessitant des précautions d'installation, telles que :

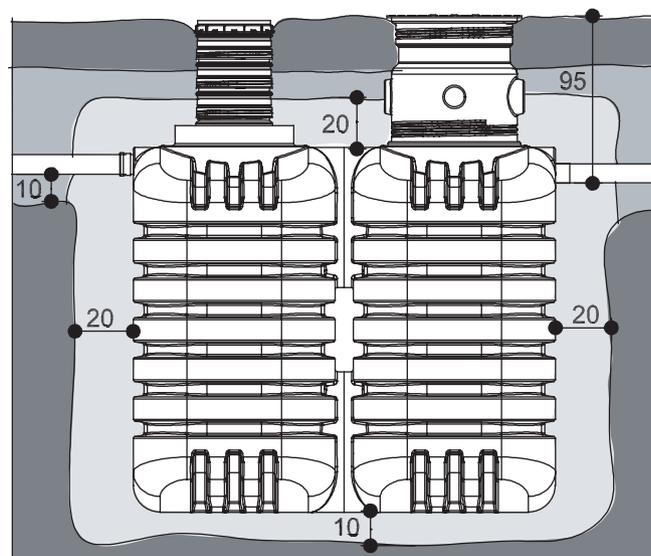
7. **Sol imperméable empêchant l'infiltration d'eau** : sable stabilisé évitant le lessivage du remblayage...
8. **Terrain en pente > à 5%** : Mur de soutènement, sable stabilisé, pose semi-enterrée...
9. **Présence de roche dure en sous sol** : sable stabilisé, etc. à définir au cas par cas avec l'entrepreneur.
10. **Drainage des eaux de ruissellement** : nécessaire en amont de l'installation lorsque la pente du terrain est > à 5%, pour éviter le lessivage du remblais.
11. **Si impossibilité à rejoindre exutoire** : nécessité de mettre un puits de décompression et un remblayage latéral en sable stabilisé (mélange à sec de 200 kg de ciment avec 1 m³ de sable).

Pose enterrée des appareils SP RKT avec trois (3) rehausses REHC 380 à visser en entrée (IN) et une rehausse REHC 600 CR recoupée à visser en sortie (OUT)

- Terre végétale de finition
- Sable tassé par arrosage
- Sable stabilisé impératif



Ne pas rajouter des rehausses à visser REHC 600/150 ou 600/300 sur les REHC 600 CR.



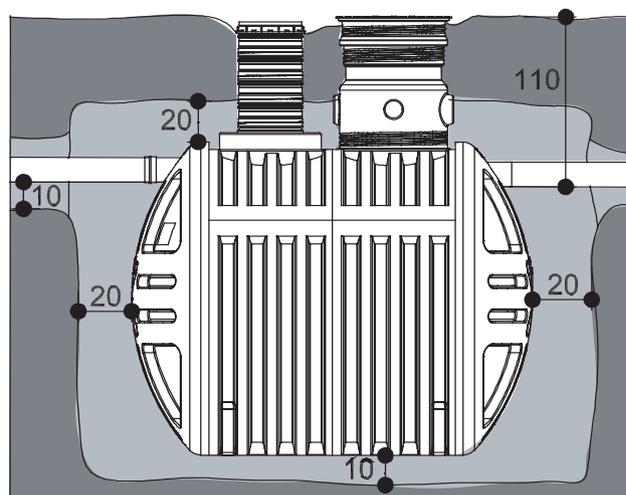
Impératif :
Pour remblayer toutes les cuves SP-RKT utiliser le sable stabilisé :
mélange à sec de 1 m³ de sable avec 200 kg de ciment.



N.B. : Dans ces deux cas de figure, avec trois (3) ou avec quatre (4) rehausses à visser REHC 380, si le terrain n'est pas en pente, il est impératif de prévoir la pose d'un poste de relevage en aval de la fosse et en amont du système de traitement aérobie (épandage, lit filtrant, etc...)

Pose enterrée des appareils DP RKT avec quatre (4) rehausses REHC 380 à visser en entrée (IN) et une rehausse REHC 600 CR complète à visser en sortie (OUT).

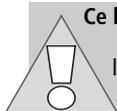
- Terre végétale de finition
- Sable tassé par arrosage



Guide de pose Hors-sol

1. Fosse, décanteur, Epurbloc®, jusqu'à 4000 litres uniquement :

- Installation des appareils dans un local ne communiquant pas directement avec les pièces d'habitation, les cuisines, les lieux habituels de travail et les locaux destinés à la vente, à la manutention ou à la conservation de denrées alimentaires.



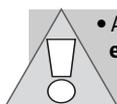
Ce local doit comporter une aération haute et basse permettant le renouvellement de l'air et communiquer directement avec l'extérieur, pour permettre une vidange à niveau constant (cf page 8) des appareils et des périphériques.

- Branchement des tuyauteries de raccordement (entrée IN et sortie OUT) et de la ventilation haute obligatoire (VH) effectué qu'après remplissage en eau et remblayage simultanés.



• En cas de risque de gel, prévoir une protection thermique appropriée.

- Hauteur sous plafond au moins égale à la hauteur de l'appareil ou du périphérique + 1 mètre.

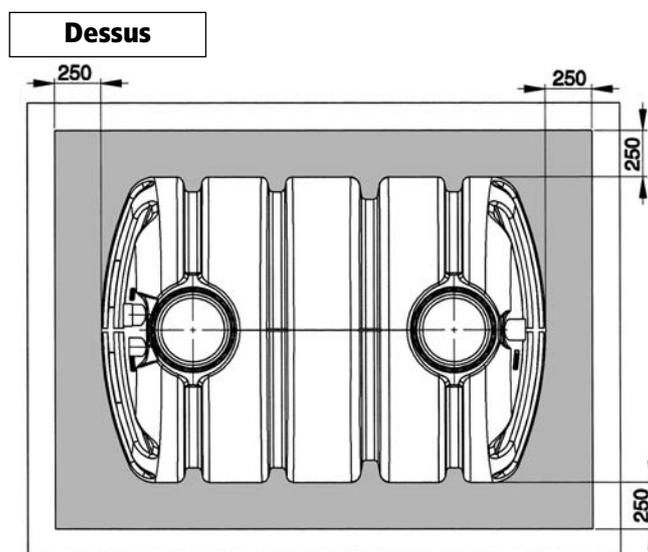
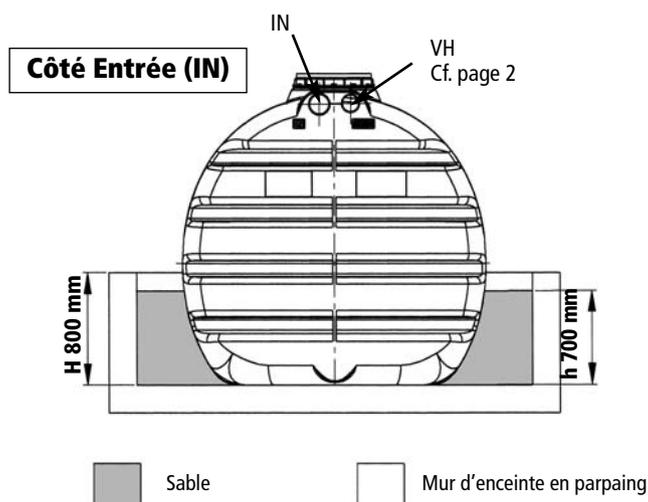


• Appareil impérativement installé dans une enceinte réalisée en parpaings d'une hauteur de 60 cm et posé sur une surface cimentée parfaitement horizontale en respectant le sens entrée/sortie.

- **Remblayage latéral** de 25 cm sur une **hauteur de 50 cm** réalisé immédiatement avec du sable au fur et à mesure de la mise en eau de l'appareil pour équilibrer les pressions.

2. Bac dégraisseur, préfiltre

- Pour permettre une vidange ou un remplacement aisé des matériaux filtrants (filet filtrant "performance"), la hauteur sous plafond sera égale au moins à la hauteur du préfiltre + 1 m.
- **Installation hors sol, monter dans les logements prévus sur le préfiltre des bandages métalliques destinés à augmenter la résistance** de la cuve soumise à la pression de l'eau et des matériaux filtrants (800 l : 1 jeu réf. 11 793, 1000 l : 1 jeu réf. 11 794, 1600 l : 1 jeu réf. 11 795, 2400 l : 1 jeu réf. 11 796). La référence des bandages doit être spécifiée lors de la commande du préfiltre ou du bac dégraisseur.
- Bac dégraisseur et préfiltre **impérativement installés**
 - dans une **enceinte réalisée en parpaings**
 - d'1 hauteur de 45 cm pour les SG 340 et 500, les FD 200 et 500
 - d'1 hauteur de 60 cm pour les SG 800 et 1000, les FD 800 à 2400.
 - sur une surface cimentée plane et parfaitement horizontale en respectant le sens entrée/sortie.
- **Remblayage latéral**, de 25 cm
 - sur 1 hauteur de 45 cm pour les SG 340 et 500, FD 200 et 500,
 - sur 1 hauteur de 50 cm pour les SG 800 et 1000, FD 800 à 3200, réalisé immédiatement avec du sable au fur et à mesure du remplissage en matériaux filtrants et en eau claire pour équilibrer les pressions.



Guide de pose enterrée et semi-enterrée cuves F.A.V.

1. Enterrée

Pose enterrée dans des conditions normales de sol et de sous-sol

- **Avant de débiter la mise en œuvre, il est impératif de prendre connaissance de nos instructions ci-dessous et de respecter la norme française de mise en œuvre, en vigueur, à savoir :**
 - Norme NF XP D.T.U. 64-1, P 1.1 et P 1.2.
- **Les cuves F.A.V.**
 - peuvent être installées enterrées ou semi-enterrées, jusqu'à 40 000 litres de volume utile maximum unitaire, le plus près possible des installations et des collecteurs.
 - doivent être installées unitairement sans être connectées lors d'une installation unitaire d'un volume supérieur à 40 000 litres.
 - doivent être situées à l'écart du passage de toute charge roulante ou statique non définie et non validée, sauf si une précaution particulière de pose est mise en œuvre.
 - doivent rester accessibles pour l'entretien et le contrôle des opérations de vidange.
- **Dans tous les cas, avant de réaliser les fouilles sur le site, il est impératif de stocker la terre végétale décapée dans une zone réservée à cet effet pour permettre la finition en fin de travaux.**
- **Fond de la fouille** recouvert de 10 cm de sable.
- **Cuve posée de façon parfaitement horizontale**, sur le lit de sable décrit ci-dessus.
- **Cuve installée au niveau du sol fini**, les tampons de visite ou les rehausses, SL-REHC 380 ou SL-REHC 600 CR doivent rester accessibles et apparents comme l'exige la réglementation en vigueur.
- **En cas de détection de ruissellement ou de nappe non signalés, veuillez vous reporter aux conditions de pose particulières décrites ci-après.**
- **Remblayage latéral**, épaisseur de 20 cm environ, réalisé avec du sable, sur des épaisseurs de remblayage successives de 40 cm, par compactage hydraulique (arrosage) et exempt de tout objet pointu ou tranchant.
- Tuyauteries de raccordement entre l'installation et l'appareil avec pente comprise entre 2 % et 4 %, afin d'éviter leur colmatage par les effluents chargés.
- **Toutes plantations (arbustes, arbres, potager...) sont à proscrire au-dessus des ouvrages enterrés.**
- **Tout transit d'eaux pluviales est à proscrire dans les cuves F.A.V.**

2. Semi-enterrée

Pose semi-enterrée dans des conditions particulières de sol et de sous-sol

Lors d'une installation mise en œuvre en présence :

- D'une zone inondable avec risque d'infiltration des eaux dans la cuve,
- D'une nappe d'eau permanente à faible profondeur, nécessitant un écopage intense lors de la mise en œuvre, (pompage interdit, car il alimente l'excavation) ;
- D'un sous-sol en roche très dure nécessitant un dynamitage lors du décaissement de l'excavation,
- D'un terrain en très forte pente...

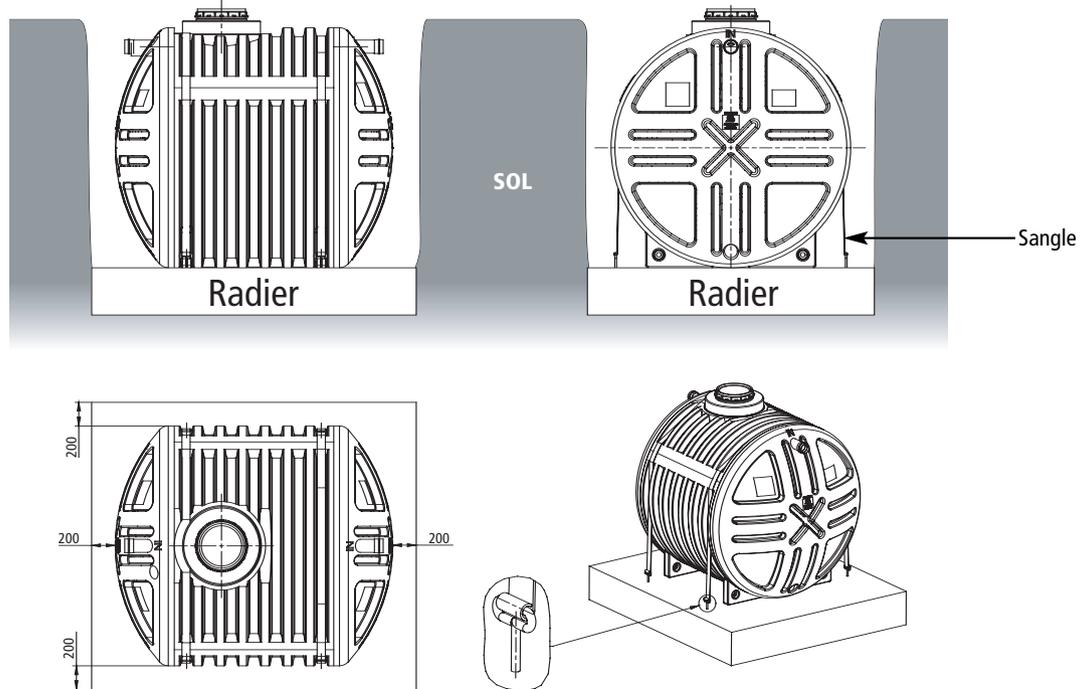
Impératif dans les cas de figure ci-dessus :

- De repositionner vers le haut le ou les tuyaux d'évacuation trop enterrés d'une installation existante, pour éviter la mise en place d'un poste de relevage ;
- D'installer les cuves en pose semi-enterrée pour leur assurer une meilleure protection.
- **Dans tous les cas, avant de réaliser les fouilles sur site, impératif de stocker la terre végétale décapée dans une zone réservée à cet effet pour permettre la finition et le reprofilage en fin de travaux.**
- **Fond de la fouille** recouvert de 10 cm de sable stabilisé (mélange à sec de 200 kg de ciment avec 1 m³ de sable).
- **Fond de la fouille se situant à mi-profondeur** (à environ 50 % de la hauteur de l'appareil) est recouvert de 20 cm de sable stabilisé (mélange à sec de 200 kg de ciment avec 1 m³ de sable).
- **Cuve est posée de façon parfaitement horizontale.**
- **Remblayage latéral**, épaisseur de 25 cm environ, tout autour de l'appareil est réalisé avec du sable stabilisé exempt de tout objet pointu ou tranchant, au fur et à mesure de la mise en eau de l'appareil pour équilibrer les pressions.
- **Remblayage latéral complété par un reprofilage complet** du site en utilisant les déblais provenant des fouilles.
- **Cuve installée au niveau du sol fini**, les tampons de visite doivent rester accessibles et apparents comme l'exige la réglementation en vigueur.
- Tuyauteries de raccordement entre l'installation et l'appareil avec pente comprise entre 2 % et 4 %, afin d'éviter leur colmatage par les effluents chargés.
- **Toutes plantations sont à proscrire au-dessus des ouvrages enterrés.**
- **Tout transit d'eaux pluviales est à proscrire dans les cuves F.A.V.**

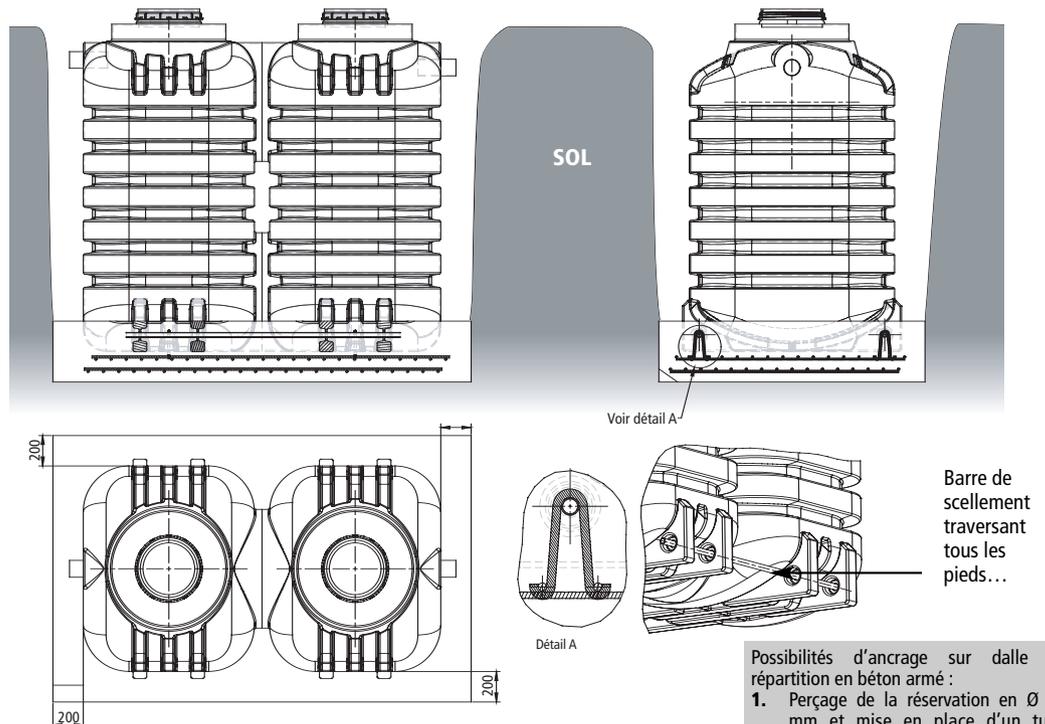
Guide de pose en nappe phréatique DP et SP

N.B.
En présence de nappe ou de remontées d'eaux de ruissellement, avant réalisation du radier, il est interdit de pomper l'eau mais impératif de l'écoper avec le godet de l'engin, afin de pas provoquer un appel d'eau

Pose en nappe phréatique d'un appareil Double Peau avec sangles accrochées sur radier en béton armé



Pose en nappe phréatique d'un appareil SP RKT* avec des pieds de stabilisation (option payante et obligatoire) intégrés à sceller dans le radier en béton armé par une barre de chaque côté percée dans les pieds

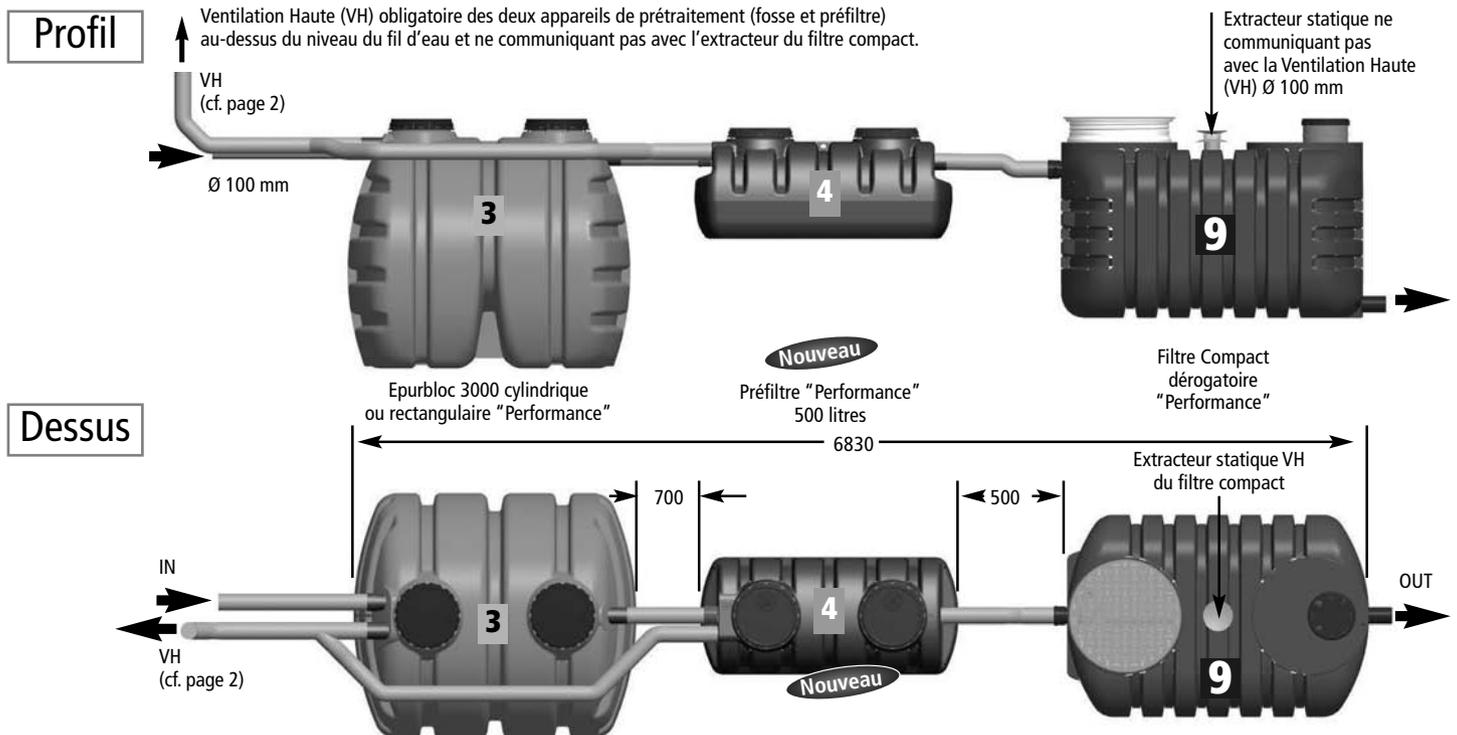


*Appareils sur commande avec tarification spéciale et délai de livraison de 15 jours ouvrables à compter de la date de réception de la commande.

Possibilités d'ancrage sur dalle de répartition en béton armé :

1. Perçage de la réservation en \varnothing 25 mm et mise en place d'un tube d'acier solidarissant les pieds entre eux et de chaque côté de l'appareil.
2. Pose de sangles accrochées au radier.

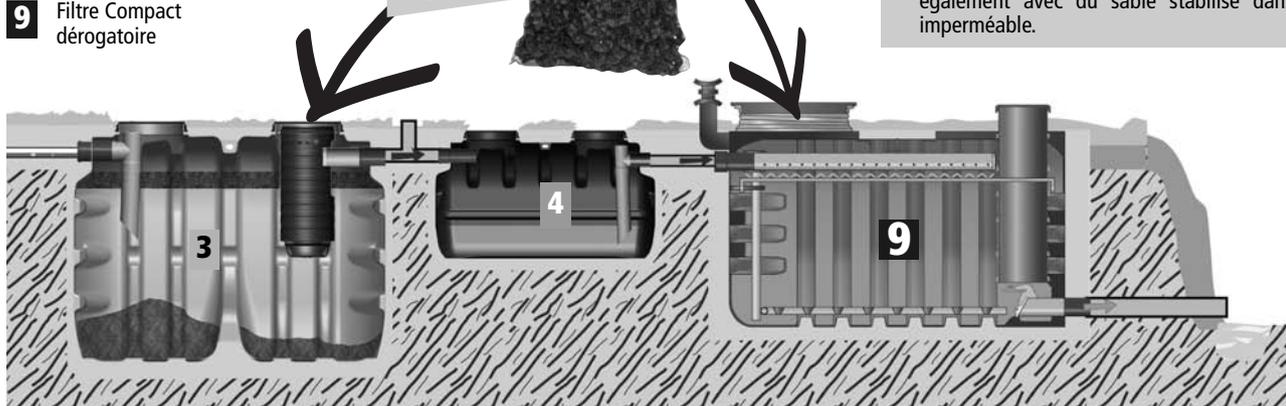
Guide de pose filière filtre compact dérogoatoire



Filtre Compact dérogoatoire drainé à flux vertical avec rejet en milieu hydraulique superficiel

- 3** Epurbloc® toutes eaux et clarificateur "Performance"
- 4** Préfiltre SL-FD "Performance"
- 9** Filtre Compact dérogoatoire

Filet filtrant "Performance" intégré amovible et imputrescible dans tous les appareils "Performance"



Installation

- Filtre Compact posé à la suite d'un Epurbloc "Performance" marqué CE suivi d'un préfiltre FD "Performance".
- Filtre Compact, Epurbloc "Performance" marqué CE et préfiltre FD "Performance" installés enterrés sur un lit de sable stabilisé (mélange à sec de 1 m³ de sable et de 200 kg de ciment) et remblayé également avec du sable stabilisé dans un sol imperméable.

Billes polypropylène performances utilisées dans les Epurblocs Performance, Filtre Compact dérogoatoire, Préfiltres Performance

- Billes permettant une diffusion optimale des eaux prétraitées dans le cadre d'une filtration verticale.
- Matière organique contenue dans les eaux usées domestiques captée par les ailettes des billes au contact de leur surface d'accroche. Matière organique formant une biomasse grâce au développement des bactéries aérobies.
- Température conseillée d'utilisation entre 5 et 35°C permettant une dégradation optimale des matières et une réduction de la DBO (Demande Biochimique en Oxygène) grâce au temps de contact pour une oxydation optimale des matières.
- Film de la biomasse n'excédant pas 1 mm d'épaisseur et son poids oscillant entre 6 et 22 kg/m².

Superficie :	>160 m ² /m ³
Volume utile :	4% en matériaux - 96 % en air
Poids au m ³ :	37 kg/m ³
Poids de la bille :	2,5 gr
Couleur :	gris anthracite
Matière première :	polypropylène
Résistance à la compression :	250 kg - 1 m
Température de ramollissement :	+ 72°C
Température max. d'utilisation :	+ 65 °C
Résistance aux hydrocarbures :	bonne résistance en moyenne
Résistance aux acides :	bonne voire très bonne
Résistance au froid :	très bonne

Bacs dégraisseurs Plastepur® SL-SG

(destinés à un usage privatif et non collectif)

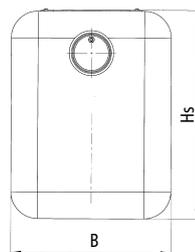
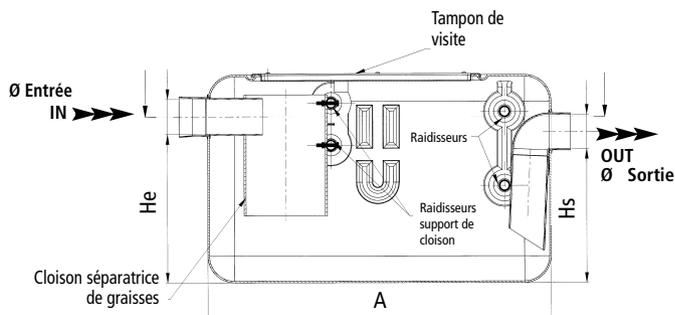
Nouveau

pose facultative, obligatoire si fosse posée à plus de 10 mètres de l'habitat.

EXECUTION 220 litres

Coupe

Face

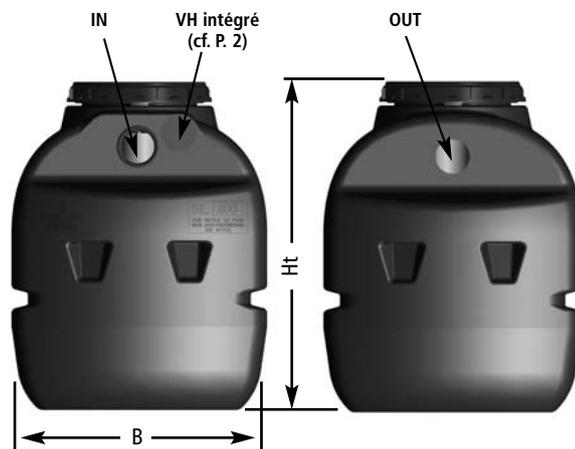
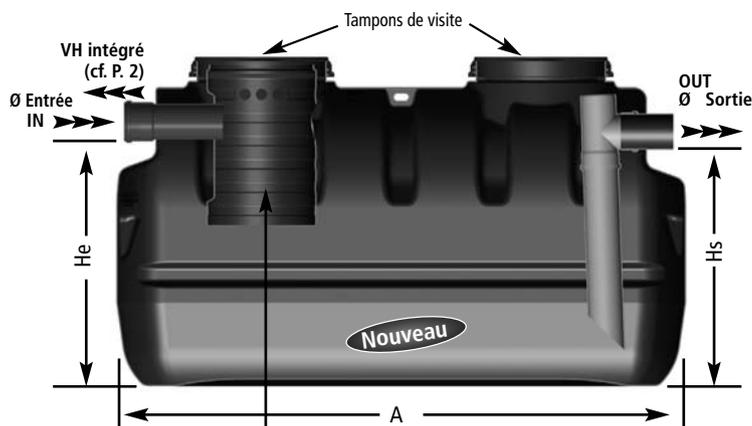


Bac dégraisseur SL-SG 500

EXECUTION 500, 800 et 1000 l.

Entrée (IN)

Sortie (OUT)



Dispositif entrée amovible au travers du trou d'homme ou d'une rehausse REHC 380

Désignation	Article	Débit en litres/sec.	Capacité en litres	Utilisation	Poids (kg)	Diamètre Ø (mm)	Longueur A (m)	Largeur B (m)	Hauteur totale Ht (m)	Hauteur entrée (IN) He (m)	Hauteur sortie (OUT) Hs (m)	Tampons de visite	Pose hors sol		
													Hauteur enceinte H (m)	Hauteur sable h (m)	bandage métallique
SL-SG 340	10268	1	220	cuisine	13	110	1,05	0,50	0,65	0,55	0,50	65 x 30,5	0,45	0,35	NON
SL-SG 500	11650	1,5	500	cuisine + sdb	27	110	1,70	0,77	0,73	0,49	0,46	2 x Ø 400	0,45	0,35	NON
SL-SG 800	11698	2	800	cuisine + sdb	37	110	1,70	0,77	0,98	0,75	0,72	ditto	0,60	0,50	OUI
SL-SG 1000	11699	3	1000	cuisine + sdb	41	110	1,70	0,77	1,23	1,00	0,97	ditto	0,60	0,50	OUI

Option : deux rehausse à visser REHC 380 adaptables sur l'entrée et sur la sortie de tous les périphériques sauf SL-SG 340.

	Cuve monobloc	Coextrusion-soufflage Polyéthylène PEHD	Dispositif d'entrée (IN)	Manchon horizontal (Ø 110 mm)	Dispositif sortie (OUT) (tubulure + coude d'évacuation à 90°)	Raidisseurs	Piquage ventilation haute (cf. page 2) (VH Ø 100 mm)
SL-SG 340	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
Nouveaux SL-SG 500 à 1000	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

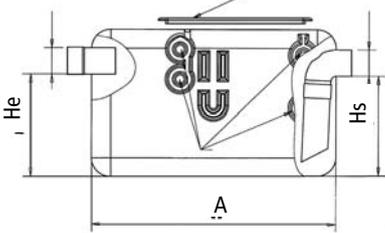
Préfiltres Plastepur® SL-FD et SL-FD "Performance"

Nouveau

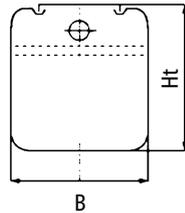
(Préfiltre Indicateur de Colmatage placé en aval de la fosse)

EXÉCUTION 200 I.

Coupes



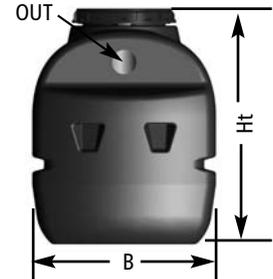
Vues de face



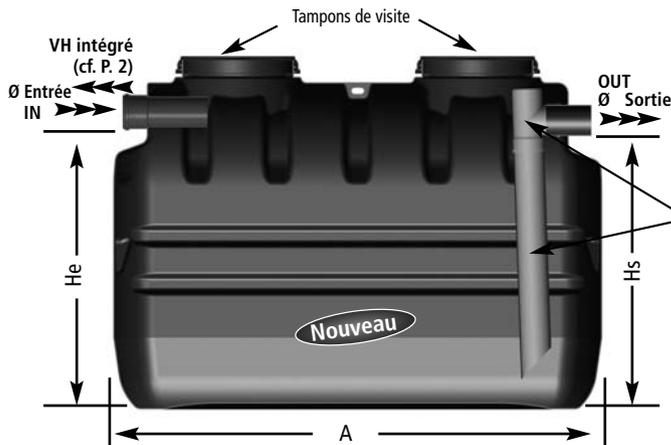
Entrée (IN)



Sortie (OUT)



EXÉCUTION 500 à 1000 I.



Préfiltre SL-FD 1600 I.

Désignation	Article FD	Article FD Performance	Volumés matériaux filtrants	Nombre de filets filtrants	Poids à vide (kg)	Poids avec filet filtrant (kg)	Diamètre Ø (mm)	Longueur A (m)	Largeur B (m)	Hauteur totale Ht (m)	Hauteur (IN) entrée He (m)	Hauteur (OUT) sortie Hs (m)	Tampons de visite (cm)	Pose hors sol		
														Hauteur enceinte H (m)	Hauteur sable h (m)	bandage métallique
SL-FD 200	10525	31065	200	2	13	17	110	1,05	0,50	0,65	0,48	0,46	65 x 30,5	0,45	0,35	NON
SL-FD 500	11649	23289	500	7	27	41	110	1,70	0,77	0,73	0,49	0,46	2 x Ø 400	0,45	0,35	NON
SL-FD 800	11694	23290	800	10	37	57	110	1,70	0,77	0,98	0,75	0,72	dito	0,60	0,50	OUI
SL-FD 1000	11680	23638	1000	15	42	72	110	1,70	0,77	1,23	1,00	0,97	dito	0,60	0,50	OUI
SL-FD 1600	22894	23150	1600	24	60	108	110	1,70	0,77	1,66	1,43	1,40	dito	0,60	0,50	OUI
SL-FD 2400	22896	23151	2400	33	83	149	110	1,90	0,89	1,93	1,58	1,55	69x39 et Ø40	0,80	0,70	OUI
SL-FD 3200	31052	31066	3200	48	120	216	110	2,65	0,89	1,93	1,61	1,58	69x39 et Ø40	0,80	0,70	OUI

Option : deux rehausses à visser REHC 380 adaptables sur l'entrée et sur la sortie des périphériques SL-FD 500, 800, 1000 et 1600.

	Cuve monobloc	Coextrusion-soufflage Polyéthylène PEHD	Dispositif d'entrée (IN)	Dispositif sortie (OUT) (tubulure + coude d'évacuation à 90°)	Système siphonide	Piquage Ventilation Haute (cf. page 2) (VH Ø 100 mm)
FD 200	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
FD 500 à 1600	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
FD 2400 et 3200	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

Chasses à augets SL-CHAS

1, 2 et 3 voies

1. Descriptif

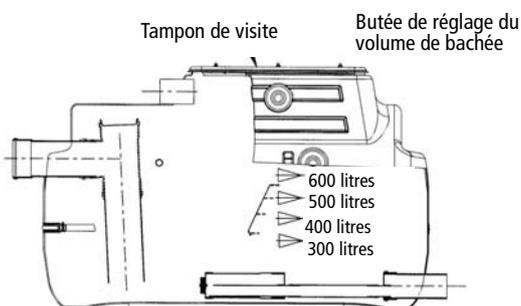
- Cuve monobloc réalisée par extrusion-soufflage de PEHD avec entrée (IN) à ralentisseur de flux, départ de Ventilation Haute (VH) et d'1, 2 ou 3 sorties basses (OUT) équipée d'1 auget flottant auto-amorçant à 1, 2, 3 voies ou 2 voies séquentielles.
- Chasse à auget SL-CHAS 500 équipée d'1 butée fixe d'auto-amorçage de la bachée.
- Chasse à auget SL-CHAS 800 équipée d'1 butée d'auto-amorçage avec réglage du volume de la bachée (de 300, 400, 500 ou 600 litres).
- Chasse à augets à 2 voies séquentielles équipée
 - ✓ d'1 cloison de séparation,
 - ✓ d'1 butée
 - ✓ d'1 dispositif d'auto-amorçage par alternance permettant de libérer 1 bâchée vers 1 dispositif de traitement tout en laissant le dispositif de traitement parallèle au repos.

2. Fonctionnement

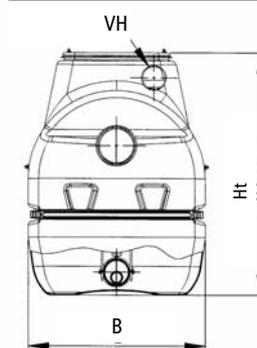
- Chasse à auget à 1, 2, 3 voies ou 2 voies séquentielles, destinée à répartir, de façon homogène et régulière les effluents pré-traités provenant soit des fosses toutes eaux, Epurbloc®, des clarificateurs, des préfiltres ou des dégrilleurs, sur toute la surface des champs d'épandage ou des lits filtrants.
- Faible entretien, contrôle périodique tous les 3 mois et rinçage ou vidange des matières lourdes éventuelles.
- Augmentation des performances du traitement aérobique et de la durée de vie des filières.
- Installation autonome ne nécessitant pas d'énergie électrique.

Chasses à auget SL-CHAS 1 V 800

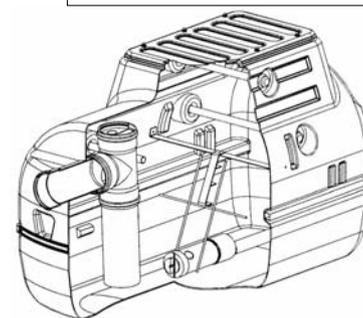
Flotteur en position basse



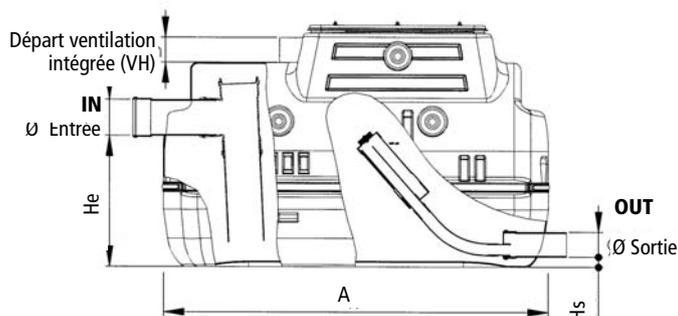
Face



Détail chasse à auget SL-CHAS 1V 800



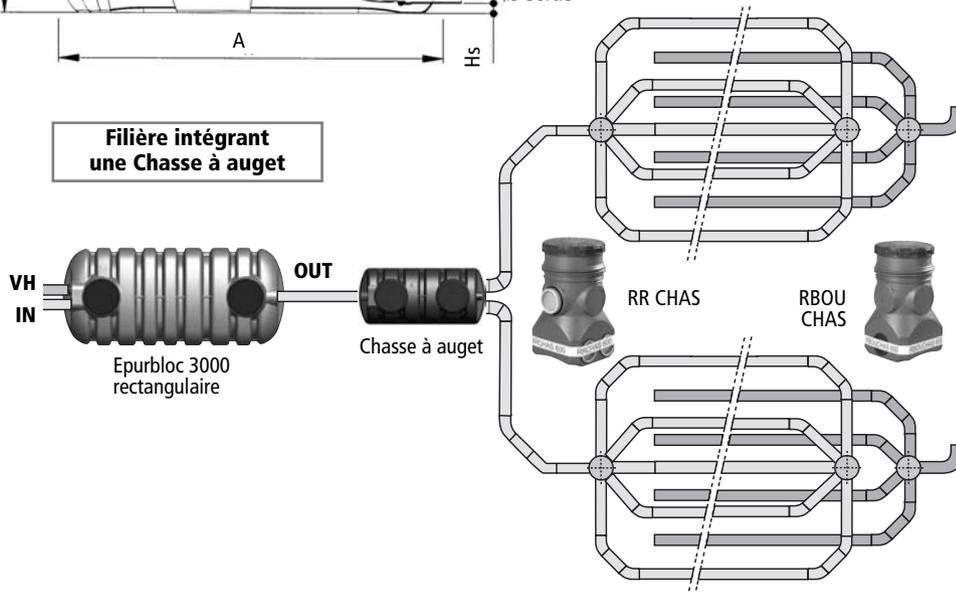
Flotteur en position haute



Chasse à auget SL-CHAS 3V 500



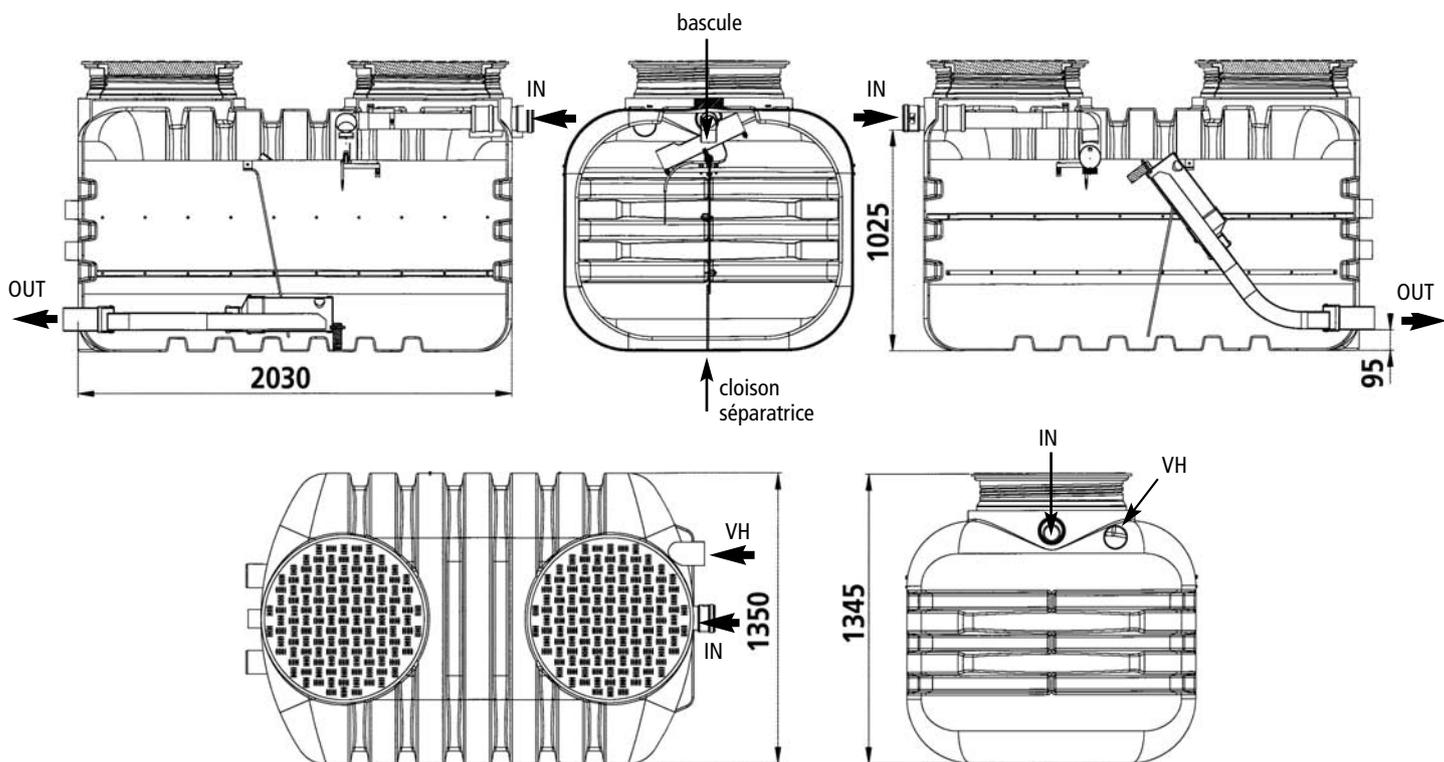
Filière intégrant une Chasse à auget



Chasses à augets SL-CHAS

2 voies séquentielles

Chasses à auget SL-CHAS 2 V SEQ



Chasse à auget
2 voies séquentielles
SL-CHAS 2V SEQ

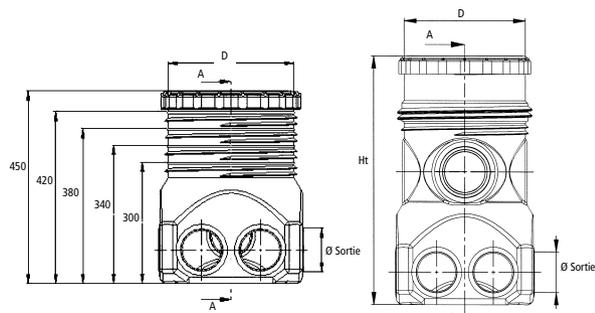
	Article	Volume de bachelées en litres	Poids (kg)	Diamètre Ø (mm) Entré (IN)	Longueur A (m)	Largeur B (m)	Hauteur totale Ht (m)	Hauteur entrée (IN) He (mm)	Hauteur sortie (OUT) Hs (mm)	Tampons de visite	Cerclage métallique	Piquage Ventilation Haute (VH Ø 100 mm)
SL-CHAS 1V 500	30315	350	38	110	1,70	0,77	0,80	370	40	69 x 39	NON	OUI
SL-CHAS 2V 500	30316	350	38	110	1,70	0,77	0,80	370	40	69 x 39	NON	OUI
SL-CHAS 3V 500	30317	350	38	110	1,70	0,77	0,80	370	40	69 x 39	NON	OUI
SL-CHAS 1V 800	30552	300 à 600	48	160	1,70	0,77	1,05	590	40	69 x 39	OUI	OUI
SL-CHAS 2V 800	30553	300 à 600	48	160	1,70	0,77	1,05	590	40	69 x 39	OUI	OUI
SL-CHAS 3V 800	30554	300 à 600	48	160	1,70	0,77	1,05	590	40	69 x 39	OUI	OUI
SL-CHAS 2V SEQ	31300	2 x 1000 2 x 500	180	110/160	2,03	1,35	1,35	1025	95	2 x Ø 400	NON	OUI

Boîtes de répartition

SL-RR ajustable et SL-RRCHAS 600

(Départ de tous dispositifs d'infiltration en traitement aérobique)

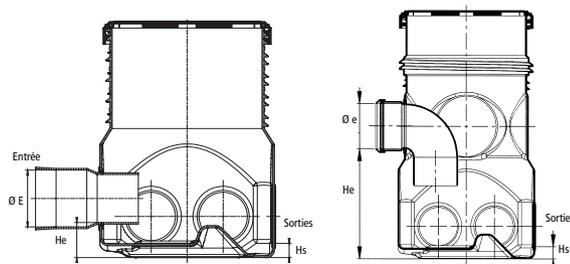
Profil



SL-RR ajustable

SL-RRCHAS 600

Coupe



SL-RR ajustable

SL-RRCHAS 600

Kits de filtres drainés FD et de filtres non-drainés FND

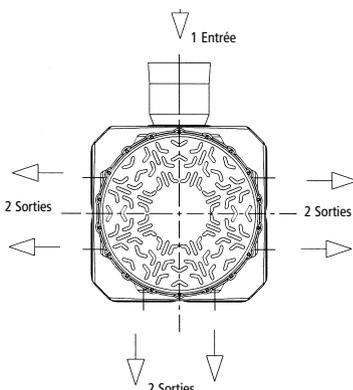
Kit FD

- Kits de 5 x 4, 5 x 5, 5 x 6 et 5 m x 7 m comprenant pour 1 filtre drainé **Kit FD** : 1 RR ajustable, 1 RBOU ajustable, 1 RCOLV 1190, coudes intégrés dans les 3 boîtes, 1 géotextile Filtroplus, 1 géogrille, 1 film étanche, 1 collerette d'étanchéité et 1 géotextile anti-poinçonnant

Kit FND

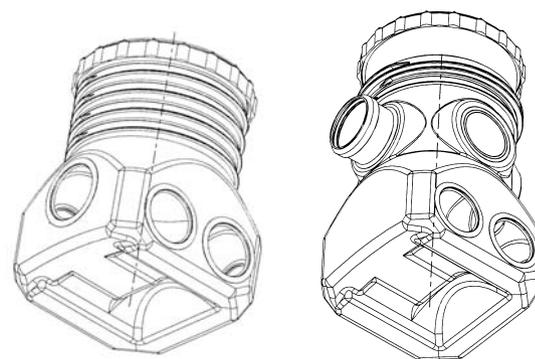
- Kits de 5 x 4, 5 x 5, 5 x 6 et 5 x 7 m comprenant pour 1 filtre non-drainé **Kit FND** : 1 RR ajustable, 1 RBOU ajustable, coudes intégrés dans les 2 boîtes, 1 géotextile Filtroplus et 1 géogrille.

Dessus



SL-RR ajustable et SL-RRCHAS 600

Perspective



SL-RR ajustable

SL-RRCHAS 600

Type	Article	Poids (Kg)	Diamètre Ø total D (mm)	Diamètre Ø Entrée (IN) (mm)	Diamètre Ø Sorties (OUT) (mm)	Hauteur totale (mm)	Hauteur mini (mm)	Hauteur entrée (IN) (mm)	Hauteur sorties (OUT) (mm)
*SL-RR 6 sorties ajustable sur 5 hauteurs de 450 à 270 mm	30197	3,250	300	110	100	450	270	50	20
SL-RRCHAS 600	30489	4,400	300	110	100	600	-	270	20
SL-REHR 100 Rehausse	30497	0,600	300	-	-	100	-	-	-
SL-REHR 250 Rehausse ajustable	10275	1,250	300	-	-	250	-	-	-
SL-REHR 430 Rehausse ajustable	30557	2,400	300	-	-	430	-	-	-

Les boîtes RR ajustables et RBOU ajustables sont intégrés dans nos kits pour filtres non drainés FND et également la boîte RCOLV 1190 dans nos kits pour filtres drainés FD. Retrouvez nos kits FND et FD dans notre documentation A68 et en pages 14 et 15.

*RR ajustables vendus à l'unité ou par palette de 18 unités.

Boîtes de répartition SL-RR ajustable et SL-RRCHAS 600 (Départ de tous dispositifs d'infiltration en traitement aérobie)

I. DESCRIPTIF

Boîte constituée d'un cylindre monobloc (hauteur 450 ou 600 mm) en polyéthylène haute densité (PEHD), réalisée par extrusion-soufflage, et comportant :

- 1 tampon plein amovible avec joint d'étanchéité et fixation par vissage.
- 1 plateau de répartition dirigeant les effluents vers les tuyaux d'épandage.
- 7 opercules PE montés avec joints siliconés à hublots à lèvres rétractables en élastomères assurent l'étanchéité (1 arrivée haute Ø 110, 6 sorties basses Ø 100).
- Opercules maintenus par une bande adhésive signalétique garantissant la conformité et l'équipement complet de la boîte.
- Ajustables sur cinq (5) hauteurs de 450 mm maxi à 270 mini. Ajustement par découpe du pas de vis à grosses rainures afin d'obtenir la hauteur finale souhaitée.

Les rehausses polyéthylène à visser et à hauteur ajustable (facultatives) SL-REHR 100, 250 ou 430 (hauteur 100, 250 ou 430 mm) sont livrées seules et permettent de compenser d'éventuelles différences de niveau.

Rappel : la profondeur de l'épandage ne doit pas excéder - 0,60 m pour assurer un bon fonctionnement et pour être conforme.

II. POSE

Voir Norme NF XP DTU 64-1, P 1.1 et P 1.2

La boîte est enterrée et placée en aval d'un préfiltre (SL-FD), d'un EPURBLOC® ou d'une chasse à auget (départ de tout épandage, de tranchée d'infiltration ou de lit d'épandage).

1. Réalisation du lit de pose

- Le lit de pose de la boîte en tête d'un lit d'épandage ou de tranchées d'infiltration doit assurer une fonction horizontale avec les tuyaux PVC non perforés M1/NF de Ø 100 mm.
- Le fond de la fouille étant plan et exempt de tout élément caillouteux ou anguleux de gros Ø, on répartit une couche de sable stabilisé d'environ 10 cm d'épaisseur.

2. Pose

- La boîte doit être posée sur le sable de façon horizontale et stable.
- La boîte reçoit les tuyaux PVC non perforés M1/NF de Ø 100 mm, qui assurent la jonction entre tuyaux d'épandage et boîte, par simple emmanchement dans les joints élastomères d'étanchéité (sans colle).

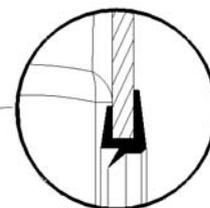
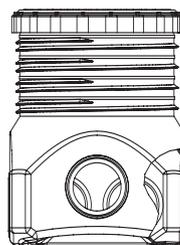
- L'orifice non utilisé reste obturé par un des opercules fournis et doit être monté par l'intérieur de la boîte.
- Le tampon doit rester apparent et affleurer le niveau du sol comme l'exige la réglementation en vigueur.
- La rehausse facultative se pose par simple vissage. Elle peut être découpée pour une adaptation parfaite de la boîte au terrain. Elle est conçue de façon à supprimer tout risque de poinçonnement, de déformation ou d'effondrement des boîtes.
- Le remblayage latéral (avec du sable) est exempt de tout élément pointu ou tranchant et doit tenir compte des tassements du sol.
- Toutes plantations sont à proscrire au-dessus et à moins de 3 mètres du système épuratoire.

III. CAS D'UTILISATION

Boîte de répartition SL-RR ajustable est utilisée dans les cas suivants :

1. Départ de tranchées d'infiltration d'un épandage à faible profondeur.
2. Départ du lit d'infiltration d'un filtre à sable vertical non drainé en sol reconstitué.
3. Départ du lit d'infiltration d'un filtre à sable vertical drainé.
4. Départ de lit d'infiltration d'un tertre d'infiltration non drainé.
5. Départ de tranchées d'infiltration en terrain pentu > à 5 %.

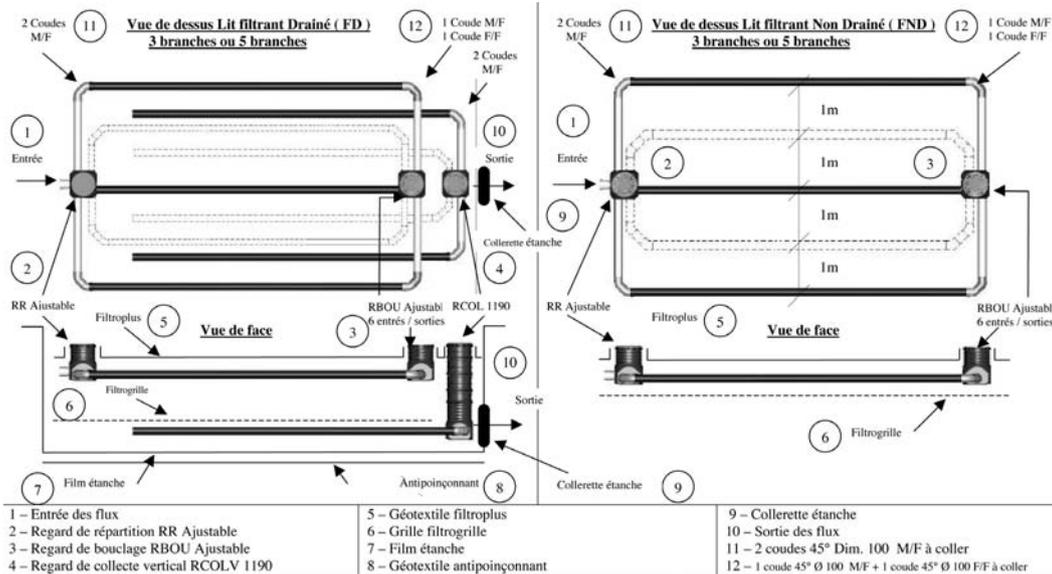
Détail du joint à lèvres siliconé monté sur boîtes à visser.



RR CHAS 600

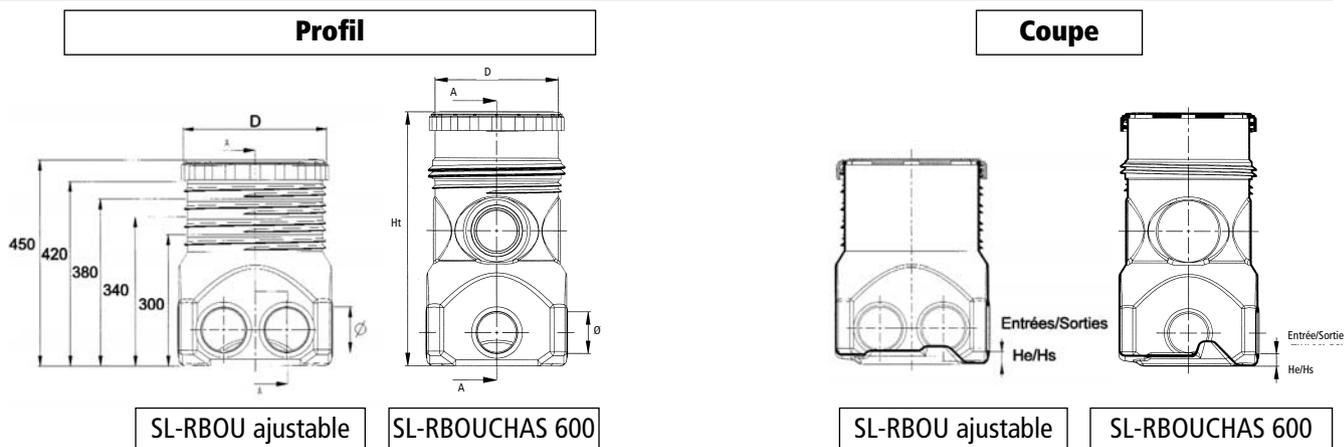


RR ajustable



Boîtes de bouclage à 6 entrées/sorties SL-RBOU ajustable

Boîte de bouclage d'épandage à faible profondeur
Boîte de bouclage de tranchées d'infiltration en terrain pentu et plat
Boîte de bouclage de lits d'épandage (lits filtrants, filtres à sable, tertres,...)



Kits de filtres drainés FD et de filtres non-drainés FND

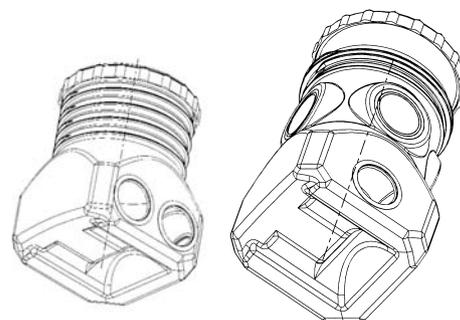
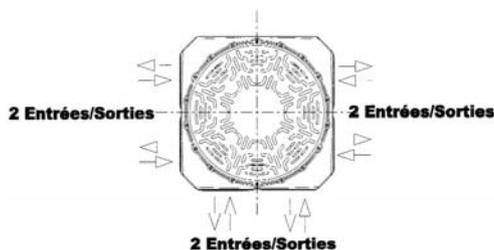


● Kits de 5 x 4, 5 x 5, 5 x 6 et 5 m x 7 m comprenant pour 1 filtre drainé **Kit FD** :
1 RR ajustable, 1 RBOU ajustable, 1 RCOLV 1190, coudes intégrés dans les 3 boîtes, 1 géotextile Filtroplus, 1 géogrille, 1 film étanche, 1 collerette d'étanchéité et 1 géotextile anti-poinçonnant

● Kits de 5 x 4, 5 x 5, 5 x 6 et 5 x 7 m comprenant pour 1 filtre non-drainé **Kit FND** :
1 RR ajustable, 1 RBOU ajustable, coudes intégrés dans les 2 boîtes, 1 géotextile Filtroplus et 1 géogrille.

Dessus

Perspective



SL-RBOU ajustable

SL-RBOU ajustable

SL-RBOUCHAS 600

Type	Article	Poids (Kg)	Ø total D (mm)	Ø Ø Entrée (IN) (mm)	Ø Ø Sorties (OUT) (mm)	Hauteur totale Ht (mm)	Hauteur mini (mm)	Hauteur entrée IN/sorties OUT He/Hs (mm)
*SL-RBOU 6 entrées/sorties ajustable sur 5 hauteurs de 450 à 270 mm	30318	2,850	300	100	100	450	270	20
SL-RBOUCHAS 600	30491	3,500	300	100	100	600	-	20
SL-REHR 100 Rehausse	30497	0,600	300	-	-	100	-	-
SL-REHR 250 Rehausse ajustable	10275	1,250	300	-	-	250	-	-
SL-REHR 430 Rehausse ajustable	30557	2,400	300	-	-	430	-	-

Les boîtes RBOU ajustables et RR ajustables sont intégrées dans nos kits pour filtres non drainés FND et également la boîte RCOLV 1190 dans nos kits pour filtres drainés FD. Retrouvez nos kits FND et FD dans notre documentation A68 et en pages 14 et 15.

*SL-RBOU ajustables vendus à l'unité ou par palette de 18 unités

Boîtes de bouclage à 6 entrées/sorties SL-RBOU ajustable

I. DESCRIPTIF

Boîte composée d'un cylindre monobloc (hauteur 450 ou 600 mm) en polyéthylène haute densité (PEHD), réalisée par extrusion-soufflage et comportant :

- 1 tampon perforé amovible et fixation par vissage.
- 1 fond à cuvette permettant une bonne répartition des effluents dans les tuyaux d'épandages.
- 6 opercules PE de Ø 100 mm montés avec joints siliconés à hublots à lèvres retractables en élastomères assurant l'étanchéité (3 arrivées basses et 3 sorties basses latérales possibles).
- Opercules maintenus par une bande adhésive signalétique garantissant la conformité et l'équipement complet de la boîte.
- Ajustables sur cinq (5) hauteurs de 450 mm maxi à 270 mini.
- L'ajustement se fait par découpe du pas de vis à grosses rainures afin d'obtenir la hauteur finale souhaitée.

Les rehausses polyéthylène à visser et à hauteur ajustable (facultative) SL-REHR 100, 250 ou 430 (hauteur 100, 250 ou 430 mm) sont livrées seules et permettent de compenser d'éventuelles différences de niveau.

II. POSE

Voir Norme NF XP DTU 64-1, P 1.1 et P 1.2

- La ou les boîtes de bouclage sont enterrées et placées en extrémité de l'épandage à faible profondeur (bouclage de l'épandage). Elles doivent être posées de façon horizontale et stable sur le lit de gravier répartiteur d'effluents prétraités.
- Le bouclage du tuyau d'épandage en extrémité de la tranchée d'infiltration ou de lit d'épandage est réalisé à l'aide d'un tuyau d'épandage de Ø 100 mm.
La jonction entre les boîtes de bouclage doit être horizontale, stable et réalisée en tuyaux d'épandage de Ø 100 mm pour assurer une stabilité maximale des boîtes.
- La boîte reçoit les tuyaux d'épandage de Ø 100 mm, par simple emmanchement dans les joints élastomères d'étanchéité (sans colle). L'orifice non utilisé reste obturé par un des opercules fournis et doit être monté par l'intérieur de la boîte.
- Le tampon doit rester accessible, apparent et affleurer le niveau du sol comme l'exige la réglementation en vigueur.

- **La rehausse facultative se pose par simple vissage. Elle peut être découpée pour une adaptation parfaite de la boîte au terrain.**

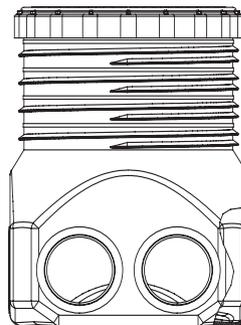
Elle est conçue de façon à supprimer tout risque de poinçonnement, de déformation ou d'effondrement des boîtes.

- Le remblayage latéral avec du sable est exempt de tout élément pointu ou tranchant et doit tenir compte des tassements du sol.
- Toutes plantations sont à proscrire au-dessus et à moins de 3 mètres du système épuratoire.

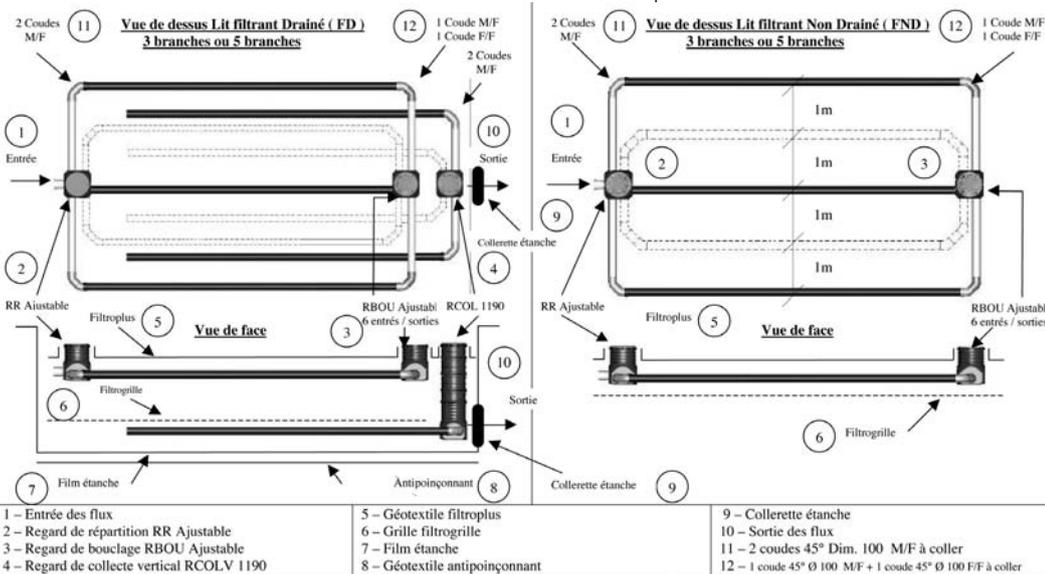
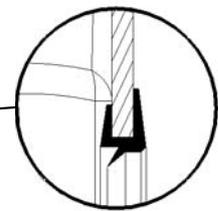
III. CAS D'UTILISATION

Boîte de bouclage d'épandage SL-RBOU ajustable est utilisée dans les cas suivants :

1. En extrémité des tranchées d'infiltration d'un épandage à faible profondeur.
2. En extrémité du lit d'infiltration d'un filtre à sable vertical non drainé en sol reconstitué.
3. En extrémité du lit d'infiltration d'un filtre à sable vertical drainé.
4. En extrémité des tranchées d'infiltration en terrain pentu > à 5 %.



Détail du joint à lèvres siliconé monté sur boîtes à visser.



RBOU CHAS 600

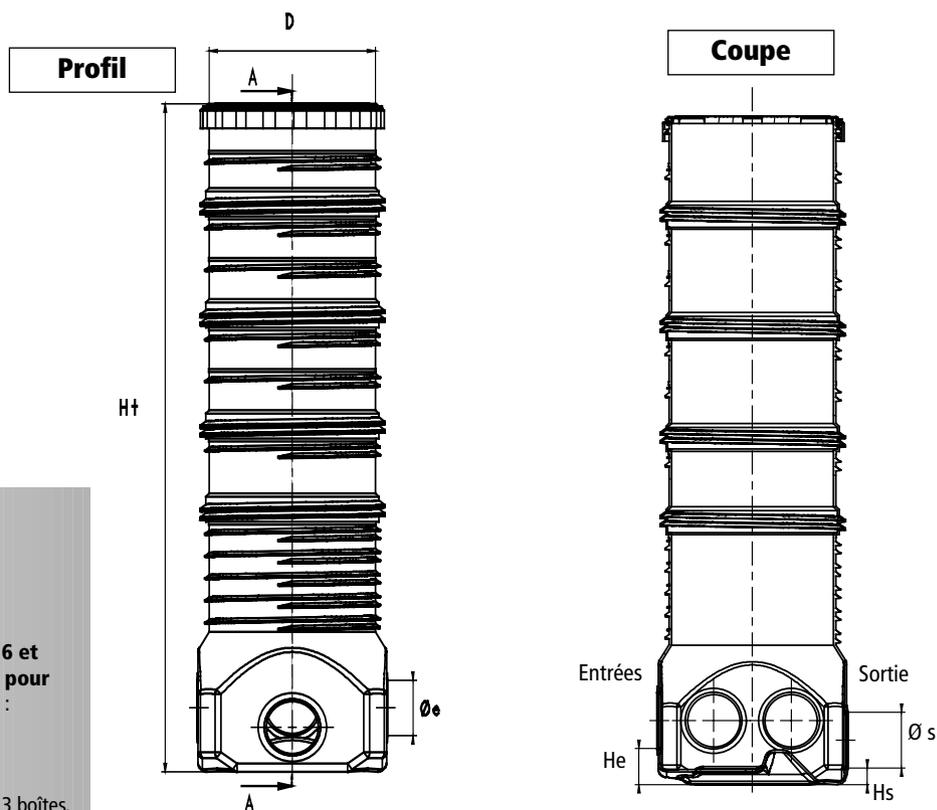


RBOU ajustable



Boîte de collecte

pour filtre à sable vertical drainé SL-RCOL V 1190



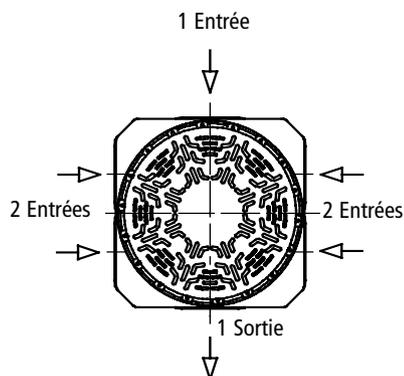
Kits de filtres drainés FD

- Kits de 5 x 4, 5 x 5, 5 x 6 et 5 m x 7 m comprenant pour 1 filtre drainé **Kit FD** :
 - 1 RR ajustable,
 - 1 RBOU ajustable,
 - 1 RCOL V 1190,
 - coudes intégrés dans les 3 boîtes,
 - 1 géotextile Filtroplus,
 - 1 géogrille,
 - 1 film étanche,
 - 1 collerette d'étanchéité
 - 1 géotextile anti-poinçonnant

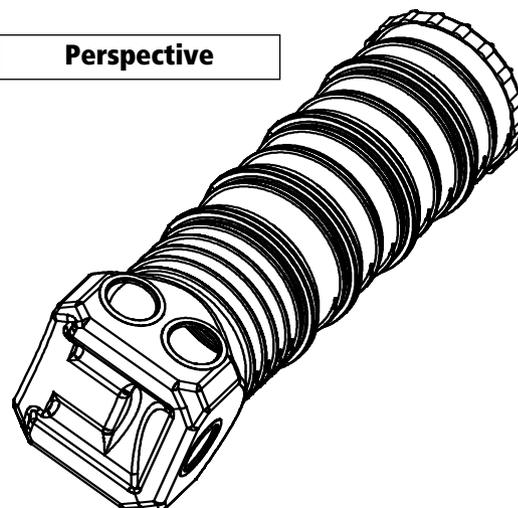
Kit FD



Dessus



Perspective



Type	Article	Poids (Kg)	Diamètre Ø total D (mm)	Diamètre Ø Entrées (IN) (mm)	Diamètre Ø Sorties (OUT) (mm)	Hauteur totale Ht (mm)	Hauteur entrée (IN) He (mm)	Hauteur sorties (OUT) Hs (mm)
*SL-RCOL V 1190	23081	5,900	300	100	100	1130	50	20
SL-REHR 250 Rehausse ajustable	10275	1,250	300	-	-	250	-	-
SL-REHR 430 Rehausse ajustable	30557	2,400	300	-	-	430	-	-
SL-REHR 500 Rehausse ajustable	10276	2,500	300	-	-	500	-	-
SL-REHR 750 Rehausse ajustable	30498	2,850	300	-	-	750	-	-

Les boîtes RCOLV 1190, RR ajustables et RBOU ajustables sont intégrées dans nos kits pour filtres drainés FD. Retrouvez nos kits FD dans notre documentation A68 et en pages 14 et 15.

*RCOLV vendus à l'unité ou par palette de 9 unités

Boîte de collecte

pour filtre à sable vertical drainé SL-RCOL V 1190

I. DESCRIPTIF

Boîte composée d'un cylindre monobloc (hauteur 1120 mm) en polyéthylène haute densité (PEHD), réalisée par extrusion-soufflage et comportant :

- 1 tampon perforé amovible et fixation par vissage.
- 1 fond à cuvette dirigeant les eaux épurées vers l'exutoire.
- 6 opercules PE de Ø 100 mm montés avec joints siliconés à hublots à lèvres retractables en élastomères d'étanchéité (5 arrivées hautes, 1 sortie basse).

Opercules maintenus par une bande adhésive signalétique garantissant la conformité et l'équipement complet de la boîte.

Les rehausse polyéthylènes à visser à hauteur ajustables SL-REHR 250, 430, 500 ou 750 (hauteurs 250, 430, 500 ou 750 mm) sont livrées seules et permettent de compenser d'éventuelles différences de niveau (profondeur mini 1200 mm et maxi 1700 mm du filtre à sable vertical drainé).

II. POSE

Voir Norme NF XP DTU 64-1, P 1.1 et P 1.2

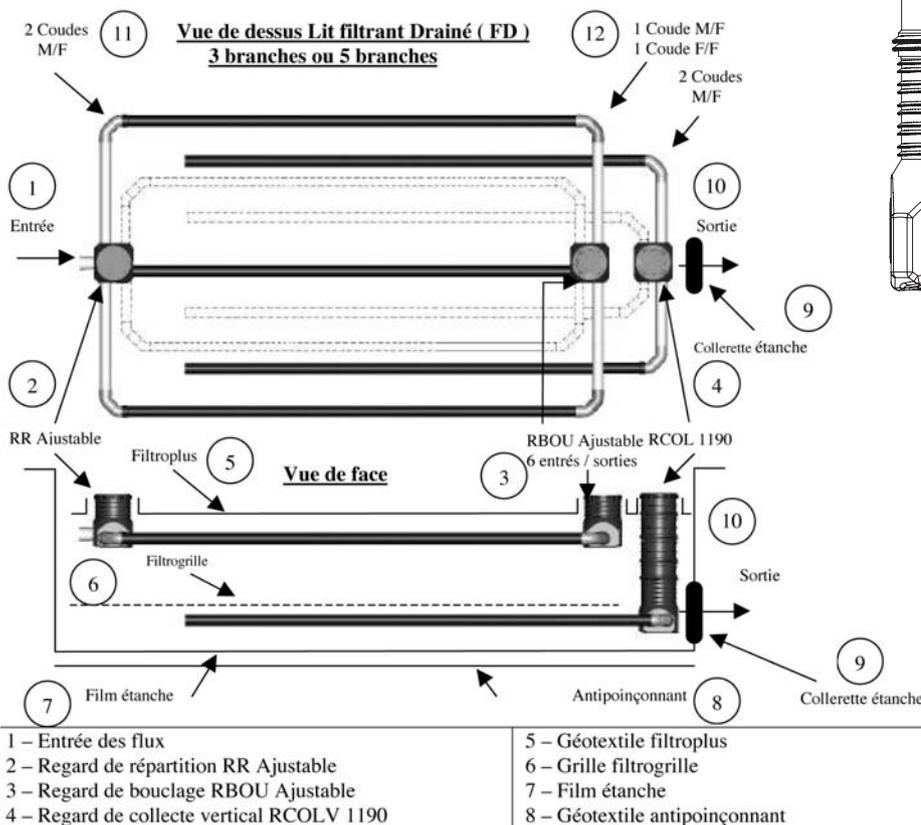
- La boîte de collecte vertical est enterrée en premier dans le filtre à sable vertical drainé. Elle doit être posée de façon horizontale et stable directement sur le fond, en extrémité aval du filtre à sable vertical drainé. La boîte est située directement en aval de la boîte de bouclage.
- La boîte reçoit les drains de collecte de Ø 100 mm, par simple emmanchement dans les joints élastomères d'étanchéité (sans colle). L'orifice non utilisé reste obturé par un des opercules fournis et doit être monté par l'intérieur de la boîte.
- Le tampon doit rester accessible, apparent et affleurer le niveau du sol comme l'exige la réglementation en vigueur.
- **La (ou les) rehausse(s) se pose(nt) par simple vissage. Elle peut être découpée pour une adaptation parfaite de la boîte au terrain.** Elle est conçue de façon à supprimer tout risque de poinçonnement, de déformation ou d'effondrement des boîtes.

- Le remblayage latéral avec du sable et du gravier selon la profondeur est exempt de tout élément pointu ou tranchant et doit tenir compte des tassements du sol.
- Une évacuation coudée dans le sens de l'écoulement des eaux doit être installée sur le tube d'évacuation de la boîte pour éviter un colmatage du système lors des hautes eaux.
- Toutes plantations sont à proscrire au-dessus et à moins de 3 mètres du système épuratoire.

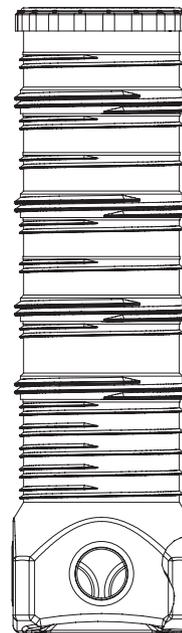
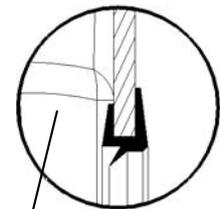
III. CAS D'UTILISATION

Boîte de collecte vertical SL-RCOLV 1190 ajustable est utilisée dans les cas suivants :

- Sol imperméable avec une dénivelée (entre 1,20 m mini et 1,70 m maxi) vers l'exutoire.
- Rejet en milieu hydraulique superficiel (fossé, ruisseau, rivière, étang, collecteur des eaux pluviales, etc.).
- Rejet en puits d'infiltration.
- Pour réduire la surface d'épandage.
- Pour permettre un contrôle de la qualité d'épuration des effluents.



Détail du joint à lèvres siliconé monté sur boîtes à visser.

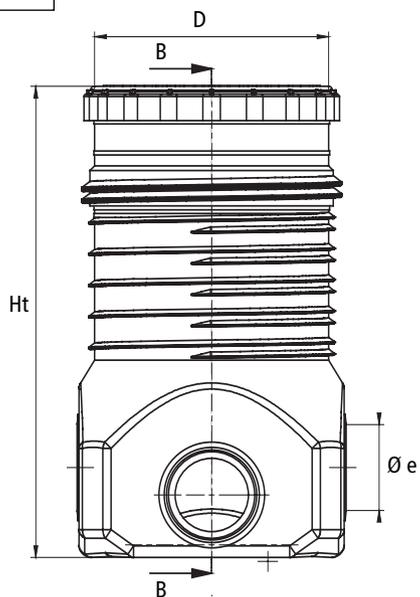


Boîte de collecte SL-RCOL V 1190

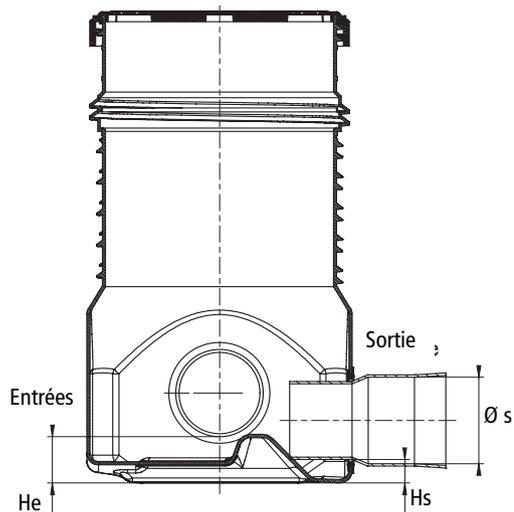
Boîte de collecte

pour filtre à sable horizontal SL-RCOL H 600

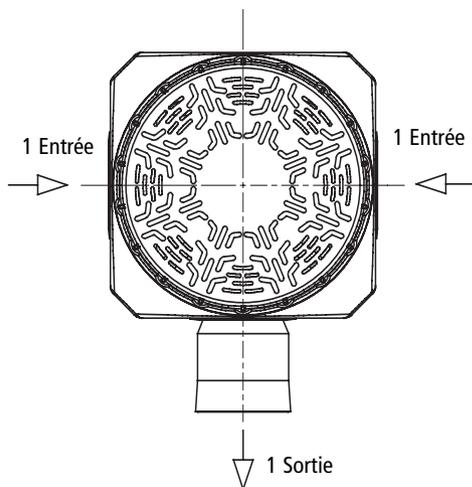
Profil



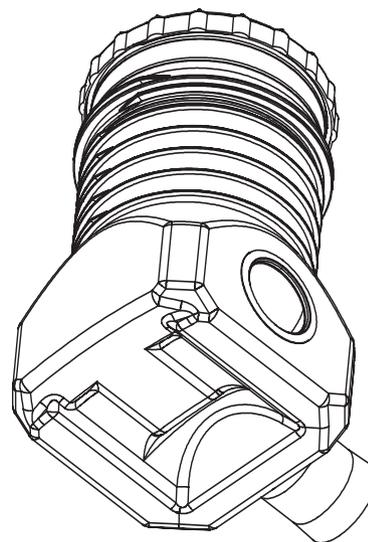
Coupe



Dessus



Perspective



Type	Article	Poids (Kg)	Diamètre Ø total D (mm)	Diamètre Ø Entrées (IN) (mm)	Diamètre Ø Sortie (OUT) (mm)	Hauteur totale Ht (mm)	Hauteur entrée (IN) He (mm)	Hauteur sortie (OUT) Hs (mm)
SL-RCOL H 600 à hauteur ajustable	23082	3,700	300	100	100	600 ou 450	50	20

Boîte de collecte

pour filtre à sable horizontal SL-RCOL H 600

I. DESCRIPTIF

Boîte composée d'un cylindre monobloc (hauteur 600 mm) en polyéthylène haute densité (PEHD), réalisé par extrusion-soufflage et comportant :

- 1 tampon perforé amovible et fixation par vissage.
- 1 fond à cuvette dirigeant les eaux épurées vers l'exutoire.
- 3 opercules PE de Ø 100 mm montés avec joints siliconés à hublots à lèvres rétractables en élastomères assurant l'étanchéité (2 arrivées hautes, 1 sortie basse).

Opércules maintenus par une bande adhésive signalétique garantissant la conformité et l'équipement complet de la boîte.

La rehausse n'est pas conseillée, la dénivellation maximum du filtre à sable horizontal est de 600 mm.

La hauteur de la boîte peut être réduite à 450 mm par simple découpe à la base du grand filet, afin de pouvoir revisser le couvercle sur la boîte ajustée.

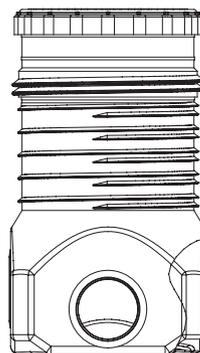
II. POSE

- La boîte de collecte horizontal est enterrée et posée de façon horizontale et stable directement sur le fond de la rigole en sortie du filtre à sable horizontal.
- Le corps reçoit les embouts fournis par simple emmanchement dans les joints élastomères d'étanchéité (sans colle).
- Le tampon doit rester accessible, apparent et affleurer le niveau du sol comme l'exige la réglementation en vigueur.
- Le **remblayage latéral** avec du sable et du gravier selon la profondeur est exempt de tout élément pointu ou tranchant et doit tenir compte des tassements du sol.
- Une évacuation coudée dans le sens de l'écoulement des eaux doit être installée sur le tube d'évacuation de la boîte pour éviter le colmatage du système lors des hautes eaux.
- Toutes plantations sont à proscrire au-dessus et à moins de 3 mètres du système épuratoire.

III. CAS D'UTILISATION

La boîte de collecte vertical SL-RCOLH 600 est utilisée dans les cas suivants :

- Sol imperméable avec une dénivelée faible (mini 0,60 m) vers l'exutoire (rejet en milieu hydraulique superficiel - fossé, ruisseau, rivière, étang, collecteur des eaux pluviales, etc.).
- Par manque de place pour la réalisation d'un épandage.

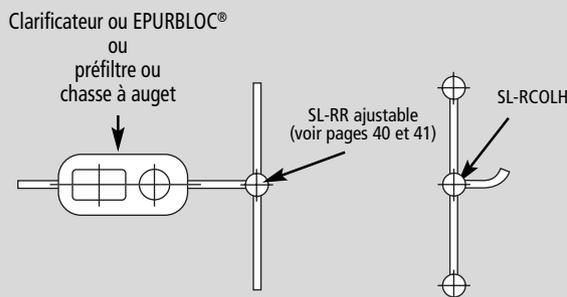


Détail du joint à lèvres siliconé monté sur boîtes à visser.



Boîte de collecte SL-RCOL H 600

IMPLANTATION DU SL-RCOL H 600 : dans le filtre à sable horizontal drainé



Groupes Septiques PLASTEPUR®



**Performances épuratoires
supérieures et constantes**

**Une des filières d'assainissement
autonome les plus compactes**

**Autonomie totale :
aucune énergie électrique***

**Appareils Double Peau® :
indéformable et double soudure,
solide structure autoporteuse
avec alvéoles, volume utile de
3500 à 59000 litres**

**Protection de l'environnement,
de la nappe phréatique
et des cours d'eau**

**Grande flexibilité
d'aménagement paysager**

**Installation rapide par
des professionnels qualifiés**

Valeur ajoutée à toute propriété

Garantie et services complets

Pour toute information complémentaire veuillez contacter :
SOTRALENTZ-HABITAT
3 rue de Bettwiller
F-67320 DRULINGEN
Téléphone +33 (0) 3 88 01 68 39
Télécopieur +33 (0) 3 88 01 60 60
E-mail : habitat@sotralentz.com
Site Internet : www.sotralentz.com

Toute l'information contenue dans ce guide ne peut être considérée qu'à titre indicatif seulement. Il s'agit de recommandations générales qui ne sont pas nécessairement applicables en toute situation. C'est pourquoi Sotralentz ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de dommages et/ou problèmes résultant de l'interprétation du contenu de ce document. Chaque cas d'installation devrait être étudié de façon approfondie par un spécialiste compétent en assainissement autonome.

Les renseignements contenus dans ce guide étaient conformes à l'information disponible au moment de mettre sous presse. Poursuivant une politique d'amélioration continue, Sotralentz se réserve le droit de modifier les données techniques, les modèles ou les équipements à sa convenance et ce, sans autre avis ni responsabilité envers quiconque à cet égard.

* Sauf en cas de mise en œuvre d'un poste de relevage



SOTRALENTZ
H A B I T A T

SOTRALENTZ-HABITAT
3 rue de Bettwiller • F-67320 DRULINGEN
Tél. +33 (0) 3 88 01 68 39 • Fax +33 (0) 3 88 01 60 60
E-mail : habitat@sotralentz.com
Site Internet : www.sotralentz.com